



**BOMA  
BEST®**

**BOMA BEST 3.0  
Questionnaire pour  
Établissement de soins de santé**



## Table de Matières

MEILLEURE PRATIQUES BEST .....	4
1. ÉNERGIE.....	13
1.1. CONSOMMATION D'ÉNERGIE.....	13
1.2. MESURES D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUES .....	16
1.3. GESTION DE L'ÉNERGIE.....	28
1.4. TRANSPORT .....	35
2. EAU.....	38
2.1. CONSOMMATION DE L'EAU .....	38
2.2. FONCTIONS DE PRÉSERVATION DE L'EAU .....	40
2.3. GESTION DE L'EAU .....	44
2.4. POINTS D'INNOVATION – AUTRES MESURES .....	45
3. RÉDUCTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET SITE .....	45
3.1. RÉDUCTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET RECYCLAGE.....	45
3.2. SITE .....	51
4. ÉMISSIONS ET EFFLUENTS.....	56
4.1. ÉMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES .....	56
4.2. ÉMISSIONS - APPAUVRISSEMENT DE LA COUCHE D'OZONE .....	57
4.3. ÉMISSIONS - EFFLUENTS D'EAU .....	58
4.4. ÉMISSIONS - MATIÈRES DANGEREUSES .....	60
4.5. ÉMISSIONS - PRODUITS DANGEREUX ET SIMDUT .....	64
5. ENVIRONNEMENT INTÉRIEUR.....	68
5.1. QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR.....	68
5.2. CONFORT THERMIQUE .....	79
5.3. ÉCLAIRAGE .....	80
5.4. BRUIT .....	83
6. SYSTÈME DE GESTION DE L'ENVIRONNEMENT.....	84
6.1. DOCUMENTATION DU SYSTÈME DE GESTION DE L'ENVIRONNEMENT .....	84
6.2. APPROVISIONNEMENTS RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT .....	86
6.3. INTERVENTION D'URGENCE .....	88



## Information de base

0.4 Ce bâtiment est-il en cours de recertification?

- Oui
- Non

0.7 précisez l'emplacement

CDA signifie Centre des affaires

- CDA ou centre-ville
- Zone suburbaine
- Zone rurale

0.44 Fournissez une courte description générale du bâtiment.

Fournissez une courte description du bâtiment. Notez la masse, l'emplacement sur le terrain, l'aménagement paysager, toutes les caractéristiques physiques, historiques ou fonctionnelles significatives et les rénovations ou modifications significatives effectuées au cours des 5 dernières années.



## MEILLEURE PRATIQUES BEST

### ÉNERGIE

Meilleure Pratique BEST 1.3.2.1	Un bilan énergétique du bâtiment a-t-il été effectué au cours des cinq (5) dernières années?	
<b>Explication et évaluation</b>	Cette question constitue une Meilleure pratique BEST et est nécessaire pour tous les niveaux de certification. Téléversement obligatoire des documents démontrant l'application de cette Meilleure pratique BEST.	
	Une vérification intégrée de niveau 1 ASHRAE ou une équivalence est une condition préalable minimale et doit inclure :	
	<ul style="list-style-type: none"><li>• Une analyse de la facturation du service public avec jalonnage (benchmarking)</li><li>• Un résumé des principaux équipements et du type de systèmes d'éclairage utilisés dans les bâtiments</li><li>• La liste des opportunités potentielles de conservation de l'énergie, des économies estimées et de la récupération des investissements calculés d'après la vérification intégrée du bâtiment</li></ul>	
	Le rapport d'évaluation doit identifier les améliorations peu coûteuses et les améliorations d'immobilisations potentielles ainsi que les problèmes alarmants en vue d'un audit ultérieur plus détaillé.	
<b>Pointage</b>	Oui	La certification est autorisée
	Non	La certification n'est pas autorisée
	Un équivalent agréé par BOMA	La certification est autorisée
	L'équivalent agréé par BOMA est disponible pour les immeubles dont 75 % ou plus de leur énergie est directement achetée par les locataires ou lorsque l'immeuble est occupé depuis moins de deux (2) ans.	
	Consultez les <a href="#">Lignes directrices des Meilleures pratiques BEST</a> pour obtenir une liste complète des exigences concernant cette Meilleure pratique BEST.	



<b>Meilleure Pratique BEST 1.3.3.1</b>	<b>Y a-t-il un plan de gestion de l'énergie (réduction) propre au bâtiment qui prend en charge les problèmes soulevés dans le bilan énergétique?</b>	
<b>Explication et évaluation</b>	<p>Cette question constitue une Meilleure pratique BEST et est nécessaire pour tous les niveaux de certification. Téléversement obligatoire des documents démontrant l'application de cette Meilleure pratique BEST.</p> <p>Le plan de gestion de l'énergie doit identifier et documenter les mesures d'amélioration de l'efficacité énergétique du bâtiment et de réduction de sa demande. Ces mesures doivent être basées sur une cible de performance énergétique clairement définie, être définies par le bilan énergétique ou être définies par le personnel d'exploitation. Le plan doit indiquer les ressources allouées ainsi que la récupération prévue et l'échéancier de mise en œuvre pour les améliorations spécifiques de l'efficacité énergétique.</p> <p>L'équivalent agréé par BOMA est disponible pour les immeubles qui ont été occupés pendant moins de deux (2) ans.</p> <p>Consultez les <a href="#">Lignes directrices des Meilleures pratiques BEST</a> pour obtenir une liste complète des exigences concernant cette Meilleure pratique BEST.</p>	
<b>Pointage</b>	Oui	La certification est autorisée
	Non	La certification n'est pas autorisée
	Un équivalent agréé par BOMA	La certification est autorisée

<b>Meilleure Pratique BEST 1.3.8.14</b>	<b>Y a-t-il un programme d'entretien préventif pour le système de CVC (chauffage, ventilation, et climatisation de l'air) et ses composants?</b>	
<b>Explication et évaluation</b>	<p>Cette question constitue une Meilleure pratique BEST et est nécessaire pour tous les niveaux de certification. Téléversement obligatoire des documents démontrant l'application de cette Meilleure pratique BEST.</p> <p>L'entretien préventif diffère de l'entretien périodique dans la mesure où il considère que certains composants des systèmes exigent une révision ou un remplacement après un certain temps ou à certains intervalles ou en raison de certaines causes spécifiques. Le calendrier d'entretien préventif doit inclure l'inspection et les mesures correctives à effectuer chaque mois, chaque trimestre, deux fois par an, annuellement et tous les cinq ans.</p> <p>Consultez les <a href="#">Lignes directrices des Meilleures pratiques BEST</a> pour obtenir une liste complète des exigences concernant cette Meilleure pratique BEST.</p>	
<b>Pointage</b>	Oui	La certification est autorisée
	Non	La certification n'est pas autorisée



## EAU

<b>Meilleure Pratique BEST</b> 2.3.1	<b>Existe-t-il une politique écrite destinée à réduire au minimum l'utilisation de l'eau et à inciter à préserver l'eau?</b>	
<b>Explication et évaluation</b>	<p>Cette question constitue une Meilleure pratique BEST et est nécessaire pour tous les niveaux de certification. Téléversement obligatoire des documents démontrant l'application de cette Meilleure pratique BEST. Une politique de préservation de l'eau devrait exprimer un engagement afin de réduire la demande en eau et définir des objectifs et stratégies de réduction de la consommation d'eau.</p> <p>Consultez les <a href="#">Lignes directrices des Meilleures pratiques BEST</a> pour obtenir une liste complète des exigences concernant cette Meilleure pratique BEST.</p>	
<b>Pointage</b>	Oui	La certification est autorisée
	Non	La certification n'est pas autorisée

<b>Meilleure Pratique BEST</b> 2.3.4	<b>Est-ce qu'une évaluation de la consommation d'eau a été effectuée au cours des cinq (5) dernières années?</b>	
<b>Explication et évaluation</b>	<p>Cette question constitue une Meilleure pratique BEST et est nécessaire pour tous les niveaux de certification. Téléversement obligatoire des documents démontrant l'application de cette Meilleure pratique BEST.</p> <p>Le rapport d'évaluation de la consommation d'eau doit inclure les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'analyse de la facturation de l'eau, qui comporte le coût et l'historique de consommation;</li> <li>• Les valeurs de référence de la consommation d'eau;</li> <li>• L'inventaire de l'équipement consommant de l'eau et une analyse de l'utilisation;</li> <li>• La liste des mesures potentielles de conservation de l'eau, incluant les procédures d'entretien et les mesures de modernisation;</li> <li>• L'estimation des coûts, des économies et de la période de recouvrement des mesures recommandées.</li> </ul> <p>Le rapport d'évaluation de la consommation d'eau peut être intégré au rapport d'évaluation énergétique.</p> <p>L'équivalent agréé par BOMA est offert pour les immeubles dont 75 % ou plus de leur eau est directement achetée par les locataires ou lorsque l'immeuble est occupé depuis moins de deux (2) ans.</p> <p>Consultez les <a href="#">Lignes directrices des Meilleures pratiques BEST</a> pour obtenir une liste complète des exigences concernant cette Meilleure pratique BEST.</p>	
<b>Pointage</b>	Oui	La certification est autorisée
	Non	La certification n'est pas autorisée
	Un équivalent agréé par BOMA	La certification est autorisée



## RÉDUCTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET SITE

<b>Meilleure Pratique BEST</b> 3.1.1.1	Y a-t-il un programme de détournement des matières résiduelles qui intègre le recyclage de matériaux comme le papier et le carton, les bouteilles et les canettes, les matières alimentaires et le plastique pour les occupants, les visiteurs et les activités effectuées sur le site, dans la mesure où des infrastructures locales sont disponibles pour prendre en charge ces matériaux recyclables?	
<b>Explication et évaluation</b>	<p>Cette question constitue une Meilleure pratique BEST et est nécessaire pour tous les niveaux de certification. Téléversement obligatoire des documents démontrant l'application de cette Meilleure pratique BEST.</p> <p>L'immeuble doit avoir un programme de recyclage en cours. Un équivalent accepté par BOMA peut suffire dans les situations particulières selon les conditions et critères définis dans le guide d'accompagnement BOMA BEST.</p> <p>Consultez les <a href="#">Lignes directrices des Meilleures pratiques BEST</a> pour obtenir une liste complète des exigences concernant cette Meilleure pratique BEST.</p>	
<b>Pointage</b>	Oui	La certification est autorisée
	Non	La certification n'est pas autorisée
	Un équivalent agréé par BOMA	La certification est autorisée

<b>Meilleure Pratique BEST</b> 3.1.2.13	Y a-t-il une politique écrite énonçant l'engagement en matière de réduction du volume des matières résiduelles issues des travaux de rénovation/construction éliminées dans les sites d'enfouissement?	
<b>Explication et évaluation</b>	<p>Cette question constitue une Meilleure pratique BEST et est nécessaire pour tous les niveaux de certification. Téléversement obligatoire des documents démontrant l'application de cette Meilleure pratique BEST.</p> <p>Les matières résiduelles associées à la construction et la démolition, qui représentent environ 30 % des décharges au Canada, peuvent être réduites en instaurant un tri à la source et un programme de recyclage sur site. Le programme doit répondre aux exigences minimales des autorités compétentes (par exemple, le code de pratiques 3R). Les normes de recyclage devraient traiter des : cartons ondulés, métaux, blocs de béton, bois de grande dimension, plastique, verre, plaques de plâtre et tapis.</p> <p>Consultez les <a href="#">Lignes directrices des Meilleures pratiques BEST</a> pour obtenir une liste complète des exigences concernant cette Meilleure pratique BEST.</p>	
<b>Pointage</b>	Oui	La certification est autorisée
	Non	La certification n'est pas autorisée
	Un équivalent agréé par BOMA	La certification est autorisée



## ÉMISSIONS ET EFFLUENTS

Y a-t-il un plan documenté de gestion des réfrigérants qui appauvrissent la couche d'ozone incluant :

<b>Explication et évaluation</b>	<p>Cette question constitue une Meilleure pratique BEST et est nécessaire pour tous les niveaux de certification. Téléversement obligatoire des documents démontrant l'application de cette Meilleure pratique BEST.</p> <p>L'entretien du système de réfrigération peut réduire les frais d'exploitation en améliorant les performances du réfrigérateur, en évitant les réparations coûteuses et en réduisant la fréquence de renouvellement du réfrigérant. En l'absence de SACO (substances appauvrissant la couche d'ozone), indiquez « Sans objet ».</p> <p>Consultez les <a href="#">Lignes directrices des Meilleures pratiques BEST</a> pour obtenir une liste complète des exigences concernant cette Meilleure pratique BEST.</p>
----------------------------------	--

<b>Meilleure Pratique BEST</b> 4.2.2.1	Un inventaire des réfrigérants et des dossiers?	
<b>Explication et évaluation</b>	L'inventaire doit mettre en évidence les SACO présentes et les dossiers doivent indiquer les quantités historiques de SACO.	
<b>Pointage</b>	Oui	La certification est autorisée
	Non	La certification n'est pas autorisée
	S.O.	La certification est autorisée

<b>Meilleure Pratique BEST</b> 4.2.2.2	Des rapports d'entretien, des déclarations de sinistres et les résultats des tests d'étanchéité?	
<b>Pointage</b>	Oui	La certification est autorisée
	Non	La certification n'est pas autorisée
	S.O.	La certification est autorisée

<b>Meilleure Pratique BEST</b> 4.2.2.3	Formation du personnel opérationnel?	
<b>Explication et évaluation</b>	Les cours de sensibilisation à l'environnement devraient inclure le contenu du cours sur le « Contrôle des réfrigérants » ou la « Prise en charge des CFC » qui ont été rédigés par l'Institut de climatisation et de réfrigération du Canada (HRAI) et l'organisme Environnement Canada. Ces cours durent en général une journée. Quand l'entretien de l'équipement est imparti, le sous-traitant doit apporter la preuve qu'il s'est acquitté des exigences de formation du personnel.	
<b>Pointage</b>	Oui	La certification est autorisée
	Non	La certification n'est pas autorisée
	S.O.	La certification est autorisée





Meilleure Pratique BEST 4.2.2.4	Vérification périodique des fuites?	
<b>Pointage</b>	Oui	La certification est autorisée
	Non	La certification n'est pas autorisée
	S.O.	La certification est autorisée

Meilleure Pratique BEST 4.2.2.5	Y a-t-il un plan d'élimination progressive des réfrigérants qui appauvrissent la couche d'ozone?	
<b>Explication et évaluation</b>	<p>Cette question constitue une Meilleure pratique BEST et est nécessaire pour tous les niveaux de certification. Téléversement obligatoire des documents démontrant l'application de cette Meilleure pratique BEST.</p> <p>À compter du 1er janvier 2015, il ne sera plus permis d'utiliser ou de permettre l'opération d'un refroidisseur contenant des CFC. En l'absence de SACO (substances appauvrissant la couche d'ozone), indiquez « Sans objet ».</p> <p>Consultez les <a href="#">Lignes directrices des Meilleures pratiques BEST</a> pour obtenir une liste complète des exigences concernant cette Meilleure pratique BEST.</p>	
<b>Pointage</b>	Oui	La certification est autorisée
	Non	La certification n'est pas autorisée
	S.O.	La certification est autorisée



<b>Meilleure Pratique BEST 4.4.1.1</b>	<b>Une étude sur les matières dangereuses liées à la construction et un inventaire sur les produits chimiques d'usage ont-ils été effectués au cours des trois dernières années?</b>	
<b>Explication et évaluation</b>	<p>Cette question constitue une Meilleure pratique BEST et est nécessaire pour tous les niveaux de certification. Téléversement obligatoire des documents démontrant l'application de cette Meilleure pratique BEST.</p> <p>Une <b>Étude sur les matières dangereuses</b> ne devrait inclure que les matières dangereuses liées à l'immeuble et doit indiquer, au minimum, si les quatre matériaux de construction dangereux sont présents dans l'immeuble : matériaux contenant de l'amiante (p. ex., bâches d'isolation, mastics et calfeutrage, matériel plus ancien); biphényles polychlorés (BPC) (p. ex., anciens ballasts d'éclairage fluorescents, transformateurs); plomb (p. ex., peinture au plomb); et mercure (p. ex., thermostats, lampes d'éclairage). L'étude doit indiquer le type de matières dangereuses présentes dans l'immeuble, son emplacement, sa quantité, son état, ainsi qu'une liste des mesures recommandées pour satisfaire les exigences spécifiques de la réglementation provinciale en ce qui concerne l'entretien, l'inspection, la formation et la réduction.</p> <p>De plus, un <b>Inventaire des produits chimiques dangereux ou des produits d'usage</b> doit être effectué, qui doit inclure au moins les pesticides. Cet inventaire doit inclure une liste des produits chimiques ou des produits d'usage apportés dans l'immeuble à des fins d'utilisation, de manutention et d'entreposage; l'emplacement; des fiches SIMDUT pour chaque produit chimique ou d'usage; les quantités approximatives; ainsi qu'un index mis à jour des produits chimiques ou d'usage, y compris le nom du produit chimique et une page de référence pour un accès facile aux fiches SIMDUT et aux autres renseignements pertinents relatifs à chaque produit chimique.</p> <p>Consultez les <a href="#">Lignes directrices des Meilleures pratiques BEST</a> pour obtenir une liste complète des exigences concernant cette Meilleure pratique BEST.</p>	
<b>Pointage</b>	Oui	La certification est autorisée
	Non	La certification n'est pas autorisée
	S.O.	La certification est autorisée

<b>Meilleure Pratique BEST 4.5.2.2</b>	<b>Y a-t-il un plan de gestion des produits dangereux (produits chimiques dangereux)?</b>	
<b>Explication et évaluation</b>	<p>Cette question constitue une Meilleure pratique BEST et est nécessaire pour tous les niveaux de certification. Téléversement obligatoire des documents démontrant l'application de cette Meilleure pratique BEST.</p> <p>Un plan de gestion des produits dangereux doit indiquer la façon dont les produits contrôlés sont reçus dans les installations, la façon dont ils doivent être utilisés et doit également fournir des procédures de mise au rebut en toute sécurité. Il doit également contenir les fiches de SIMDUT pour tous les produits identifiés dans l'inventaire. Les produits chimiques utilisés dans les bâtiments qui sont considérés comme dangereux comprennent le pétrole, les biocides, les solvants, les insecticides, les pesticides et les herbicides. Ils doivent être stockés dans des pièces ventilées correctement, aux températures contrôlées, disposant d'une protection anti-fuite et d'un espace d'étalage adéquat. Les récipients doivent être couverts afin d'éviter les déversements accidentels et les vapeurs possibles; ils doivent être correctement étiquetés et maintenus dans des aires verrouillées.</p> <p>Consultez les <a href="#">Lignes directrices des Meilleures pratiques BEST</a> pour obtenir une liste complète des exigences concernant cette Meilleure pratique BEST.</p>	
<b>Pointage</b>	Oui	La certification est autorisée
	Non	La certification n'est pas autorisée



## ENVIRONNEMENT INTÉRIEUR

<b>Meilleure Pratique BEST 5.1.8.1</b>	La direction de l'immeuble dispose-t-elle d'un document permettant de répondre aux préoccupations du personnel et des patients concernant la qualité de l'air intérieur (comme un formulaire de réclamation et un registre d'incidents)?	
<b>Explication et évaluation</b>	<p>Cette question constitue une Meilleure pratique BEST et est nécessaire pour tous les niveaux de certification. Téléversement obligatoire des documents démontrant l'application de cette Meilleure pratique BEST.</p> <p>La direction de l'immeuble doit disposer de moyens documentés pour répondre aux préoccupations des locataire/occupants concernant la qualité de l'air intérieur. Des registres de plaintes peuvent documenter le mécontentement des occupants et de ses causes. Au fil du temps, les tendances des taux de plaintes peuvent indiquer des réactions des occupants vis-à-vis des changements dans l'exploitation de l'immeuble. Le registre d'incidents doit proposer des champs visant à inscrire les renseignements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Numéro du registre d'incident; Formulaire rempli par __; Date</li> <li>• Nom de l'occupant; Entreprise et Service; Emplacement dans le bâtiment</li> <li>• Date de réception de la réclamation; Description de la réclamation; Cause suggérée; Résumé du problème</li> <li>• Mesures prises; date de l'entretien avec l'occupant</li> <li>• Mesures de CO<sub>2</sub>; évaluation du taux de ventilation (si nécessaire); inspection du système de ventilation; prélèvement de contaminants atmosphériques (si nécessaire)</li> <li>• Rapport des mesures correctives rempli</li> <li>• Occupant informé des mesures qui ont été prises</li> </ul> <p>Consultez les <a href="#">Lignes directrices des Meilleures pratiques BEST</a> pour obtenir une liste complète des exigences concernant cette Meilleure pratique BEST.</p>	
<b>Pointage</b>	Oui	La certification est autorisée
	Non	La certification n'est pas autorisée



## SYSTÈME DE GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

<b>Meilleure Pratique BEST 6.2.5</b>	La gestion de l'immeuble dispose-t-elle d'une politique écrite pour le choix de matériaux de construction qui a pour but de réduire tout impact négatif potentiel sur l'environnement?	
<b>Explication et évaluation</b>	<p>Cette question constitue une Meilleure pratique BEST et est nécessaire pour tous les niveaux de certification. Téléversement obligatoire des documents démontrant l'application de cette Meilleure pratique BEST.</p> <p>La politique par laquelle l'organisation s'engage à utiliser des matériaux de construction et de l'équipement plus respectueux de l'environnement au sein du complexe doit également faire partie des directives de construction/rénovation. Des exemples de matériaux de construction respectueux de l'environnement incluent des matériaux contenant une forte proportion de matériaux recyclés ou des tapis et du mobilier à faible émission de gaz. Voir la section 5.6 Qualité de l'air intérieur - Contrôle des polluants à la source se rapportant à la liste de vérifications des éléments dont il faut discuter avec les architectes etc. Tenez compte des critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Éviter les matériaux entraînant des débris excessifs en raison des dimensions requises;</li> <li>• Préserver les matériaux réutilisables pendant la démolition;</li> <li>• Choisir des matériaux contenant une forte proportion de matériaux recyclés;</li> <li>• Choisir des matériaux recyclables;</li> <li>• Choisir des matériaux à faible énergie intrinsèque et nécessitant le moins d'entretien.</li> </ul> <p>La direction doit pouvoir prouver que la politique est réellement appliquée et mise en pratique au sein des projets.</p> <p>Consultez les <a href="#">Lignes directrices des Meilleures pratiques BEST</a> pour obtenir une liste complète des exigences concernant cette Meilleure pratique BEST.</p>	
<b>Pointage</b>	Oui	La certification est autorisée
	Non	La certification n'est pas autorisée

<b>Meilleure Pratique BEST 6.4.1.1</b>	Un plan de travail documenté en matière de communication a-t-il été élaboré ou mis à jour pour informer le personnel, les patients et les visiteurs des initiatives et pratiques environnementales mises en œuvre dans le bâtiment au cours des douze derniers mois?	
<b>Explication et évaluation</b>	<p>Cette question constitue une Meilleure pratique BEST et est nécessaire pour tous les niveaux de certification. Téléversement obligatoire des documents démontrant l'application de cette Meilleure pratique BEST.</p> <p>La direction de l'immeuble doit disposer d'un plan de travail en matière de communication propre au bâtiment, qui doit comprendre les stratégies de communication, les activités, les responsabilités et l'échéancier de mise en œuvre. Les locataires / occupants doivent recevoir des renseignements et disposer d'un forum ou d'une ligne directe pour discuter de leurs préoccupations environnementales et coordonner leurs activités. Les aspects clés d'une communication efficace sont la fréquence, l'exactitude, l'exhaustivité et la globalité. Pour s'assurer que les occupants du bâtiment collaborent avec les propriétaires afin d'atteindre les objectifs environnementaux, une communication fréquente doit être établie.</p> <p>Consultez les <a href="#">Lignes directrices des Meilleures pratiques BEST</a> pour obtenir une liste complète des exigences concernant cette Meilleure pratique BEST.</p>	
<b>Pointage</b>	Oui	La certification est autorisée
	Non	La certification n'est pas autorisée



## 1. ÉNERGIE

### 1.1. CONSOMMATION D'ÉNERGIE

1.1.1	Saisissez-vous les données sur la consommation énergétique pour la totalité de la surface de plancher brute de votre immeuble?	
<b>Explication et évaluation</b>	Afin d'obtenir les points liés à la consommation énergétique dans BOMA BEST vous devez être en mesure de saisir la consommation énergétique pour la totalité de l'immeuble, soit 100% des aires associées à l'immeuble. Si vous n'êtes pas en mesure de saisir la totalité de la consommation, vous n'obtiendrez aucun point dans cette section	
<b>Pointage</b>	Oui	Possibilité d'obtenir des points
	Non	0/70

1.1.2	Quel est l'indice exact de consommation d'énergie (EUI) de ce bâtiment au cours de la période de 24 mois la plus récente (en kWh/pi <sup>2</sup> /an)?	
<b>Explication et évaluation</b>	<p>En utilisant les portails BOMA BEST ou ENERGY STAR Portfolio Manager, saisissez les données sur la consommation d'énergie de 24 mois consécutifs, au minimum. Les entrées de données doivent être inscrites de manière mensuelle et non pas dans une seule entrée représentant la consommation totale. Saisissez les données sur la consommation pour tous les types de combustibles utilisés dans l'immeuble.</p> <p>Les données saisies ne doivent pas être datées de plus de 36 mois; elles ne doivent pas non plus représenter la consommation pendant les périodes de rénovation majeure (telles que les améliorations aux systèmes mécaniques, aux systèmes d'enveloppe et aux systèmes électriques de l'immeuble, y compris l'acquisition de nouveaux appareils d'éclairage représentant plus de 50 % de ceux de l'immeuble.)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour saisir vos données au moyen du portail BOMA BEST, veuillez suivre <a href="#">ces instructions</a>.</li> <li>• Pour saisir vos données dans votre compte ENERGY STAR Portfolio Manager, veuillez suivre <a href="#">ces instructions</a> pour le lier avec votre compte BOMA BEST.</li> </ul> <p>Pour obtenir ces points vous devez être en mesure d'obtenir une intensité énergétique (IE) de site calculée par le portail BOMA BEST ou ENERGY STAR. Si vous utilisez ENERGY STAR, vous devrez lier votre compte avec celui de BOMA BEST.</p> <p>Saisissez l'IE en GJ/m<sup>2</sup>. Vous pouvez saisir jusqu'à deux décimales. Pour obtenir des conseils sur la méthodologie d'analyse de l'énergie, téléchargez <a href="#">cette FAQ</a></p>	
<b>Pointage</b>	Entrez l'IE	



1.1.3	Classification de l'immeuble
<b>Explication et évaluation</b>	<p><b>Hôpital</b> : La désignation Hôpital s'applique aux hôpitaux généraux médicaux et chirurgicaux, aux hôpitaux d'accès essentiel et aux hôpitaux pour enfants. Ces établissements fournissent des soins de courte durée visant à traiter des patients durant de courtes périodes incluant le soin médical d'urgence, les services de bureau de médecin, le soin diagnostic, le soin ambulatoire, le soin chirurgical et les services de spécialité limitée comme la réhabilitation et le soin aux personnes atteintes de cancer.</p> <p>Pour se qualifier en tant qu'hôpital, les exigences suivantes doivent être respectées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Plus de 50 % de la surface de plancher brute de tous les immeubles doit être utilisée pour les services médicaux et chirurgicaux généraux; ET</li> <li>• Plus de 50 % des lits autorisés doivent fournir des services de soins de courte durée; ET</li> <li>• Ces établissements doivent fonctionner 24 heures par jour, 7 jours par semaine.</li> </ul> <p>Les établissements qui utilisent plus de 50 % de la surface de plancher brute pour les soins à long terme, les soins infirmiers professionnels, les soins spécialisés ou les centres de chirurgie ambulatoire OU qui ont moins de 50 % de leurs lits autorisés pour des services de soins de courte durée ne sont pas considérés comme des hôpitaux admissibles selon cette définition.</p> <p><b>Immeuble de bureaux à vocation médicale</b> : La désignation d'immeuble de bureau à vocation médicale s'applique aux immeubles qui respectent les exigences suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Plus de 50 % de l'espace total de l'établissement est utilisé principalement pour fournir des diagnostics et des traitements (aucune chirurgie majeure) pour des soins médicaux, dentaires ou des soins ambulatoires pour des clients psychiatriques;</li> <li>• Ces établissements ne fonctionnent pas 24 heures par jour, 7 jours par semaine.</li> </ul> <p><b>Établissement de soins de longue durée</b> : Aussi appelés « établissements de soins de santé aigus de longue durée », ou « communauté de soins aux personnes âgées », ces établissements offrent des soins permanents de réadaptation, de rétablissement ou des soins infirmiers spécialisés en continu à des patients ou à des résidents qui ont besoin d'aide avec les activités de la vie quotidienne.</p> <p>Une désignation d'établissement de soins de longue durée s'applique aux immeubles qui respectent les exigences suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Plus de 50 % de l'espace total de l'établissement est utilisé principalement pour les soins aigus à long terme, les soins infirmiers spécialisés en continu, le soin aux patients atteints de cancer, la réhabilitation ou les soins psychiatriques;</li> <li>• Ces établissements fonctionnent 24 heures par jour, 7 jours par semaine.</li> </ul> <p>Les établissements où plus de 50 % de l'espace n'est pas dédié aux soins aigus à long terme, comme les maisons de retraite qui n'offrent qu'une vie autonome, ne sont pas considérés comme admissibles selon cette définition et doivent utiliser le module Immeuble résidentiel à logements multiples</p>
<b>Réponses possibles</b>	<p>Hôpital</p> <p>Immeuble de bureaux à vocation médicale</p> <p>Établissement de soins de longue durée</p>



1.1.4 (Hôpital)		Sélectionnez la plage correspondant à l'intensité énergétique (IE) du site calculée en fonction des conditions météorologique de votre propriété (à des fins de notation).
<b>Pointage</b>	Inconnu / Impossible d'obtenir	0
	3,100 GJ / m <sup>2</sup> / an et plus	0
	Entre 2,940 et 3,099 GJ / m <sup>2</sup> / an	7
	Entre 2,790 et 2,939 GJ / m <sup>2</sup> / an	14
	Entre 2,630 et 2,789 GJ / m <sup>2</sup> / an	21
	Entre 2,480 et 2,629 GJ / m <sup>2</sup> / an	28
	Entre 2,320 et 2,479 GJ / m <sup>2</sup> / an	35
	Entre 2,170 et 2,319 GJ / m <sup>2</sup> / an	42
	Entre 2,010 et 2,169 GJ / m <sup>2</sup> / an	49
	Entre 1,860 et 2,009 GJ / m <sup>2</sup> / an	56
	Entre 1,700 et 1,859 GJ / m <sup>2</sup> / an	63
	Moins de 1,700 GJ / m <sup>2</sup> / an	70

1.1.4 (Bureau médical)		Sélectionnez la plage correspondant à l'intensité énergétique (IE) du site calculée en fonction des conditions météorologique de votre propriété (à des fins de notation).
<b>Pointage</b>	Inconnu / Impossible d'obtenir	0
	1,320 GJ / m <sup>2</sup> / an et plus	0
	Entre 1,240 et 1,319 GJ / m <sup>2</sup> / an	7
	Entre 1,160 et 1,239 GJ / m <sup>2</sup> / an	14
	Entre 1,050 et 1,159 GJ / m <sup>2</sup> / an	21
	Entre 0,930 et 1,049 GJ / m <sup>2</sup> / an	28
	Entre 0,810 et 0,929 GJ / m <sup>2</sup> / an	35
	Entre 0,700 et 0,809 GJ / m <sup>2</sup> / an	42
	Entre 0,580 et 1,699 GJ / m <sup>2</sup> / an	49
	Entre 0,460 et 0,579 GJ / m <sup>2</sup> / an	56
	Entre 0,350 et 0,459 GJ / m <sup>2</sup> / an	63
	Moins de 0,350 GJ / m <sup>2</sup> / an	70

1.1.4 (Soins de santé à long terme)		Sélectionnez la plage correspondant à l'intensité énergétique (IE) du site calculée en fonction des conditions météorologique de votre propriété (à des fins de notation).
<b>Pointage</b>	Inconnu / Impossible d'obtenir	0
	2,290 GJ / m <sup>2</sup> / an et plus	0
	Entre 2,090 et 2,289 GJ / m <sup>2</sup> / an	7
	Entre 1,980 et 2,089 GJ / m <sup>2</sup> / an	14
	Entre 1,860 et 1,979 GJ / m <sup>2</sup> / an	21
	Entre 1,740 et 1,859 GJ / m <sup>2</sup> / an	28
	Entre 1,630 et 1,739 GJ / m <sup>2</sup> / an	35
	Entre 1,510 et 1,629 GJ / m <sup>2</sup> / an	42
	Entre 1,390 et 1,509 GJ / m <sup>2</sup> / an	49
	Entre 1,280 et 1,389 GJ / m <sup>2</sup> / an	56
	Entre 1,160 et 1,279 GJ / m <sup>2</sup> / an	63
	Moins de 1,160 GJ / m <sup>2</sup> / an	70



## 1.2. MESURES D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUES

### 1.2.1 Éclairage

<b>1.2.1</b>	<b>Le bâtiment est-il équipé de l'un des systèmes d'éclairage à haute efficacité suivants?</b>
<b>Explication et évaluation</b>	Indiquez les fonctionnalités qui s'appliquent à votre bâtiment et le pourcentage qui a été mis en œuvre dans l'ensemble du bâtiment. Sélectionnez toutes les fonctionnalités applicables.

<b>1.2.1.1</b>	<b>Lampes fluocompactes et/ou diodes électroluminescentes (DEL)</b>	
<b>Explication et évaluation</b>	Indiquez le pourcentage de lampes fluocompactes et/ou lampes DEL par rapport au nombre total de lampes, y compris les lampes incandescentes	
<b>Pointage</b>	70%-100%	2/2
	40%-69%	1/2
	Moins de 40%	0/2

<b>1.2.1.4</b>	<b>Lampes fluocompactes T8 ou T5 et/ou diodes électroluminescentes (DEL) dans l'immeuble</b>	
<b>Explication et évaluation</b>	Indiquez le pourcentage de lampes T8 ou T5 à faible puissance et/ou lampes DEL installées par rapport au nombre total de tubes, y compris les lampes fluorescentes T12.	
<b>Pointage</b>	70%-100%	2/2
	40%-69%	1/2
	Moins de 40%	0/2

<b>1.2.1.6</b>	<b>Lampes fluocompactes T8 ou T5 et/ou diodes électroluminescentes (DEL) dans le garage</b>	
<b>Explication et évaluation</b>	Indiquez le pourcentage de lampes T8 ou T5 à faible puissance et/ou lampes DEL installées par rapport au nombre total de tubes comprenant les lampes fluorescentes T12. S'il n'y a pas de garage, indiquez « Sans objet ».	
<b>Pointage</b>	70%-100%	2/2
	40%-69%	1/2
	Moins de 40%	0/2
	S.O.	0/0

<b>1.2.1.8</b>	<b>Panneaux SORTIE avec des diodes électroluminescentes (DEL)</b>	
<b>Explication et évaluation</b>	Indiquez le pourcentage de systèmes d'éclairage des portes de sortie de type DEL installés par rapport au nombre total de systèmes d'éclairage des portes de sortie, y compris ceux qui utilisent des ampoules à incandescence.	
<b>Pointage</b>	70%-100%	2/2
	40%-69%	1/2
	Moins de 40%	0/2





<b>1.2.M.1</b>	<b>Diodes électroluminescentes (DEL) dans les salles opératoires</b>	
<b>Explication et évaluation</b>	Indiquez le pourcentage de lampes DEL par rapport au nombre total de tubes, y compris les lampes fluorescentes T12. S'il n'y a pas de salle opératoire, indiquez « Sans objet ».	
<b>Pointage</b>	70%-100%	2/2
	40%-69%	1/2
	Moins de 40%	0/2
	S.O.	0/0

<b>1.2.M.2</b>	<b>Diodes électroluminescentes (DEL) pour l'éclairage de rues et pour les aires de stationnement extérieur</b>	
<b>Explication et évaluation</b>	Indiquez le pourcentage de lampes DEL par rapport au nombre total de tubes, y compris les lampes fluorescentes T12. S'il n'y a pas d'éclairage de rues ni d'aires de stationnement extérieure, indiquez « Sans objet ».	
<b>Pointage</b>	70%-100%	2/2
	40%-69%	1/2
	Moins de 40%	0/2
	S.O.	0/0

<b>1.2.1.14.1</b>	<b>Contrôles automatiques de l'éclairage</b>	
<b>Explication et évaluation</b>	Cela inclut des logiciels de gestion de l'éclairage, les interfaces d'éclairage DALI (Digital Addressable Lighting Interface), le contrôle de l'éclairage par les occupants de l'immeuble, les capteurs de lumière ou les gradateurs automatiques. Si certaines zones d'éclairage ne peuvent pas être manipulées en raison du règlement (par exemple dans les secteurs de soins aux patients ou les secteurs essentiels), ne tenez pas compte de ces secteurs dans le calcul total.	
<b>Pointage</b>	70%-100%	2/2
	40%-69%	1/2
	Moins de 40%	0/2
	S.O.	0/0

<b>1.2.1.15</b>	<b>Détecteurs de présence dans les aires à faible circulation, le cas échéant (par exemple, salles de conférence, salles d'entreposage, toilettes)</b>	
<b>Explication et évaluation</b>	Les détecteurs de présence devraient être utilisés pour les installations situées dans des zones de faible circulation, les couloirs secondaires et les aires de stockage en vrac ou non couverte. Des points sont attribués si cela a été mis en œuvre dans au moins 25 % d'applications potentielles. Si les détecteurs ne sont pas autorisés par les normes et règlements de construction locaux, indiquez « Sans objet ».	
<b>Pointage</b>	Oui	1/1
	Non	0/1
	S.O.	0/2

<b>1.2.1.17</b>	<b>Capteurs de lumière</b>	
<b>Explication et évaluation</b>	Les capteurs de lumière ou cellules photo-électriques détectent la lumière naturelle et désactivent un système d'éclairage si une quantité suffisante de lumière naturelle est présente.	
<b>Pointage</b>	Oui	1/1
	Non	0/1



<b>1.2.1.23</b>	Quel pourcentage du système d'éclairage intérieur est considéré comme étant un « éclairage à haut rendement énergétique »?	
<b>Explication et évaluation</b>	Estimez le pourcentage selon la superficie ou le nombre de systèmes d'éclairage. L'ÉCLAIRAGE INTÉRIEUR À RENDEMENT ÉLEVÉ inclut les lampes fluorescentes T8 et T5 avec le ballast électronique plutôt que les lampes T12, et les ampoules des lampes fluorescentes compactes ou DEL plutôt que les ampoules incandescentes.	
<b>Pointage</b>	80%-100%	4/4
	60%-79%	3/4
	40%-59%	2/4
	20%-39%	1/4
	Moins de 20%	0/4
	Aucun	0/4

## 1.2.2 Équipement CVC principal

<b>1.2.2.1</b>	La majorité des chaudières sont-elles âgées de 20 ans ou plus?	
<b>Explication et évaluation</b>	Cela s'applique uniquement aux chaudières actives actuellement utilisées pour le chauffage de bâtiment. Le cycle de vie moyen d'une chaudière est de 25 ans. Une chaudière de plus de 20 ans peut devoir être remplacée. En l'absence de chaudière, indiquez « Sans objet ».	
<b>Pointage</b>	Oui	À titre d'information uniquement
	Non	À titre d'information uniquement
	S.O. (aucune chaudière)	À titre d'information uniquement

<b>1.2.2.2.1</b>	Quel pourcentage des chaudières présente un taux d'efficacité de combustion de 85 % ou plus?	
<b>Explication et évaluation</b>	<p>Pour chaque chaudière, il faut fournir une copie des procédures d'entretien préventif et des résultats des tests d'efficacité de combustion effectués dans la dernière année. Les tests d'efficacité de combustion doivent inclure une analyse de la température et des niveaux de CO<sub>2</sub> ou de O<sub>2</sub> des gaz de combustion, ainsi que la mesure d'efficacité d'au moins deux taux d'allumage (p. ex. : puissance maximale et minimale d'utilisation).</p> <p>Les chaudières électriques qui respectent les exigences énoncées en matière d'efficacité peuvent également recevoir des points dans le cadre de cette question.</p> <p>Il existe une synergie de points entre la présente question et la question 4.1.1 « Quel est le pourcentage des chaudières du bâtiment possédant de faibles taux d'émission de NOx? » Les candidats sont encouragés à examiner les exigences de rendement de la question 4.1.1, et, s'ils désirent se voir accorder des points dans cette catégorie, ils doivent combiner les services de test de combustion de façon à respecter les exigences des deux questions.</p>	
<b>Pointage</b>	50%-100%	10/10
	25%-49%	7/10
	Moins de 25%	0/10
	S.O.	0/0



<b>1.2.2.3</b>	<b>Les chaudières sont-elles dotées d'un système de commande qui leur permet de fonctionner sur une plage étendue de charges?</b>	
<b>Explication et évaluation</b>	Un système de commande intégré qui règle le mélange air-combustible dans le brûleur améliore l'efficacité de la chaudière pour prendre en charge des charges variables et fournir la puissance de brûleur voulue. En l'absence de chaudière, indiquez « Sans objet ».	
<b>Pointage</b>	Oui	2/2
	Non	0/2
	S.O.	0/0

<b>1.2.2.4.1</b>	<b>Quel pourcentage (par capacité) d'appareils monoblocs situés sur les toits du bâtiment possède une efficacité élevée?</b>	
<b>Explication et évaluation</b>	Les appareils monoblocs à rendement élevé situés sur les toits doivent avoir un taux de rendement énergétique saisonnier (SEER) d'au moins 14 et un taux de rendement énergétique (EER) d'au moins 11,5. Un entretien approprié est requis pour conserver le SEER. La mise en place du SEER et l'exécution des interventions d'entretien doivent être prouvées et accessibles pour consultation. Notez que la préservation du SEER exige généralement une optimisation des systèmes mécaniques et électriques. Pour obtenir les taux de rendement spécifiques des unités par catégorie de taille, consultez le Guide de haut rendement éco énergétique du Nouveau Brunswick (juillet 2007). En l'absence d'appareils monoblocs situés sur la toiture, indiquez « Sans objet ».	
<b>Pointage</b>	50%-100%	4/4
	25%-49%	2/4
	Moins de 25%	0/4
	S.O.	0/0

<b>1.2.2.5.1</b>	<b>Quel pourcentage (par capacité) de refroidisseurs du bâtiment possède une efficacité élevée?</b>	
<b>Explication et évaluation</b>	Les refroidisseurs à rendement élevé ont un rendement à pleine charge compris entre 0,46 et 0,65 kW/tonne (ou coefficient de performance d'au moins 5,4), contrairement aux vieux refroidisseurs CFC-11 ou CFC-12, dont le rendement varie entre 0,72 et 0,90 kW/tonne. Pour connaître les niveaux minimaux des performances, consultez le Bulletin des Ressources naturelles Canada sur la modification de la norme pour les refroidisseurs d'eau monobloc de mai 2010. En l'absence d'installation frigorifique centrale ou de réfrigérateur, indiquez « Sans objet ».	
<b>Pointage</b>	50%-100%	3/3
	25%-49%	2/3
	Moins de 25%	0/3
	S.O.	0/0

<b>1.2.2.6</b>	<b>Les refroidisseurs sont-ils dotés d'un système de commande qui leur permet de fonctionner sur une plage étendue de charges?</b>	
<b>Explication et évaluation</b>	En l'absence d'installation frigorifique centrale ou de réfrigérateur, indiquez « Sans objet ».	
<b>Pointage</b>	Oui	2/2
	Non	0/2
	S.O.	0/0



### 1.2.3 Commandes

<b>1.2.3.1</b>	<b>L'abaissement de la température de consigne est-il mis en œuvre dans les secteurs non-essentiels?</b>		
<b>Explication et évaluation</b>	Une manière simple de réduire la consommation d'énergie de chauffage/de refroidissement est d'adapter la température aux taux d'occupation en réglant les thermostats ou en installant des contrôles automatiques et en programmant l'équipement. En règle générale, n'importe quel contrôleur capable de régler automatiquement la température à un niveau inférieur en période hivernale peut également régler automatiquement la température à un niveau supérieur en période estivale. Les secteurs non-essentiels sont ceux qui ne sont pas en service 24 heures sur 7 jours. Indiquez « Sans objet » si tous les espaces sont essentiels.		
<b>Pointage</b>	Oui	1/1	
	Non	0/1	
	S.O.	0/0	

	<b>Y a-t-il des réajustements automatiques de la température et de la pression de la vapeur des systèmes suivants?</b>			
<b>Explication et évaluation</b>	<p>Veillez cocher le cas applicable si plus de 50 % des systèmes de CVC de l'immeuble sont dotés de réajustements automatiques. Les systèmes automatiques contrôlent généralement les charges calorifiques et de refroidissement comme signal d'entrée. La température extérieure peut également servir de référence. Lorsque vous calculez ce pourcentage, veuillez omettre, tout en précisant, les systèmes des aires critiques où le réajustement automatique n'est pas possible.</p> <p><b>1.2.M.3.1 Vapeur sous pression</b> - Les dispositifs de réajustement de la pression sont généralement installés sur les chaudières ou sur les conduites principales de distribution de la vapeur. S'il n'y a pas de systèmes à vapeur sous pression indiquez « Sans objet ».</p> <p><b>1.2.M.3.2 Eau réfrigérée</b> - Le réajustement de la température de l'eau réfrigérée peut se réaliser en modulant la puissance frigorifique. S'il n'y a pas de systèmes à eau réfrigérée indiquez « Sans objet ».</p> <p><b>1.2.M.3.3 Eau chaude</b> - Le réajustement de l'eau chaude peut se réaliser en modulant la puissance de la chaudière ou en utilisant des vannes de mélange sur le réseau hydraulique. S'il n'y a pas de systèmes à eau chaude indiquez « Sans objet ».</p> <p><b>1.2.M.3.4 Air</b> - Le réajustement de la température de l'air peut se faire dans les conduites d'air froid ou chaud. S'il n'y a pas de systèmes de traitement d'air indiquez « Sans objet ».</p>			
<b>Pointage</b>		Oui	Non	S.O.
	1.2.M.3.1 Vapeur sous pression	1/1	0/1	0/0
	1.2.M.3.2 Eau réfrigérée	1/1	0/1	0/0
	1.2.M.3.3 Eau chaude	1/1	0/1	0/0
	1.2.M.3.4 Air	1/1	0/1	0/0



<b>1.2.M.4</b>	<b>Est-ce que le SAB contrôle les systèmes de CVC pour plus de 50 % de la surface de plancher?</b>	
<b>Explication et évaluation</b>	Cela s'applique aux unités monoblocs et aux moteurs 5hp et plus. Un système d'automatisation de bâtiment (SAB) peut contrôler les systèmes de CVC (chauffage, ventilation et climatisation) et d'autres, pour optimiser leur démarrage et leur performance, améliorer l'interaction des sous-ensembles mécaniques, améliorer le confort des occupants et réduire la consommation énergétique. L'ordinateur et les contrôleurs du SAB peuvent être gérés en réseau via Internet ou sous forme de système autonome. Certains systèmes permettent également de contrôler le bâtiment à distance. Un SAB partiel contrôle strictement une partie de l'immeuble.	
<b>Pointage</b>	Plus de 50% de la surface de plancher	1/1
	Moins de 50% de la surface de plancher	0/1
	S.O. (Aucun SAB)	0/0

<b>1.2.3.6</b>	<b>Le système d'automatisation de bâtiment (SAB) est-il intégré à des systèmes de surveillance énergétique et/ou d'entretien préventif?</b>	
<b>Explication et évaluation</b>	La plupart des SAB sont capables de surveiller la consommation énergétique des équipements et des systèmes spécifiques afin de permettre une mesure et un contrôle plus précis de l'énergie. Un SAB peut également être utilisé pour programmer des procédures d'entretien préventives spécifiques, un facteur clé dans la garantie des performances énergétiques optimales et le prolongement de la durée de vie de l'équipement. En l'absence de SAB, indiquez « Sans objet ».	
<b>Pointage</b>	Les deux	2/2
	Suivi énergétique	1/2
	Entretien préventif	1/2
	Ni l'un ni l'autre	0/2
	S.O.	0/0

## 1.2.4 Eau chaude

<b>1.2.4.1.1</b>	<b>Quel est le principal type de système de chauffage utilisé pour l'eau chaude domestique (ECD)?</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gaz naturel/mazout</li> <li>• Électrique</li> <li>• Petites chaudières ou chaudières centralisées de production d'eau chaude</li> <li>• Gaz naturel instantané</li> <li>• Électricité instantanée</li> <li>• Autre</li> </ul>

<b>1.2.M.5</b>	<b>Quel est le pourcentage des équipements à haut rendement utilisés pour le chauffage de l'eau?</b>	
<b>Explication et évaluation</b>	Les équipements de chauffage à haut rendement peuvent comprendre les chauffe-eau à condensation, les chauffe-eau instantanés, les chauffe-eau à pompe à chaleur et les technologies de chauffage de l'eau à l'énergie solaire, ou encore les systèmes électriques dans les régions où la production hydroélectrique représente plus de 60 % de la production générale. Il s'agit notamment de certaines régions en Colombie-Britannique, Manitoba, Québec et Terre-Neuve et Labrador.	
<b>Pointage</b>	50%-100%	2/2
	25%-49%	1/2
	Moins de 25 %	0/2



<b>1.2.4.4.1</b>	<b>Quel est le pourcentage de robinets d'eau chaude équipés de dispositifs d'économie de l'eau?</b>	
<b>Explication et évaluation</b>	Les dispositifs qui réduisent le taux et la durée d'écoulement d'eau au niveau des robinets incluent des robinets à faible débit avec des aérateurs ou la commande « marche/arrêt » sur les robinets automatiques.	
<b>Pointage</b>	50%-100%	5/5
	25%-49%	3/5
	Moins de 25 %	0/5

## 1.2.5 Autres fonctionnalités d'efficacité énergétique

<b>Y a-t-il des commandes de vitesse variables sur plus de 50 % de chacun des systèmes suivants de ventilation et de pompage?</b>				
<b>Explication et évaluation</b>	Les variateurs de vitesse contrôlent la vitesse du moteur en changeant la fréquence d'alimentation électrique pour s'adapter aux conditions de charge réelles. Cela réduit la consommation énergétique, améliore le contrôle du ventilateur ou de la pompe et prolonge la durée de vie de l'équipement. Indiquez « Sans objet » en l'absence de ce type de systèmes. Répondez « Oui » uniquement si plus de 50 % du système spécifique est équipé de variateurs de vitesse.			
<b>Pointage</b>		Oui	Non	S.O.
	1.2.5.1 Systèmes d'alimentation d'air	1/1	0/1	0/0
	1.2.M.7 Pompes à eau réfrigérée	1/1	0/1	0/0
	1.2.M.8 Systèmes de pompage des condenseurs (tours de refroidissement)	1/1	0/1	0/0
	1.2.5.3 Systèmes de pompes de chauffage	1/1	0/1	0/0
	1.2.5.4 Pompes-relais pour l'eau domestique	1/1	0/1	0/0
	1.2.5.5 Moteurs des ventilateurs des tours de refroidissement	1/1	0/1	0/0
	1.2.M.9 Hottes à faible débit dans les laboratoires	1/1	0/1	0/0

<b>1.2.5.6</b>	<b>Quel pourcentage des moteurs des ventilateurs et des pompes (de 5 ch ou plus) est à haute efficacité?</b>	
<b>Explication et évaluation</b>	La plaque signalétique du moteur indique si celui-ci est à haute efficacité si elle porte l'inscription « NEMA Premium » ou « Energy Efficient ». Lorsqu'une telle inscription n'est pas disponible, l'efficacité du moteur peut être obtenue en consultant l'efficacité nominale minimale pertinente associée à un type de moteur spécifique dans la norme CAN/CSA 390-10 (tableau 3 ou tableau 2).	
<b>Pointage</b>	50%-100%	2/2
	25%-49%	1/2
	Moins de 25 %	0/2

### Y a-t-il d'autres mesures d'efficacité énergétique telles les suivantes?

<b>1.2.5.8</b>	<b>Récupération de la chaleur de l'air évacué</b>	
<b>Explication et évaluation</b>	Un système de récupération de la chaleur capture la chaleur présente dans l'air évacué par le bâtiment et réutilise une partie de l'énergie pour pré climatiser l'air extérieur entrant avant qu'il ne pénètre dans le bâtiment. Cela peut se présenter sous la forme d'un échangeur air-air, d'une boucle de récupération de la chaleur au glycol, d'une roue thermique ou d'un caloduc. Si la récupération de la chaleur n'est pas pratique ou trop onéreuse, indiquez « Sans objet ».	
<b>Pointage</b>	Oui	4/4
	Non	0/4
	S.O.	0/0



<b>1.2.5.15</b>	<b>Cogénération (à l'échelle du bâtiment ou du district)</b>	
<b>Explication et évaluation</b>	La cogénération est la production simultanée de chaleur et puissance électrique ou mécanique. Elle est obtenue en capturant et réutilisant la chaleur rejetée s'échappant d'un système de production d'électricité ou d'un processus de fabrication situé dans le bâtiment. La cogénération peut être utilisée pour réduire un pic de demande. Si la cogénération n'est pas économiquement justifiée ou problématique, indiquez « Sans objet ».	
<b>Pointage</b>	Oui	3/3
	Non	0/3
	S.O.	0/0

<b>1.2.5.17</b>	<b>Ascenseurs à haut rendement énergétique</b>	
<b>Explication et évaluation</b>	Cochez « oui » si plus de 70 % des ascenseurs sont à haut rendement. Les caractéristiques d'efficacité énergétique consistent notamment en : des systèmes à traction (vs hydrauliques) qui roulent sur une corde en acier avec un contrepoids à l'autre extrémité, ce qui permet de produire de l'énergie durant la descente; des logiciels de contrôle de la destination, minimisant ainsi les arrêts; des capteurs dans la cabine et des logiciels pour automatiser le mode veille afin d'éteindre les lumières, la ventilation, la musique et les écrans vidéo lorsqu'il n'y a pas de passagers. S'il n'y a pas d'ascenseurs, indiquez « Sans objet ».	
<b>Pointage</b>	Oui	1/1
	Non	0/1
	S.O.	0/0

## 1.2.6 Électricité à faible impact

<b>1.2.6.1</b>	<b>De l'électricité à faible impact est-elle achetée?</b>	
<b>Explication et évaluation</b>	Beaucoup de distributeurs énergétiques proposent maintenant de l'énergie produite à partir de technologies solaires, aquatiques, éolienne et de récupération certifiées. Des points sont accordés uniquement si l'électricité à faible impact provient d'une source (producteur/ agrégateur/ distributeur) détenant une certification EcoLogo ou Green-e. Si vous ne possédez pas cette information, cochez «Non».	
<b>Pointage</b>	Oui	4/4
	Non	0/4



**Le bâtiment utilise-t-il l'une des sources d'énergie renouvelables locales suivantes?**

<b>Explication et évaluation</b>	Les sources d'énergie renouvelable n'épuisent pas les ressources naturelles.			
	<b>1.2.6.3.1 Énergie solaire active</b> - Cela est généralement utilisé pour augmenter la température de grands volumes d'eau ou d'air dans les bâtiments commerciaux, résidentiels et industriels (par exemple, cloison solaire ou panneaux solaires ECD).			
	<b>1.2.6.4.1 Énergie éolienne</b> - Cela est généralement utilisé pour produire de l'électricité afin de compenser le coût de l'électricité achetée auprès des fournisseurs d'électricité.			
	<b>1.2.6.5.1 Énergie photovoltaïque</b> - La technologie photovoltaïque convertit l'énergie solaire en électricité utilisable. Ils sont plus efficaces s'ils sont utilisés dans la journée, ce qui évite d'avoir à utiliser des batteries ou d'autres systèmes de stockage.			
	<b>1.2.6.6.1 Pompe à chaleur géothermique</b> - La différence thermique entre la surface et les profondeurs de la terre (ou les eaux souterraines) permet au fluide de circuler dans une boucle souterraine (ou sous l'eau). L'énergie recueillie est utilisée pour réchauffer l'air et/ou l'eau. Le système peut être inversé en été pour refroidir un bâtiment au lieu de le chauffer.			
	<b>1.2.6.7.1 Biomasse</b> - Les combustibles comme le bois rond, le bois et les résidus agricoles, le bois combustible, les gaz d'enfouissement et les biogaz sont brûlés en utilisant la combustion à rendement élevé pour chauffer un espace et/ou l'eau.			
<b>Pointage</b>	Sources d'énergie renouvelables locales	Une source renouvelable	Deux ou plus sources renouvelables	Aucun source renouvelable
	1.2.6.3.1 Énergie solaire	3/4	4/4	0/4
	1.2.6.4.1 Énergie éolienne	3/4	4/4	0/4
	1.2.6.5.1 Énergie photovoltaïque	3/4	4/4	0/4
	1.2.6.6.1 Pompe à chaleur géothermique	3/4	4/4	0/4
	1.2.6.7.1 Biomasse	3/4	4/4	0/4

<b>1.2.6.8.1</b>	<b>Quel est le pourcentage de la consommation énergétique totale du bâtiment fourni par ces sources renouvelables?</b>		
<b>Explication et évaluation</b>	Indiquez le pourcentage de besoins totaux annuels en énergie fourni à partir des sources ci-dessus.		
<b>Pointage</b>	Over 10%	4/4	
	10% ou moins	2/4	
	0%	0/4	





## 1.2.7 Enveloppe

Les performances actuelles de l'enveloppe du bâtiment ont-elles été évaluées au cours des 5 dernières années dans les domaines suivants?

<b>Explication et évaluation</b>	<p>Les évaluations de l'enveloppe du bâtiment peuvent être utilisées pour répartir les budgets d'immobilisations ainsi que pour dresser une liste exhaustive des paramètres caractérisant l'état du bâtiment.</p> <p><b>1.2.7.1 Infiltration et condensation d'eau</b> - Examinez les différences entre la température de la surface interne et externe du bâtiment et les conditions susceptibles de favoriser la condensation à la surface des ponts thermiques, c.-à-d. les « points de contrôle » des moisissures et de la rouille.</p> <p><b>1.2.7.2 Transfert de l'air humide</b>- Examinez la perméabilité de l'enveloppe et la capacité des matériaux à résister, sans détérioration, aux périodes de gel et de dégel.</p> <p><b>1.2.7.3 Circulation d'air</b> - Examinez les différences de pression atmosphérique et les caractéristiques de fuite d'air de l'enveloppe.</p> <p><b>1.2.7.4 Transfert thermique</b> - Évaluez la résistance thermique et la quantité de chaleur qui passent au travers de l'enveloppe.</p>		
<b>Pointage</b>		Oui	Non
	1.2.7.1 Infiltration et condensation d'eau	1/1	0/1
	1.2.7.2 Transfert de l'air humide	1/1	0/1
	1.2.7.3 Circulation d'air	1/1	0/1
	1.2.7.4 Transfert thermique	1/1	0/1

<b>1.2.M.10</b>	<b>Quel est le pourcentage des fenêtres et des portes dont le vitrage est à haut rendement énergétique?</b>		
<b>Explication et évaluation</b>	<p>Les fenêtres éco énergétiques sont des fenêtres à double vitrage, à faible pouvoir émissif, comportant des espaceurs d'encadrement à caractéristiques thermiques élevées. L'installation de produits de calfeutrage à haute performance, tant sur les fenêtres que sur les portes, augmente le rendement thermique. Si nécessaire, réparez ou remplacez les coupe-froid, les seuils et les coupe-bise à jupette des portes.</p>		
<b>Pointage</b>	50%-100%	4/4	
	25%-49%	2/4	
	Moins de 25%	0/4	

<b>1.2.7.6.1</b>	<b>Le bâtiment est-il équipé de systèmes d'ombrage au niveau des fenêtres (par exemple, marquises extérieures, stores ou film réfléchissant) pour réduire la charge calorifique?</b>		
<b>Explication et évaluation</b>	<p>L'ombrage approprié peut inclure l'ombre créée par les bâtiments voisins et/ou les structures élevées. Indiquez « Sans objet » en l'absence de fenêtres ou en présence de fenêtres localisées au nord sur les bâtiments (aucun rayonnement solaire direct).</p>		
<b>Pointage</b>	Oui	2/2	
	Non	0/2	
	S.O.	0/0	

<b>1.2.7.9</b>	<b>Les entrées piétonnes de l'immeuble sont-elles équipées de portes doubles avec vestibule ou de portes tournantes?</b>		
<b>Pointage</b>	Oui	1/1	
	Non	0/1	



<b>1.2.M.11</b>	Si les vestibules sont chauffés, y a-t-il un système de contrôle pour éviter le chauffage excessif ou continu?	
<b>Explication et évaluation</b>	S'il n'y a pas de systèmes de chauffage dans les vestibules, indiquez « Sans objet ». Une température appropriée est de 18 °C, à condition que cela n'affecte pas la fermeture des portes.	
<b>Pointage</b>	Oui	3/3
	Non	0/3
	S.O.	0/0

<b>L'enveloppe du bâtiment est-elle hermétique au niveau des endroits suivants?</b>		
<b>Explication et évaluation</b>	Scellez tous les joints extérieurs de l'enveloppe du bâtiment et autour des pénétrations de l'enveloppe du bâtiment pour les services publics. L'effet de cheminée et les fuites d'air au niveau de l'enveloppe du bâtiment peuvent entraîner d'importantes pertes de chaleur et détériorations de l'enveloppe du bâtiment. On peut déceler un problème d'infiltration d'eau dans un bâtiment en période hivernale, quand les occupants des étages du bas se plaignent de courants d'air et du froid alors que ceux des étages supérieurs souffrent d'une température excessive.	

<b>1.2.7.11</b>	La partie supérieure du bâtiment	
<b>Explication et évaluation</b>	Scellez les raccords toit-mur et les ouvertures extérieures de la chaufferie en terrasse et les étages de la partie supérieure du bâtiment.	
<b>Pointage</b>	Oui	3/3
	Non	0/3

<b>1.2.7.12</b>	La partie inférieure du bâtiment	
<b>Explication et évaluation</b>	Scellez les ouvertures extérieures et les raccords dalle de plancher-mur et le noyau technique des aires de stationnement, portes d'entrée et étages du tiers inférieur du bâtiment.	
<b>Pointage</b>	Oui	3/3
	Non	0/3

<b>1.2.7.13</b>	Des gaines verticales et des ascenseurs	
<b>Explication et évaluation</b>	Scellez les gaines de service et pénétrations de conduites, y compris les trous de câble excessifs au niveau des puits d'ascenseur. Dans les bâtiments dépourvus de puits verticaux ou d'ascenseur, indiquez « Sans objet ».	
<b>Pointage</b>	Oui	2/2
	Non	0/2
	S.O.	0/0



<b>1.2.7.14</b>	<b>Est-ce qu'un rapport complet sur l'état du bâtiment a été effectué au cours des 5 dernières années?</b>	
<b>Explication et évaluation</b>	Une inspection de l'état du bâtiment, effectuée au moins tous les 5 ans, contribue à s'assurer que les problèmes sont pris en charge avant de s'aggraver. Cela permet également d'informer de manière précoce les propriétaires et de leur permettre de provisionner un budget à court, moyen et long terme pour effectuer des réparations. Dans un bâtiment de plus de 10 ans, l'inspection de l'enveloppe du bâtiment devrait comporter un examen des fondations, de la toiture (pour des fuites), des murs extérieurs (pour vérifier la présence de craquelures au niveau du scellement et de traces de corrosion sur les crochets du panneau extérieur), des fenêtres extérieures, ainsi qu'une imagerie thermique à infrarouge, selon les besoins. Les inspections des systèmes désignent les systèmes de tuyauterie, systèmes électriques, systèmes de sécurité, systèmes d'alarme et systèmes mécaniques. Pour les bâtiments de moins de 10 ans et qui ne nécessitent pas de rapport sur l'état du bâtiment, indiquez « Sans objet ».	
<b>Pointage</b>	Oui	3/3
	Non	0/3
	S.O.	3/3

<b>1.2.7.15</b>	<b>Les recommandations du rapport sur l'état du bâtiment relatives à l'enveloppe ont-elles été transférées dans un plan d'immobilisations?</b>	
<b>Explication et évaluation</b>	Pour les bâtiments de moins de 10 ans et qui ne nécessitent pas de rapport sur l'état du bâtiment, indiquez « Sans objet ». Pour les bâtiments de 10 ans ou plus, pour lesquels aucun rapport n'a été établi au cours des 5 dernières années, indiquez « Non ».	
<b>Pointage</b>	Oui	3/3
	Non	0/3
	S.O.	3/3

## 1.2.8 Innovation énergétique

<b>1.2.8.2.1</b>	<b>Y a-t-il d'autres systèmes ou dispositifs d'économie d'énergie?</b>	
<b>Explication et évaluation</b>	Un « impact élevé » désigne des technologies qui ont permis de réduire la consommation énergétique/les émissions de carbone de plus de 10 % par rapport aux niveaux précédents. Un « impact réduit » désigne une réduction inférieure à 10 %. Les mesures ou systèmes d'économie d'énergie incluent le refroidissement par les eaux lacustres profondes, les refroidisseurs solaires à absorption, la ventilation à la demande de CO <sub>2</sub> , la ventilation par déplacement, les méthodes de déshumidification, le stockage de masse thermique, capacité de refroidissement naturel sans le recours à des refroidisseurs, innovation dans la production de vide médical ou d'oxygène sur place, ou les fonctions de demande-réponse comme la participation à un programme pour la mise en place d'une programmation hors pointe des charges d'électricité significatives du bâtiment.	
<b>Pointage</b>	Impact élevé	3/3
	Impact réduit	1/3
	Aucun	0/3



## 1.3. GESTION DE L'ÉNERGIE

### 1.3.1 Politique énergétique

<b>1.3.1.1</b>	<b>Y a-t-il une politique de gestion de l'énergie approuvée par la direction?</b>	
<b>Explication et évaluation</b>	Il s'agit d'un document public qui énonce des objectifs énergétiques à atteindre, les responsabilités assignées, les modalités de suivi des performances, l'inspection et le rapport annuels et réaliser. Ce document doit être approuvé par le niveau hiérarchique le plus élevé dans l'installation.	
<b>Pointage</b>	Oui	4/4
	Non	0/4

### 1.3.3 Gestion, suivi et cible énergétiques

<b>1.3.3.2.1</b>	<b>Y a-t-il un protocole documenté pour le suivi régulier de la consommation énergétique par une personne qualifiée afin d'identifier des anomalies ou une consommation excessive et de prendre les mesures correctives requises?</b>	
<b>Explication et évaluation</b>	Les factures mensuelles d'énergie doivent être passées en revue et contrôlées par le gestionnaire de l'énergie désigné pour identifier d'éventuelles anomalies ou une consommation excessive. Chaque inspection doit être consignée.	
<b>Pointage</b>	Absence de mise en œuvre active	0/2
	Par le personnel présent sur le site à l'aide des formulaires internes	1/2
	Par le personnel présent sur le site à l'aide des outils de tiers	1/2
	Par un gestionnaire de l'énergie	2/2
	Par sous-traitance auprès d'une société spécialisée dans l'énergie	2/2

<b>1.3.3.4.1</b>	<b>L'analyse de la consommation à travers le temps montre-t-elle une tendance à atteindre ces cibles?</b>	
<b>Explication et évaluation</b>	La réussite d'une gestion énergétique doit être étayée par un examen des données sur l'énergie sur une période de 3 ans; ce qui permettra de montrer les économies qui pourraient résulter de cette gestion ou du programme de conservation ou encore d'un projet d'efficacité énergétique particulier. Les pratiques de gestion peuvent également être considérées comme ayant contribué à l'atteinte des objectifs énergétiques, notamment lorsque la consommation est restée constante, malgré l'augmentation de la demande (par exemple, en raison d'un nouvel équipement de diagnostic). Les économies sont déterminées par le suivi de la consommation pendant un programme énergétique ou encore avant et après la mise en œuvre d'un projet. Des ajustements appropriés doivent être apportés pour prendre en compte les changements au niveau des conditions externes, comme celles météorologiques, ainsi que tout changement notable des paramètres d'occupation de l'immeuble, des heures d'ouverture, des changements d'usage, des rénovations majeures, des ajouts ou des démolitions, de l'enveloppe du bâtiment et des systèmes de CVC.	
<b>Pointage</b>	Oui	5/5
	Non	0/5



<b>1.3.3.5</b>	Le système d'automatisation du bâtiment (SAB) a-t-il la capacité pour commander le délestage de charges électriques non-essentielles durant les périodes de demande de pointe sur le réseau de distribution du fournisseur?	
<b>Explication et évaluation</b>	Le délestage des charges signifie que le SAB peut réduire la charge électrique pour les systèmes de CVC et/ou d'éclairage pendant les périodes de pointe, généralement à la demande et, possiblement, avec des mesures incitatives du fournisseur. En général, ces réductions de la demande en électricité durent quelques heures par jour ou quelques jours par année. Même s'il peut y avoir un impact négatif sur le confort à l'intérieur de l'immeuble, la situation est généralement temporaire et ne pose pas problème aux occupants. Les secteurs non-essentiels sont ceux qui ne sont pas en service 24 heures sur 7 jours. Indiquez « Sans objet » si tous les espaces sont essentiels.	
<b>Pointage</b>	Oui	3/3
	Non	0/3
	S.O.	0/0

### 1.3.4 Formation en matière d'énergie

<b>1.3.4.1.1</b>	Y a-t-il un programme de formation professionnelle continue, destiné au personnel opérationnel et aux nouveaux employés, sur les méthodes de suivi de la consommation énergétique, l'entretien préventif des équipements et les mesures éco énergétiques?	
<b>Explication et évaluation</b>	La formation peut se dérouler en interne ou à l'externe. Les besoins de formation doivent être identifiés clairement selon les différentes catégories d'employés et les mises à jour. Pour les nouveaux employés, il s'agirait d'une séance introductive sur les cibles énergétiques de l'établissement et les pratiques en matière d'efficacité énergétique. Pour le personnel déjà en place, la formation consisterait dans des séances régulières de mise à jour.	
<b>Pointage</b>	Oui	3/3
	Non	0/3

<b>1.3.4.2</b>	La direction fournit-elle une formation au personnel sur le système d'automatisation du bâtiment (SAB)?	
<b>Explication et évaluation</b>	En l'absence de SAB, indiquez « Sans objet ».	
<b>Pointage</b>	Oui	2/2
	Non	0/2
	S.O.	0/0

### 1.3.5 Ressources financières

<b>1.3.5.1.1</b>	Le budget d'exploitation prévoit-il des éléments visant à améliorer l'efficacité énergétique OU l'immeuble est-il engagé dans un programme de réfections à caractère énergétique?	
<b>Explication et évaluation</b>	Cela peut se présenter sous la forme d'un budget d'amélioration de l'efficacité énergétique en matière d'exploitation et d'améliorations comportant des dépenses en immobilisation ou la participation à un programme qui fournit une aide financière afin d'effectuer des réfections à caractère énergétique.	
<b>Pointage</b>	Oui	3/3
	Non	0/3



### 1.3.6 Sous-mesurage

Des sous-compteurs ont-ils été installés pour mesurer les consommations énergétiques principales suivantes OU le système d'automatisation du bâtiment (SAB) est-il utilisé pour assurer le suivi de ces consommations énergétiques?

<b>Explication et évaluation</b>	Indiquez « Sans objet » si le bâtiment ne présente pas de consommation particulière de l'énergie.
----------------------------------	---

<b>1.3.6.3</b>	<b>Centres informatiques</b>	
<b>Explication et évaluation</b>	Dans les bâtiments avec plusieurs centres de données principaux, répondez « Oui » uniquement en présence d'une sous-mesurage pour TOUS les centres de données principaux.	
<b>Pointage</b>	Oui	2/2
	Non	0/2

<b>1.3.6.4</b>	<b>Centrale de froid</b>	
<b>Pointage</b>	Oui	0.5/0.5
	Non	0/0.5
	S.O.	0/0

<b>1.3.6.5</b>	<b>Tours de refroidissement</b>	
<b>Pointage</b>	Oui	0.5/0.5
	Non	0/0.5
	S.O.	0/0

<b>1.3.6.6</b>	<b>Aire de restauration/restaurant</b>	
<b>Pointage</b>	Oui	1/1
	Non	0/1
	S.O.	0/0

<b>1.3.M.1.2</b>	<b>Équipement de radiologie</b>	
<b>Pointage</b>	Oui	1/1
	Non	0/1
	S.O.	0/0

<b>1.3.M.1.3</b>	<b>Stationnements</b>	
<b>Pointage</b>	Oui	0.5/0.5
	Non	0/0.5
	S.O.	0/0

<b>1.3.M.1.3</b>	<b>Autres utilisations</b>	
<b>Pointage</b>	Oui	0.5/0.5
	Non	0/0.5
	S.O.	0/0



### 1.3.7 Manuels d'opération documentés

<b>1.3.7.1</b>	Y a-t-il des manuels d'instructions facilement accessibles, comprenant les paramètres des réglages et/ou les procédures de dépannage de base pour tous les équipements majeurs et les sous-systèmes connexes?	
<b>Explication et évaluation</b>	Il doit y avoir des manuels d'utilisation conviviaux, accessibles, qui décrivent les fonctions, les paramètres des réglages et les informations de dépannage pour tous les systèmes et les équipements de l'immeuble. Dans tous les cas, les paramètres des réglages devraient être précisés pour chaque jour, du lundi au dimanche, y compris les jours fériés, et pour chaque moment de la journée, indiquant également les modes de fonctionnement, par exemple : occupé vs inoccupé; jour vs nuit, etc. Si de tels manuels existent en format électronique, il peut également y en avoir une copie sur papier dans un endroit accessible. Ainsi, en cas de panne informatique ou si du personnel qualifié n'est pas sur place, même des personnes moins familiarisées avec lesdits systèmes ou équipements peuvent entreprendre les mesures nécessaires pour corriger le problème. Ces manuels doivent être mis à jour au fur et à mesure que les systèmes le sont. De plus, une autre meilleure pratique est de faire afficher des fiches d'instruction comprenant les paramètres de réglage (par exemple, les températures de consigne, les pressions, les horaires de fonctionnement) pour chaque équipement de la salle d'équipements.	
<b>Pointage</b>	Oui	5/5
	Non	0/5

### 1.3.8 Entretien et mise au point

<b>Est-ce que le calendrier d'entretien périodique des systèmes mécaniques inclut les items suivants?</b>		
<b>Explication et évaluation</b>	Les calendriers d'entretien doivent être documentés et des dossiers doivent être conservés. Les opérations et tâches d'entretien suivantes doivent être effectuées deux fois par an, ou selon la fréquence recommandée par le fabricant, ou selon la norme ASHRAE/IES 100-2006R, Efficacité énergétique des bâtiments existants.	

<b>1.3.8.2</b>	<b>Des vérifications des systèmes de chaudière et des mesures de l'efficacité des chaudières</b>	
<b>Explication et évaluation</b>	Pour contrôler l'efficacité de combustion appropriée, effectuez des essais d'efficacité au moins une fois par an et étalonnez les brûleurs de sorte que l'efficacité fournie réponde aux spécifications du fabricant. En l'absence de chaudière, indiquez « Sans objet ».	
<b>Pointage</b>	Oui	2/2
	Non	0/2
	S.O.	0/0

<b>1.3.8.3</b>	<b>Des vérifications du fonctionnement correct des commandes de ventilation et de refroidissement</b>	
<b>Explication et évaluation</b>	Cela implique de vérifier que tous les points de consigne sont ajustés de façon à répondre aux exigences d'efficacité et aux besoins opérationnels et saisonniers des occupants pour chaque jour (vacances comprises) et plage horaire. En l'absence de CVC, indiquez « Sans objet ».	
<b>Pointage</b>	Oui	3/3
	Non	0/3
	S.O.	0/0



<b>1.3.8.4</b>	<b>Une vérification des commandes de température et d'humidité pour s'assurer qu'elles sont correctement définies et répondent de manière appropriée</b>	
<b>Explication et évaluation</b>	Des évaluations bisannuelles des systèmes de contrôle doivent être effectuées.	
<b>Pointage</b>	Oui	1/1
	Non	0/1

<b>1.3.8.5</b>	<b>Une vérification des grilles d'alimentation d'air pour s'assurer qu'elles ne sont pas obstruées et fournissent l'air tel que requis</b>	
<b>Explication et évaluation</b>	Indiquez « Sans objet » en l'absence de grille d'air.	
<b>Pointage</b>	Oui	2/2
	Non	0/2
	S.O.	0/0

<b>1.3.8.6</b>	<b>Des contrôles des fuites de réfrigérants</b>	
<b>Explication et évaluation</b>	Pour des systèmes qui utilisent un réfrigérant, conservez la charge réfrigérante conforme aux exigences du fabricant. Veillez à ce que les fuites de réfrigérant ne dépassent pas 5 %. En l'absence d'installation frigorifique, indiquez « Sans objet ».	
<b>Pointage</b>	Oui	2/2
	Non	0/2
	S.O.	0/0

<b>1.3.8.7</b>	<b>Une vérification des tours de refroidissement</b>	
<b>Explication et évaluation</b>	Pour des systèmes qui utilisent un réfrigérant, conservez la charge réfrigérante conforme aux exigences du fabricant. Veillez à ce que les fuites de réfrigérant ne dépassent pas 5 %. En l'absence d'installation frigorifique, indiquez « Sans objet ».	
<b>Pointage</b>	Oui	1/1
	Non	0/1
	S.O.	0/0

<b>1.3.8.8</b>	<b>Un remplacement programmé des filtres</b>	
<b>Explication et évaluation</b>	Remplacez ou nettoyez les filtres conformément au calendrier recommandé du fabricant ou à la baisse de pression nominale. Vérifiez que la taille et le modèle du filtre sont corrects. En l'absence d'unité de traitement d'air, indiquez « Sans objet ».	
<b>Pointage</b>	Oui	3/3
	Non	0/3
	S.O.	0/0





<b>1.3.8.9</b>	Un nettoyage et une stérilisation des zones humides du système de climatisation et vérification de l'encrassement	
<b>Explication et évaluation</b>	En l'absence d'unité de traitement d'air, indiquez « Sans objet ».	
<b>Pointage</b>	Oui	1/1
	Non	0/1
	S.O.	0/0

<b>1.3.8.10</b>	Une inspection périodique du calfeutrage et programme de réparation de l'enveloppe du bâtiment	
<b>Explication et évaluation</b>	Les coupe-bises hautes performances installés sur des portes et les joints fixés au niveau des fenêtres associés à des vérifications et un entretien réguliers augmentent leurs performances thermiques.	
<b>Pointage</b>	Oui	1/1
	Non	0/1

<b>1.3.8.12</b>	Des contrôles et réparations périodiques des portes et fenêtres extérieures et calfeutrage associé ou mise en place de coupe-bise pour garantir un ajustement optimal et limiter l'infiltration d'air extérieur	
<b>Explication et évaluation</b>	L'installation de coupe-bises à haute performance sur les portes, ainsi que la vérification et l'entretien régulier de ceux-ci, augmentera leurs performances thermiques.	
<b>Pointage</b>	Oui	1/1
	Non	0/1

<b>1.3.M.2</b>	Vérification des réseaux d'alimentation en gaz médicaux tels que l'air médical et l'aspiration médicale, l'oxygène et le protoxyde d'azote?	
<b>Explication et évaluation</b>	Afin d'assurer la sécurité d'approvisionnement et l'utilisation d'un minimum d'énergie, le fonctionnement des systèmes de production, de distribution et d'alarmes est conforme aux pratiques recommandées des fabricants et des normes CSA Z7396.1. Si aucun réseau d'alimentation en gaz médicaux n'est en place, indiquez « sans objet ».	
<b>Pointage</b>	Oui	1/1
	Non	0/1
	S.O.	0/0

<b>1.3.8.15</b>	Y a-t-il des fonctions de détection et diagnostic des anomalies pour vérifier et préserver l'exécution opérationnelle des appareils monobloc de CVC situé sur la toiture?	
<b>Explication et évaluation</b>	Intégrez des fonctions de détection et diagnostic des anomalies (DDA) dans les appareils monobloc de CVC installés sur la toiture pour surveiller les performances de l'équipement dans les catégories suivantes : charge réfrigérante, flux d'air, option d'économiseur et fonctionnement cyclique. En l'absence d'appareils situés sur la toiture, indiquez « Sans objet ».	
<b>Pointage</b>	Oui	1/1
	Non	0/1
	S.O.	0/0



<b>1.3.8.16.1</b>	<b>Des pratiques de mise au point continues sont-elles mises en application pour répondre aux changements au niveau de l'occupation, de l'utilisation, des réparations ou des rénovations du bâtiment?</b>	
<b>Explication et évaluation</b>	<p>La MISE AU POINT CONTINUE est un processus continu de résolution des problèmes de fonctionnement, pour améliorer le confort, optimiser la consommation énergétique et identifier les besoins en termes de rénovation des bâtiments commerciaux et institutionnels existants et des installations centrales. Cela est réalisé en surveillant la précision des étalonnages, l'efficacité des opérations et la synchronisation des systèmes existants. La mise au point continué peut être effectuée à l'aide d'un SAB ou d'enregistreurs de données. Un SAB peut être programmé pour évaluer continuellement les données qui sont recueillies et générer un message chaque fois que les paramètres mesurés se trouvent en dehors des plages programmées. Une alternative économique est de surveiller régulièrement et fréquemment (en général mensuellement) les performances du système à l'aide d'enregistreurs de données et d'analyser les données manuellement. Remarque : la remise au point est exigée après d'importants travaux de rénovation et des changements d'occupation. Elle vise à améliorer le fonctionnement et le contrôle du système global du bâtiment et contribue à s'assurer que le bâtiment et les systèmes fonctionnent de façon optimale pour répondre aux conditions du bâtiment et aux exigences d'occupation actuelles (qui peuvent différer de celles qui existaient lorsque le bâtiment a été originellement conçu). L'installation d'un système de gestion de l'énergie qui permet une mise au point continue via des points de collecte de données permet à l'équipe de gestion du bâtiment de conserver un bâtiment « conforme » sans frais de remise au point.</p>	
<b>Pointage</b>	Oui	5/5
	Non	0/5

<b>1.3.8.17</b>	<b>Une remise au point périodique est-elle effectuée?</b>	
<b>Explication et évaluation</b>	<p>La REMISE AU POINT est un procédé d'assurance-qualité destiné à optimiser le fonctionnement de l'équipement, des systèmes et de leurs commandes au niveau d'un bâtiment. C'est recommandé lors de travaux de rénovation importants et de changements d'occupation et en tant que période de « mise au point » pour améliorer le contrôle et le fonctionnement du système global afin de répondre aux conditions du bâtiment et exigences d'occupation (qui peuvent différer par rapport à la date de conception d'origine du bâtiment). Une évaluation de remise au point se concentre généralement sur les opportunités à faible coût/sans frais permettant d'améliorer les performances et l'efficacité et éviter ainsi d'effectuer des travaux de rénovation importants.</p>	
<b>Pointage</b>	Tous les 3 à 5 ans	3/3
	Tous les 6 à 9 ans	2/3
	Tous les 10 ans ou plus	1/3
	Le bâtiment a moins de 3 ans	0/0
	Non	0/3

<b>1.3.8.19</b>	<b>Les projets de mise au point incluent-ils un programme de formation du personnel pour faciliter l'entretien constant des améliorations apportées et des bénéfices ainsi atteints?</b>	
<b>Explication et évaluation</b>	<p>La phase finale (« transfert ») d'un projet de re- ou de rétro-mise au point doit inclure un plan de formation du personnel aux procédures opérationnelles mises à jour, comprenant les contrôles opérationnels, le calendrier et les ajustements qui ont été identifiés pendant le projet. La formation du personnel est essentielle pour garantir le maintien des avantages obtenus par le processus de mise au point. Des professionnels qualifiés doivent concevoir (et généralement dispenser) des sessions de formation à votre personnel à la fin du projet.</p>	
<b>Pointage</b>	Oui	3/3
	Non	0/3



## 1.4. TRANSPORT

### 1.4.1 Transports en commun

<b>1.4.1.1</b>	<b>Quel est l'indice d'accessibilité piétonnière du bâtiment?</b>	
<b>Explication et évaluation</b>	Saisissez l'indice d'accessibilité piétonnière de votre bâtiment obtenu de <a href="http://www.walkscore.com/">http://www.walkscore.com/</a> .	
<b>Pointage</b>	Over 80%	5/5
	65%-80%	3/5
	Moins de 65%	0/5

<b>1.4.1.2</b>	<b>Le bâtiment a-t-il un accès aux transports en commun à moins de 500 mètres OU a-t-il un indice d'accessibilité aux transports en commun supérieure à 75%?</b>	
<b>Explication et évaluation</b>	Entrez l'indice d'accessibilité aux transports en commun de votre bâtiment obtenu de <a href="http://www.walkscore.com">http://www.walkscore.com</a> . Si le bâtiment est situé à l'extérieur du réseau des transports en commun indiquez « Sans objet ».	
<b>Pointage</b>	Oui	5/5
	Non	0/5
	S.O.	0/0

<b>1.4.1.3</b>	<b>Y a-t-il une liaison au moins toutes les 15 minutes pendant les heures de pointe?</b>	
<b>Explication et évaluation</b>	Les personnes résidant en banlieue s'attendent à avoir une correspondance toutes les 15 minutes pendant les périodes de pointe. Si le bâtiment est situé à l'extérieur du réseau de transports publics, indiquez « Sans objet ».	
<b>Pointage</b>	Oui	5/5
	Non	0/5
	S.O.	0/0

<b>1.4.1.5</b>	<b>A-t-on réalisé une enquête en gestion de la demande en transport (et un plan de suivi) afin de déterminer les habitudes de déplacement des employés de l'immeuble et des personnes qui y travaillent et se déplacent vers l'immeuble?</b>	
<b>Explication et évaluation</b>	Les enquêtes en gestion de la demande en transport fourniront aux gestionnaires de l'immeuble des renseignements importants sur les pratiques du personnel. Elles aideront les gestionnaires à identifier et à développer un plan de transport alternatif afin d'accroître l'accessibilité au bâtiment. Les résultats peuvent inclure la mise en place d'un programme de covoiturage sur la base des parcours les plus courants ou d'un trajet de navettes dans les aires à forte densité de personnel. Dans les endroits peu desservis par le réseau de transport en commun (par ex., en banlieue, où l'indice d'accessibilité piétonnière est faible), le plan de transport peut améliorer la mobilité des occupants et des employés de l'immeuble	
<b>Pointage</b>	Oui	10/10
	Non	0/10



## 1.4.2 Dispositions pour des cyclistes

<b>1.4.2.3</b>	<b>Y a-t-il des supports à vélos pour au moins 5 % des occupants OU y a-t-il un taux d'inoccupation constant du rail à vélos de 10 %?</b>	
<b>Explication et évaluation</b>	La mise à disposition d'infrastructures pour les vélos sur les lieux de destination encourage l'utilisation du vélo pour venir travailler. Si le bâtiment est situé en dehors d'un rayon de 10 kilomètres des zones résidentielles, indiquez « Sans objet ».	
<b>Pointage</b>	Oui	5/5
	Non	0/5
	S.O.	0/0

<b>1.4.2.4</b>	<b>La majorité des supports à vélos est-elle à l'abri des intempéries?</b>	
<b>Explication et évaluation</b>	La création d'abris à vélos encourage davantage les personnes à venir travailler en vélo. Si le bâtiment est situé en dehors d'un rayon de 10 kilomètres des zones résidentielles, indiquez « Sans objet ».	
<b>Pointage</b>	Oui	4/4
	Non	0/4
	S.O.	0/0

<b>1.4.2.5</b>	<b>Le personnel a-t-il accès à des vestiaires et douches?</b>	
<b>Explication et évaluation</b>	Bien que les cyclistes et coureurs puissent se changer dans les toilettes et ranger leurs vêtements sur le lieu de travail, la mise à disposition d'installations spécifiques leur permettant de se rafraîchir encourage les personnes résidant en banlieue à venir travailler en vélo. Si le bâtiment est situé en dehors d'un rayon de 10 kilomètres des zones résidentielles, indiquez « Sans objet ».	
<b>Pointage</b>	Oui	4/4
	Non	0/4
	S.O.	0/0



### 1.4.3 Points d'innovation – autres mesures

1.4.3.1.1	Y a-t-il d'autres mesures permettant de réduire l'utilisation des véhicules personnels (par exemple, des enquêtes en gestion de la demande en transport, des programmes de covoiturage, des places de stationnement dédiées au covoiturage, des subventions pour les titres de transport, des services de covoiturage à proximité)?	
<b>Explication et évaluation</b>	Un plan de la demande de transport est généralement basé sur une étude des habitudes de déplacement des occupants. La mise à disposition d'une base de données où le personnel peut communiquer leurs codes postaux permet d'organiser un covoiturage. L'obtention d'une réduction sur les titres de transport pour tous les occupants du bâtiment les encourage considérablement à utiliser les transports en commun. L'hébergement de services de covoiturage sur site apporte de la souplesse aux occupants du bâtiment dans leurs déplacements. L'amélioration de l'accès au site pour les piétons et cyclistes à l'aide de signalisations et/ou d'aménagements peut également contribuer à réduire l'utilisation des véhicules personnels	
<b>Pointage</b>	Oui	5/5
	Non	0/5

1.4.M.1.1	Y a-t-il d'autres initiatives novatrices de transport durable?	
<b>Explication et évaluation</b>	<p>Les initiatives de transport durable peuvent comprendre les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• utilisation des véhicules électriques ou hybrides;</li> <li>• offrir des stations de recharge pour véhicules électriques (Niveau 2, au minimum);</li> <li>• politique d'achat qui réduit les émissions de GES liées aux transports de biens et marchandises; et</li> <li>• utilisation des services d'élimination des matières résiduelles à échelle locale, afin de réduire la consommation énergétique et les émissions des gaz à effet de serre durant le transport des matières résiduelles.</li> </ul>	
<b>Pointage</b>	Oui	5/5
	Non	0/5



## 2. EAU

### 2.1. CONSOMMATION DE L'EAU

2.1.1	Saisissez-vous les données sur la consommation de l'eau pour la totalité de la surface de plancher brute de votre immeuble?	
<b>Explication et évaluation</b>	Afin d'obtenir les points liés à la consommation de l'eau dans BOMA BEST vous devez être en mesure de saisir la consommation de l'eau pour la totalité de l'immeuble (aires intérieurs et extérieures), soit 100% des aires associées à l'immeuble. Si vous n'êtes pas en mesure de saisir la totalité de la consommation, vous n'obtiendrez aucun point dans cette section.	
<b>Pointage</b>	Oui	Possibilité d'obtenir des points
	Non	0/30

2.1.2	Quel est l'indice exact de l'intensité de la consommation de l'eau de ce bâtiment au cours de la période de 12 mois la plus récente (en m <sup>3</sup> /m <sup>2</sup> /an)?	
<b>Explication et évaluation</b>	<p>En utilisant les portails BOMA BEST ou ENERGY STAR Portfolio Manager, saisissez les données sur la consommation d'eau de 12 mois consécutifs, au minimum, pour tous les compteurs (intérieurs et extérieurs).</p> <p>Les données saisies ne doivent pas dater de plus de 18 mois; elles ne doivent pas non plus représenter la consommation pendant les périodes de rénovation majeure.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Pour saisir vos données au moyen du portail BOMA BEST, veuillez suivre <a href="#">ces instructions</a>.</li><li>• Pour saisir vos données dans votre compte ENERGY STAR Portfolio Manager, veuillez suivre <a href="#">ces instructions</a> pour le lier avec votre compte BOMA BEST.</li></ul> <p>Pour obtenir ces points vous devez être en mesure d'obtenir une intensité de l'utilisation de l'eau calculée par le portail BOMA BEST ou ENERGY STAR. Si vous utilisez ENERGY STAR, vous devrez lier votre compte avec celui de BOMA BEST.</p> <p>Saisissez l'intensité de l'utilisation de l'eau en m<sup>3</sup>/m<sup>2</sup>/an. Vous pouvez saisir jusqu'à deux décimales.</p> <p>Pour obtenir des conseils sur la méthodologie d'analyse de l'utilisation de l'eau, téléchargez <a href="#">cette FAQ</a>.</p>	
<b>Pointage</b>	Indiquez WUI	



2.1.3	Classification de l'immeuble
<p><b>Explication et évaluation</b></p>	<p><b>Hôpital:</b> La désignation Hôpital s'applique aux hôpitaux généraux médicaux et chirurgicaux, aux hôpitaux d'accès essentiel et aux hôpitaux pour enfants. Ces établissements fournissent des soins de courte durée visant à traiter des patients durant de courtes périodes incluant le soin médical d'urgence, les services de bureau de médecin, le soin diagnostique, le soin ambulatoire, le soin chirurgical et les services de spécialité limitée comme la réhabilitation et le soin aux personnes atteintes de cancer.</p> <p>Pour se qualifier en tant qu'hôpital, les exigences suivantes doivent être respectées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Plus de 50 % de la surface de plancher brute de tous les immeubles doit être utilisée pour les services médicaux et chirurgicaux généraux; ET</li> <li>• Plus de 50 % des lits autorisés doivent fournir des services de soins de courte durée; ET</li> <li>• Ces établissements doivent fonctionner 24 heures par jour, 7 jours par semaine.</li> </ul> <p>Les établissements qui utilisent plus de 50 % de la surface de plancher brute pour les soins à long terme, les soins infirmiers professionnels, les soins spécialisés ou les centres de chirurgie ambulatoire OU qui ont moins de 50 % de leurs lits autorisés pour des services de soins de courte durée ne sont pas considérés comme des hôpitaux admissibles selon cette définition.</p> <p><b>Immeuble de bureaux à vocation médicale:</b> La désignation d'immeuble de bureau à vocation médicale s'applique aux immeubles qui respectent les exigences suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Plus de 50 % de l'espace total de l'établissement est utilisé principalement pour fournir des diagnostics et des traitements (aucune chirurgie majeure) pour des soins médicaux, dentaires ou des soins ambulatoires pour des clients psychiatriques;</li> <li>• Ces établissements ne fonctionnent pas 24 heures par jour, 7 jours par semaine.</li> </ul> <p><b>Établissement de soins de longue durée :</b> Aussi appelés « établissements de soins de santé aigus de longue durée », ces établissements sont certifiés comme hôpitaux de soins aigus pour des séjours d'hospitalisation prolongée d'une moyenne de 25 jours ou plus.</p> <p>Une désignation d'établissement de soins de longue durée s'applique aux immeubles qui respectent les exigences suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Plus de 50 % de l'espace total de l'établissement est utilisé principalement pour les soins aigus à long terme, le soin aux patients atteints de cancer, la réhabilitation ou les soins psychiatriques;</li> <li>2. Ces établissements fonctionnent 24 heures par jour, 7 jours par semaine.</li> </ol> <p>Les établissements où plus de 50 % de l'espace n'est pas dédié aux soins aigus à long terme, comme les maisons de retraite ou les établissements d'aide à la vie autonome, ne sont pas considérés comme admissibles selon cette définition.</p> <p>Les installations qui répondent à la définition de la Communauté de soins aux personnes âgées doivent utiliser le questionnaire Universel.</p>
	Hôpital
	Bureau médical
	Soins de santé à long terme



2.1.4				
Sélectionnez la plage correspondant à l'indice exact de l'intensité de l'utilisation de l'eau de votre immeuble (à des fins de notation).				
Pointage	Hôpital	Bureau médical	Soins de santé à long terme	Points
	Inconnu / Impossible d'obtenir	Inconnu / Impossible d'obtenir	Inconnu / Impossible d'obtenir	0
	3,0 m <sup>3</sup> / m <sup>2</sup> / an et plus	1,60 m <sup>3</sup> / m <sup>2</sup> / an et plus	1,90 m <sup>3</sup> / m <sup>2</sup> / an et plus	0
	Entre 2,60 et 2,99 m <sup>3</sup> / m <sup>2</sup> / an	Entre 1,40 et 1,59 m <sup>3</sup> / m <sup>2</sup> / an	Entre 1,70 et 1,89 m <sup>3</sup> / m <sup>2</sup> / an	5
	Entre 2,20 et 2,59 m <sup>3</sup> / m <sup>2</sup> / an	Entre 1,20 et 1,39 m <sup>3</sup> / m <sup>2</sup> / an	Entre 1,30 et 1,69 m <sup>3</sup> / m <sup>2</sup> / an	10
	Entre 1,70 et 2,19 m <sup>3</sup> / m <sup>2</sup> / an	Entre 1,0 et 1,19 m <sup>3</sup> / m <sup>2</sup> / an	Entre 1,10 et 1,29 m <sup>3</sup> / m <sup>2</sup> / an	15
	Entre 1,30 et 1,69 m <sup>3</sup> / m <sup>2</sup> / an	Entre 0,80 et 0,99 m <sup>3</sup> / m <sup>2</sup> / an	Entre 0,90 et 1,09 m <sup>3</sup> / m <sup>2</sup> / an	20
	Entre 0,90 et 1,29 m <sup>3</sup> / m <sup>2</sup> / an	Entre 0,50 et 0,79 m <sup>3</sup> / m <sup>2</sup> / an	Entre 0,60 et 0,89 m <sup>3</sup> / m <sup>2</sup> / an	25
	Moins de 0,9 m <sup>3</sup> / m <sup>2</sup> / an	Moins de 0,5 m <sup>3</sup> / m <sup>2</sup> / an	Moins de 0,6 m <sup>3</sup> / m <sup>2</sup> / an	30

## 2.2. FONCTIONS DE PRÉSERVATION DE L'EAU

### Le bâtiment est-il équipé des appareils à faible consommation d'eau suivants?

2.M.1		Toilettes à chasse simple ou double à débit de 6 l/chasse ou moins	
Explication et évaluation	Le débit recommandé est de 4,8 l/chasse (préférée) ou de 6 l/chasse (acceptable). Choisissez l'option « 4,8 l/chasse ou moins » seulement si toutes les toilettes répondent à cette norme. Lorsque quelques-unes ont un débit de 4,8 l/chasse et les autres un débit de 6 l/chasse, choisissez l'option « 6 l/chasse ou moins ».		
Pointage	Toutes les toilettes à 4,8 l/chasse ou moins	4/4	
	Toutes les toilettes à 6 l/chasse ou moins	2/4	
	Quelques toilettes à débit supérieur à 6 l/chasse	0/4	

2.M.2		Urinoirs à très faible débit, de 3,8 l/chasse ou moins, ou urinoirs sans eau	
Explication et évaluation	Le débit recommandé est de 1,9 l/chasse (préférée) ou de 3,8 l/chasse (acceptable). Choisissez l'option « 1,9 l/chasse » seulement si tous les urinoirs répondent à cette norme. Lorsque quelques-uns ont un débit de 1,9 l/chasse et les autres un débit de 3,8 l/chasse, choisissez l'option « 3,8 l/chasse ».		
Pointage	Tous les urinoirs à 1,9 l/chasse ou moins	4/4	
	Tous les urinoirs à 3,8 l/chasse ou moins	2/4	
	Quelques urinoirs à débit supérieur à 3,8 l/chasse	0/4	





2.M.3	Pommes de douche à débit de 9,5 l/min ou moins	
<b>Explication et évaluation</b>	Le débit recommandé est de 7,6 l/min (préfér�) ou de 9,5 l/min (acceptable). Choisissez l'option « 7,6 l/min » seulement si toutes les pommes de douche r�pondent � cette norme. Lorsque quelques-unes ont un d�bit de 7,6 l/min et les autres un d�bit de 9,5 l/min, choisissez l'option « 9,5 l/min ». S'il n'y a pas de douches, cochez « Sans objet ».	
<b>Pointage</b>	Toutes les pommes de douche � 7,6 l/min ou moins	4/4
	Toutes les pommes de douche � 9,5 l/min ou moins	2/4
	Quelques pommes de douche � d�bit sup�rieur � 9,5 l/min	0/4
	S.O.	0/0

2.M.4	Robinets des lavabos dans les cuisines � d�bit de 8,35 l/min ou moins	
<b>Explication et �valuation</b>	Le d�bit recommand� est de 5,7 l/min (pr�f�r�) ou de 8,35 l/min (acceptable). Choisissez l'option « 5,7 l/min » seulement si tous les robinets r�pondent � cette norme. Lorsque quelques-uns ont un d�bit de 5,7 l/min et les autres un d�bit de 8,35 l/min, choisissez l'option « 8,35 l/min ».	
<b>Pointage</b>	Tous les robinets de cuisine � 5,7 l/min ou moins	4/4
	Tous les robinets de cuisine � 8,35 l/min ou moins	2/4
	Quelques robinets de cuisine � d�bit sup�rieur � 8,35 l/min	0/4

2.M.5	Robinets des lavabos � d�bit de 8,35 l/min ou moins	
<b>Explication et �valuation</b>	Le d�bit recommand� est de 5,7 l/min (pr�f�r�) ou de 8,35 l/min (acceptable). Choisissez l'option « 5,7 l/min » seulement si tous les robinets r�pondent � cette norme. Lorsque quelques-uns ont un d�bit de 5,7 l/min et les autres un d�bit de 8,35 l/min, choisissez l'option « 8,35 l/min ».	
<b>Pointage</b>	Tous les robinets � 5,7 l/min ou moins	4/4
	Tous les robinets � 8,35 l/min ou moins	2/4
	Quelques robinets � d�bit sup�rieur � 8,35 l/min	0/4

2.M.6	Des syst�mes de nettoyage � microfibr�s sont-ils utilis�s	
<b>Explication et �valuation</b>	Les syst�mes de nettoyage � microfibr�s ont l'avantage de r�duire l'utilisation des produits chimiques dans l'eau.	
<b>Pointage</b>	Le nettoyage � microfibr�s est utilis� partout	3/3
	Le nettoyage � microfibr�s est utilis� dans quelques endroits mais pas partout	2/3
	Non	0/3

2.M.7.1	Est-ce qu'il y a une r�utilisation de l'eau des syst�mes m�dicaux, m�caniques ou de nettoyage?	
<b>Explication et �valuation</b>	Par exemple, des d�poussi�reurs par voie humide avec un syst�me de recirculation de l'eau.	
<b>Pointage</b>	La r�utilisation de l'eau existe partout	4/4
	La r�utilisation de l'eau existe dans quelques endroits mais pas partout	2/4
	Non	0/4



<b>2.M.8</b>	<b>Est-ce que des procédés et de l'équipement de stérilisation à faible consommation d'eau sont utilisés, tel que les systèmes à vide mécaniques et les dispositifs de régulation de l'eau?</b>	
<b>Explication et évaluation</b>	Les systèmes à vide mécaniques sont utiles lorsque le volume des équipements à stériliser est élevé ou lorsqu'ils doivent l'être rapidement. La mise sous vide permet un meilleur contact avec la vapeur d'eau. Les dispositifs de régulation de l'eau réduisent la quantité d'eau nécessaire pour refroidir le condensat chaud produit pendant la stérilisation avant qu'il ne soit pas évacué dans le drain. Un système de régulation du condensat contrôle la température de l'eau drainée et applique de l'eau froide seulement lorsque requis - par exemple, si l'eau du stérilisateur a une température supérieure à 60 °C (140 °F).	
<b>Pointage</b>	70%-100% de l'équipement de stérilisation ont une faible consommation d'eau	4/4
	40%-69%	2/4
	Moins de 40%	0/4

<b>2.M.8.1</b>	<b>L'utilisation de l'eau dans les procédures de nettoyage est-elle réduite au minimum?</b>	
<b>Explication et évaluation</b>	L'utilisation de l'eau peut être réduite au minimum en utilisant des méthodes de nettoyage à sec comme le balayage au lieu du lavage à grandes eaux. Les boyaux d'arrosage devraient avoir des becs économes en eau à haute pression.	
<b>Pointage</b>	Oui	4/4
	Non	0/4

<b>2.2.9.1</b>	<b>L'aménagement paysager réduit-il au minimum les besoins en termes d'irrigation?</b>	
<b>Explication et évaluation</b>	L'aménagement paysager exigeant peu ou aucune irrigation supplémentaire, désigné sous le nom de zéro-paysagisme, implique l'utilisation d'espèces végétales qui exigent un arrosage léger, ainsi que des techniques qui contribuent à réduire les volumes d'eau requis pour l'irrigation. Si l'aménagement paysager extérieur couvre moins de 5 % de la superficie du site, indiquez « Sans objet ».	
<b>Pointage</b>	Oui	4/4
	Non	0/4
	S.O.	0/0

<b>Utilisez-vous l'eau non-potable pour l'irrigation?</b>		
<b>Explication et évaluation</b>	Si l'aménagement paysager est moins de 5% du site OU si l'aménagement paysager n'exige aucune irrigation, indiquez « Sans objet ».	
<b>Pointage</b>	Oui	Voir les options ci-dessous
	Non	0/5
	S.O.	0/0



**Les sources d'eau non potables suivantes sont-elles utilisées pour l'irrigation?:**

<b>Explication et évaluation</b>	<p><b>2.2.10 Eaux de pluie</b> - Les eaux de pluie sont recueillies dans les réservoirs destinés à l'irrigation. Ceux-ci peuvent être situés à l'intérieur ou l'extérieur du bâtiment. Une toiture végétale qui n'utilise aucune irrigation est également considérée comme un système de récupération des eaux de pluie. Si l'aménagement paysager extérieur couvre moins de 5 % de la superficie du site, indiquez « Sans objet ».</p> <p><b>2.2.11 Eaux recyclées provenant de sources externes</b> - Certaines municipalités fournissent de l'eau recyclée en externe. En l'absence d'irrigation ou de source d'eau recyclée en externe, indiquez « Sans objet ».</p> <p><b>2.2.12 Eaux usées ménagères</b> - Les eaux usées ménagères (grises) sont des eaux usagées, traitées, provenant des éviers et des douches (pas des toilettes), débarrassées des saletés et des bactéries indésirables. Si l'aménagement paysager extérieur couvre moins de 5 % de la superficie du site ou si les règlements locaux ne permettent pas l'utilisation des eaux usées ménagères, indiquez « Sans objet ».</p>	
<b>Pointage</b>	2.2.10 Eaux de pluie	5/5
	2.2.11 Eaux recyclées provenant de sources externes	5/5
	2.2.12 Eaux usées ménagères	5/5

**Utilisez-vous des technologies efficaces pour l'irrigation?**

<b>Explication et évaluation</b>	En l'absence d'aménagement paysager ou si l'aménagement paysager n'exige aucune irrigation, indiquez « Sans objet ».	
<b>Pointage</b>	Oui	Voir les options ci-dessous
	Non	0/3
	S.O.	0/0

**Utilisez-vous les technologies efficaces suivantes pour l'irrigation?**

<b>Explication et évaluation</b>		
<b>Pointage</b>	2.2.13 Irrigation goutte à goutte	3/3
	2.2.14 Irrigation par les racines	3/3
	2.2.15 Sondes d'humidité	3/3
	2.2.16 Autre technologie efficace	3/3

**2.M.9 Évite-t-on dans l'immeuble l'utilisation des systèmes à eau refroidis à passage unique?**

<b>Explication et évaluation</b>	Certains équipements sont refroidis à l'aide d'un flux d'eau unique, souvent issu d'un approvisionnement en eau municipal. Après son passage et le refroidissement de l'équipement, l'eau est rejetée.	
<b>Pointage</b>	80% et plus des systèmes ne sont pas à passage unique	5/5
	60% et plus des systèmes ne sont pas à passage unique	3/5
	40% et plus des systèmes ne sont pas à passage unique	2/5
	20% et plus des systèmes ne sont pas à passage unique	1/5
	Moins de 20 % des systèmes ne sont pas à passage unique	0/5



<b>2.2.18.1</b>	La consommation d'eau des tours de refroidissement est-elle réduite par des contrôles automatisés et/ou l'utilisation d'eau d'appoint non-potable?	
<b>Explication et évaluation</b>	L'utilisation efficace de l'eau des tours de refroidissement peut être améliorée en installant un compteur de conductivité et des contrôles automatiques de réglage du taux de purge et de maintien de la concentration appropriée à tout moment. En l'absence de tour de refroidissement, indiquez « Sans objet ».	
<b>Pointage</b>	Oui	5/5
	Non	0/5
	S.O.	0/0

## 2.3. GESTION DE L'EAU

<b>2.3.2</b>	Existe-t-il un protocole documenté pour l'examen régulier des factures d'eau afin d'identifier et d'étudier toutes les occurrences d'une utilisation excessive ou inhabituelle de l'eau?	
<b>Explication et évaluation</b>	L'utilisation de l'eau devrait être surveillée de manière régulière et programmée. Les factures d'eau mensuelles devraient être soigneusement passées en revue et comparées aux relevés du compteur d'eau pour déceler des anomalies ou une consommation excessive et des mesures devraient être prises pour identifier les causes des tendances défavorables. Chaque revue effectuée doit être consignée. Indiquez « Sans objet » si l'eau n'est pas mesurée.	
<b>Pointage</b>	Oui	5/5
	Non	0/5
	S.O.	0/5

<b>2.3.5.1</b>	Y a-t-il des objectifs de réduction de l'utilisation de l'eau?	
<b>Explication et évaluation</b>	Les objectifs d'utilisation de l'eau doivent être définis et enregistrés. Les objectifs peuvent être exprimés sous forme de volume ou de pourcentage de réduction sur une période spécifique ou sous forme de réduction de pourcentage en litres/personne.	
<b>Pointage</b>	Oui	4/4
	Non	0/4

<b>2.3.6</b>	Y a-t-il des procédures régulières de vérification et résolution des fuites d'eau?	
<b>Explication et évaluation</b>	Les fuites peuvent être détectées en mettant en place des systèmes de suivi pour la réduction des bris. Cela peut se faire en réalisant des inspections visuelles et auditives, ou en enregistrant les lectures des compteurs d'eau avant et après une période au cours de laquelle il n'y a pas d'utilisation d'eau. Les occupants de l'immeuble peuvent également aider à détecter et à rapporter les fuites si des moyens appropriés de communication sont définis par les gestionnaires de l'immeuble.	
<b>Pointage</b>	Oui	4/4
	Non	0/4



## 2.4. POINTS D'INNOVATION – AUTRES MESURES

<b>2.4.1.1</b>	<b>Y a-t-il d'autres dispositifs ou mesures permettant d'économiser l'eau?</b>	
<b>Explication et évaluation</b>	D'autres caractéristiques de réduction de la consommation de l'eau comprennent, notamment, l'utilisation des eaux grises, des eaux usées sanitaires ou de l'eau rejetée par l'osmose inverse dans l'établissement (à des fins autres que l'irrigation).	
<b>Pointage</b>	Oui	4/4
	Non	0/4

## 3. RÉDUCTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET SITE

### 3.1. RÉDUCTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET RECYCLAGE

#### 3.1.1 Recyclage, gestion et stockage des matériaux recyclables

<b>3.1.1.2</b>	<b>Y a-t-il des installations spécifiques de stockage/de gestion permettant de récupérer le papier usagé, verre, métal et plastique?</b>	
<b>Explication et évaluation</b>	Une aire distincte de stockage permettra d'éviter que les matières résiduelles recyclables soient transportées et mélangées aux autres ordures.	
<b>Pointage</b>	Oui	6/6
	Non	0/6

<b>3.1.1.3</b>	<b>Y a-t-il des points de collecte bien démarqués pour trier le papier, le verre, le métal et le plastique dans les aires de production de ce type de matière résiduelle?</b>	
<b>Explication et évaluation</b>	Les taux de recyclage augmentent si des points de collecte sont situés près des aires de production des matières résiduelles. Tous les points de collecte doivent séparer les produits recyclables des ordures à détruire selon les exigences locales ou celles du transporteur. Lorsque les contenants sont clairement étiquetés (avec des images par exemple), les taux de détournement augmentent.	
<b>Pointage</b>	Oui	3/3
	Non	0/3

<b>Y a-t-il un programme de recyclage pour les items suivants?</b>			
<b>Explication et évaluation</b>	Par exemple, des sacs de soluté ou autres perfusions, des blouses d'hôpital, etc.		
<b>Pointage</b>		<b>Oui</b>	<b>Non</b>
	3.1.1.5 Les piles	2/2	0/2
	3.1.1.6 Les lampes fluorescentes	1/1	0/1
	3.1.1.8 Les déchets électroniques	2/2	0/2
	3.1.M.1 Le mobilier vétuste	1/1	0/1
	3.1.1.9 L'emballage des marchandises en vrac, y compris les palettes	1/1	0/1
3.1.M.2 Autres	1/1	0/1	



<b>3.1.1.12</b>	Le bâtiment possède-t-il un programme de compostage pour les matières résiduelles organiques, sans compter un programme municipal?	
<b>Explication et évaluation</b>	Le compostage peut être effectué sur place ou dans une installation centralisée spéciale. Si l'installation participe déjà à un programme de compostage municipal, indiquez « Sans objet ».	
<b>Pointage</b>	Oui	4/4
	Non	0/4
	S.O.	0/0

### 3.1.2 Programme de réduction des matières résiduelles

<b>3.1.M.4</b>	Y a-t-il un programme de gestion visant la réduction des matières résiduelles de l'immeuble?	
<b>Explication et évaluation</b>	<p>Le programme de gestion visant la réduction des matières résiduelles doit documenter des mesures pour améliorer les processus de gestion des matières résiduelles du bâtiment et pour réduire les matières résiduelles générées et/ou envoyées aux sites d'enfouissement. Le programme doit décrire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un mécanisme pour suivre et rapporter les poids et les volumes des matières résiduelles, ainsi que les coûts liés à leur élimination/recyclage;</li> <li>• La logistique pour la réception, la manutention, le retour, le stockage et l'élimination sécuritaire des matières recyclables et des déchets;</li> <li>• La formation visant à sensibiliser les nouveaux et anciens employés, ainsi que les sous-traitants sur le site, à l'égard de leurs responsabilités;</li> <li>• Un processus pour l'analyse et la mise à jour continues du programme et des rapports d'avancement à l'attention des membres de la direction.</li> </ul>	
<b>Pointage</b>	Oui	2/2
	Non	0/2

<b>Y a-t-il un programme de gestion visant la réduction de matières résiduelles qui intègre les départements ou les activités mentionnés ci-après?</b>				
<b>Explication et évaluation</b>	<p>Un programme intégré de gestion des matières résiduelles reconnaît que chaque département fait face à des défis particuliers et a différentes opportunités pour réduire la quantité de matières résiduelles envoyées aux sites d'enfouissement. Ce programme devrait être un complément au programme global de gestion de réduction des matières résiduelles. Chaque département doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer une liste d'initiatives à mettre en œuvre (par exemple, remplacer la vaisselle jetable par de la vaisselle réutilisable);</li> <li>• Identifier les responsabilités confiées pour une initiative particulière;</li> <li>• Établir les objectifs et un calendrier précis pour la mise en place;</li> <li>• Établir un plan pour la revue et l'évaluation des progrès réalisés.</li> </ul> <p>Indiquez « Sans objet » si un certain département n'existe pas dans l'établissement.</p>			
<b>Pointage</b>		<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>S.O.</b>
	3.1.M.5.1 Gestion des installations (inclut les aires administratives et les aires communes, telles que les salles d'attente, les corridors, etc.)	2/2	0/2	0/0
	3.1.M.5.2 Services d'alimentation	2/2	0/2	0/0
	3.1.M.5.3 Traitement de l'équipement (stérilisation)	2/2	0/2	0/0
	3.1.M.5.4 Salles opératoires	2/2	0/2	0/0
	3.1.M.5.5 Laboratoire - diagnostic (pathologie)	2/2	0/2	0/0
	3.1.M.5.6 Laboratoire – recherche	2/2	0/2	0/0
3.1.M.7 Départements cliniques (soins hospitaliers, cliniques ambulatoires, etc.)	2/2	0/2	0/0	



<b>3.1.M.8</b>	Le personnel du service de nettoyage et d'entretien a-t-il reçu une formation pour se conformer aux politiques et aux pratiques de l'installation en matière de détournement des matières résiduelles?	
<b>Explication et évaluation</b>	Le contrat de formation ou le personnel du service de nettoyage et d'entretien veille à ce que les employés soient au courant du programme de gestion et des objectifs de réduction des matières résiduelles de l'installation.	
<b>Pointage</b>	Oui	2/2
	Non	0/2

<b>3.1.M.9</b>	Quel pourcentage des cafétérias et des aires de machines distributrices donne accès à de l'eau potable gratuite?	
<b>Explication et évaluation</b>	L'accès à l'eau potable gratuite provenant du service d'eau public réduit les matières résiduelles et l'impact sur l'environnement associés à l'eau potable en bouteille. Cela peut être facilité par l'installation de fontaines à boire et de stations de remplissage de bouteilles un peu partout dans l'établissement, en installant des pancartes dans les aires de machines distributrices et les salles de pause pour indiquer aux utilisateurs où se trouve la fontaine à boire ou la station de remplissage la plus proche, en plus de fournir des contenants ou gobelets d'eau réutilisables dans les salles de pause et les cafétérias. Dans les cafétérias, l'eau potable gratuite doit être facilement accessible et des gobelets réutilisables doivent être fournis à proximité. Les aires de machines distributrices doivent contenir des pancartes claires qui indiquent aux utilisateurs où se trouvent les sources d'eau potable gratuite disponibles sur le même étage, à moins de 50 mètres de distance.	
<b>Pointage</b>	70%-100%	4/4
	40%-69%	2/4
	Moins de 40%	0/4

<b>3.1.2.1</b>	Fait-on des études de caractérisation des matières résiduelles?	
<b>Explication et évaluation</b>	Une étude de caractérisation des matières résiduelles peut être effectuée à l'interne ou par l'intermédiaire d'un tiers externe. Elle doit déterminer la période de référence en question, ainsi que les types et les quantités (poids/volume) des matières résiduelles produites dans le bâtiment.	
<b>Pointage</b>	Annuellement	5/5
	Tous les 2 à 3 ans?	3/5
	À des intervalles plus longs?	0/5
	Non	0/5

<b>3.1.2.2</b>	Une surveillance régulière des matières résiduelles est-elle effectuée?	
<b>Explication et évaluation</b>	Cela est effectué en enregistrant le poids ou le volume des matières résiduelles qui quittent le bâtiment.	
<b>Pointage</b>	Oui	3/3
	Non	0/3



3.1.2.3	Quel est le taux de réacheminement des trois « R » Réduire, Réutiliser et Recycler de l'immeuble?	
<b>Explication et évaluation</b>	<p>Le taux de réacheminement constitue la proportion par poids de toutes les matières résiduelles réacheminées du circuit d'élimination (c.-à-d. les sites d'enfouissement ou l'incinération) au poids total de toutes les matières résiduelles générées, exprimé en pourcentage. Cette valeur ne doit pas inclure les matières résiduelles contaminées.</p> <p>Les activités suivantes sont considérées comme des mesures de réacheminement : prévention et réduction de la génération de matières résiduelles, réutilisation, recyclage à la source, compostages (sur site ou hors site.) Les matériaux qui sont traités avec des applications thermiques (c'est-à-dire incinération ou déchets utilisés comme énergie) ne sont pas considérés comme réacheminés.</p> <p>Le taux de réacheminement peut être déterminé par différentes méthodes et combinaisons telles que les rapports des transporteurs, les études de caractérisation des matières résiduelles, etc.</p> <p>Déterminer le taux de réacheminement des matières résiduelles du bâtiment en se basant sur le calcul suivant : <math>[A / (A+B)] \times 100</math></p> <p><b>A</b> = Poids annuel de toutes les matières résiduelles actuellement réacheminées</p> <p><b>B</b> = Poids annuel de toutes les matières résiduelles envoyées au circuit d'élimination (c.-à-d. les sites d'enfouissement ou l'incinération)</p> <p>Les poids annuels doivent être exprimés en tonnes métriques ou en kilos.</p> <p>Le taux de réacheminement doit être établi sur une période 12 mois de données. Les données ne peuvent pas être datées plus que trois (3) ans.</p> <p>Inclure dans le calcul seulement les matériaux pour lesquels il existe un marché établi.</p> <p><i>Poids annuel de toutes les matières résiduelles actuellement réacheminées</i> comprend les matières résiduelles produites quotidiennement mais aussi tous les autres matériaux détournés qui ne sont pas toujours inclus dans la caractérisation des matières résiduelles, tels les déchets électroniques, les batteries, les lampes, la ferraille, les débris de bois, etc.</p> <p><i>Poids annuel de toutes les matières résiduelles envoyées au circuit d'élimination</i> ne comprend pas les matières dangereuses tels les matériaux industriels, les produits chimiques, les PCB, ou les matériaux inflammables, corrosifs, réactifs, pathologiques ou radioactifs. Il peut inclure les débris des projets construction, de rénovation et de démolition s'ils ont également été inclus dans les études de caractérisation des matières résiduelles.</p>	
<b>Pointage</b>	Plus de 35%	10/10
	25%-35%	6/10
	10%-25%	3/10
	Moins de 10 %	1/10
	Inconnu	0/10





<b>3.1.M.10</b>	<b>Y a-t-il des données probantes sur l'atteinte des cibles de réduction au fil du temps grâce aux pratiques de gestion des matières résiduelles et/ou aux stratégies de leur réduction?</b>	
<b>Explication et évaluation</b>	Les données sur les stratégies efficaces de réduction des matières résiduelles doivent être fondées sur l'analyse des chiffres pour les matières résiduelles solides sur une période de 3 ans. Les matières résiduelles (destinés à la décharge et au recyclage) doivent être suivis et mesurés pour déterminer de façon fiable les réductions réalisées à la suite des programmes de gestion/réduction des matières résiduelles. Les pratiques de gestion peuvent également être considérées comme y ayant contribué si les taux sont restés constants, en dépit d'une augmentation du volume d'activité.	
<b>Pointage</b>	Oui	4/4
	Non	0/4

<b>3.1.2.8.1</b>	<b>A-t-on établi des cibles pour la réduction des matières résiduelles?</b>	
<b>Explication et évaluation</b>	Les cibles peuvent être désignées en termes de poids/volume ou de pourcentage de réduction.	
<b>Pointage</b>	Oui	5/5
	Non	0/5



3.1.M.12	Quel est le taux de récupération de l'immeuble?	
<b>Explication et évaluation</b>	<p>Le taux de récupération constitue la proportion par poids de toutes les matières résiduelles actuellement réacheminées du circuit d'élimination (c.-à-d. les sites d'enfouissement ou l'incinération) au poids total de toutes les matières résiduelles générées qui auraient pu être réacheminées, exprimé en pourcentage.</p> <p>Inclure dans le calcul du taux de récupération toutes les possibilités de réacheminement des matières résiduelles qui existent dans votre région, non pas uniquement celles qui sont utilisées dans l'immeuble.</p> <p>Les activités suivantes sont considérées comme des mesures de réacheminement : prévention et réduction de la génération de matières résiduelles, réutilisation, recyclage à la source, compostages (sur site ou hors site.) Les matériaux qui sont traités avec des applications thermiques (c'est-à-dire incinération ou déchets utilisés comme énergie) ne sont pas considérés comme réacheminés.</p> <p>Déterminer le taux de récupération des matières résiduelles du bâtiment en se basant sur le calcul suivant : <math>[A / (A+C)] \times 100</math></p> <p><b>A</b> = Poids annuel de toutes les matières résiduelles actuellement réacheminées</p> <p><b>C</b> = Poids annuel de toutes les matières résiduelles générées qui auraient pu être réacheminées, mais qui ont été retrouvées dans le circuit d'élimination.</p> <p>Les poids annuels doivent être exprimés en tonnes métriques ou en kilos.</p> <p>Le taux de récupération doit être établi sur une période 12 mois de données. Les données ne peuvent pas être datées plus que trois (3) ans.</p> <p>Inclure dans le calcul seulement les matériaux pour lesquels il existe un marché établi.</p> <p><i>Poids annuel de toutes les matières résiduelles actuellement réacheminées</i> comprend les matières résiduelles produites quotidiennement mais aussi tous les autres matériaux détournés qui ne sont pas toujours inclus dans la caractérisation des matières résiduelles, tels les déchets électroniques, les batteries, les lampes, la ferraille, les débris de bois, etc.</p> <p><i>Poids annuel de toutes les matières résiduelles générées qui auraient pu être réacheminées</i> comprend les mêmes matières résiduelles que ci-dessus, mais ces matières ont été retrouvées dans le circuit d'élimination.</p>	
<b>Pointage</b>	Plus de 75%	10/10
	50%-75%	6/10
	25%-49%	3/10
	Moins de 25%	1/10
	Inconnu	0/10



### 3.1.3 Points d'innovation - autres mesures

<b>3.1.M.13.1</b>	Est-ce que des programmes ont été mis en œuvre pour augmenter les taux de détournement en plus des matières recyclées habituellement?	
<b>Explication et évaluation</b>	Des programmes innovants de réduction de matières résiduelles pourraient inclure : le traitement de déchets biomédicaux au moyen de technologies de rechange d'élimination ou de traitement (comme la digestion anaérobie des déchets, avec récupération des matériaux et combustion des biogaz), le détournement de fournitures de bureau ou de mobilier au profit de la communauté (les écoles par exemple), la mise en place de programmes de reprise documentées (p. ex., pour les cartouches d'encre), et le don des restes de nourriture aux organismes communautaires, etc.	
<b>Pointage</b>	Oui	5/5
	Non	0/5

## 3.2. SITE

### 3.2.1 Pollution du site

<b>3.2.1.1</b>	Le site du bâtiment est-il exempt de contamination?	
<b>Explication et évaluation</b>	On doit pouvoir mettre en évidence l'absence de contamination au niveau du site ou qu'un niveau acceptable de décontamination a été atteint.	
<b>Pointage</b>	Oui	Voir les options dans 3.2.2.1a
	Non	Voir les options dans 3.2.1.5.1
	Inconnu	0/20

<b>3.2.1.1a</b>	Si le site est connu pour être exempt de contamination, sur quelle preuve parmi les suivantes faut-il s'appuyer?	
<b>Explication et évaluation</b>	<p><b>3.2.1.2 Recherche de documents</b> - Une recherche documentaire a été effectuée et il n'y a aucune raison de soupçonner une contamination (c.-à-d. qu'il n'y a jamais eu de réservoirs souterrains ou de réservoirs d'extérieurs; le site a toujours été un bureau ou un autre type d'installation qui n'utilise pas de produits chimiques; il n'est pas situé à proximité d'une station d'essence ou d'autres activités industrielles à risques; il n'y a jamais eu d'activités à risques sur le site).</p> <p><b>3.2.1.3 Phase 1 Évaluation environnementale</b> - Une évaluation environnementale du site de phase 1 a été effectuée et prouve que le site est exempt de contamination.</p> <p><b>3.2.1.4 Phase 2 : évaluation environnementale du site ou Phase 3 : rapport de nettoyage</b> - Le site a été contaminé par le passé, mais a été réhabilité à un niveau acceptable, comme indiqué par un rapport de nettoyage de phase 3.</p>	
<b>Pointage</b>	3.2.1.2 Recherche de documents	20/20
	3.2.1.3 Phase 1 : évaluation environnementale	20/20
	3.2.1.4 Phase 2 : évaluation environnementale du site ou Phase 3 : rapport de nettoyage	20/20
	Aucun	15/20



<b>3.2.1.5.1</b>	<b>Si le site est connu pour être contaminé, des efforts sont-ils mis en œuvre pour le nettoyer</b>	
<b>Explication et évaluation</b>	Si le site est connu pour être contaminé, les efforts de nettoyage incluent la réalisation d'une évaluation technique des risques potentiels, l'effort financier requis pour éliminer le problème, et l'embauche d'un sous-traitant pour éliminer les contaminants et nettoyer le site. Des éléments mettant en évidence la gestion du risque avec des inspections régulières et des détecteurs de fuites approuvés par le ministère de l'Environnement sont également acceptables. Si le site est connu pour être propre, indiquez « Sans objet ».	
<b>Pointage</b>	Oui	10/20
	Non	0/20

### 3.2.2 Amélioration du site

<b>Y a-t-il un plan de gestion externe du bâtiment qui prend en compte les questions suivantes?</b>			
<b>Explication et évaluation</b>	<p><b>3.2.2.1 Équipements d'entretien</b> - Les meilleures pratiques incluent l'utilisation d'équipements qui réduisent au minimum l'utilisation de l'énergie et de l'eau et les émissions sonores (par exemple, à l'aide de balais, râtaux, pelles, pics à glace, etc.). Si un équipement d'entretien mécanique conventionnel est nécessaire, il doit être abandonné quand il atteint sa fin de vie utile et remplacé par un équipement plus écologique très performant en termes d'économie d'énergie et d'eau, d'émissions et de niveaux sonores.</p> <p><b>3.2.2.2 Nettoyage des parties extérieures/de la façade du bâtiment</b>- Les meilleures pratiques incluent l'utilisation d'eau à haute pression sans produits chimiques ajoutés pour éviter de dégrader la végétation et les eaux souterraines. Le nettoyage des fenêtres doit être effectué avec des produits au pH neutre. Les mastics d'étanchéité à faible teneur en COV doivent être utilisés à l'extérieur du bâtiment et « si nécessaire » dans le cadre du programme d'entretien préventif.</p> <p><b>3.2.2.3 Nettoyage des trottoirs/voies d'accès</b>- Les produits, équipements et procédures doivent réduire au minimum l'utilisation de produits chimiques nocifs, le gaspillage de l'énergie, le gaspillage de l'eau, la pollution atmosphérique, la production de matières résiduelles solides et/ou les déversements de produits chimiques. Les trottoirs à l'extérieur du bâtiment doivent être balayés fréquemment et nettoyés selon les besoins avec un produit chimique certifié GS-37. Les parcs de stationnement souterrain doivent être nettoyés avec une balayeuse fonctionnant au propane.</p>		
<b>Pointage</b>		Oui	Non
	3.2.2.1 Équipements d'entretien	2/2	0/2
	3.2.2.2 Nettoyage des parties extérieures/de la façade du bâtiment	2/2	0/2
	3.2.2.3 Nettoyage des trottoirs/voies d'accès	2/2	0/2

<b>3.2.2.4</b>	<b>A-t-on cultivé sur le site des plantes résistantes à la sécheresse, faisant partie des espèces locales ou régionales, OU y a-t-il un jardin avec des papillons indigènes?</b>	
<b>Explication et évaluation</b>	Les listes de plantes végétales incluent celles des universités, des agences de gestion des eaux, du gouvernement ou des associations de pépiniéristes. En l'absence d'aménagement paysager, indiquez « Sans objet ».	
<b>Pointage</b>	Oui	4/4
	Non	0/4
	S.O.	0/0



<b>3.2.2.5</b>	<b>Le site contribue-t-il à un corridor faunique où les sites adjacents incluent des aménagements à l'état naturel?</b>	
<b>Explication et évaluation</b>	Indiquez « Sans objet » si les sites adjacents ne permettent pas de créer un corridor faunique contigu.	
<b>Pointage</b>	Oui	4/4
	Non	0/4
	S.O.	0/0

<b>3.2.M.1</b>	<b>Y a-t-il des jardins curatifs?</b>	
<b>Explication et évaluation</b>	<p>Les jardins curatifs représentent des aires de repos apportant les bénéfices d'un environnement naturel et sont aménagés pour les patients, les visiteurs et le personnel de l'établissement. Un jardin curatif devrait avoir les caractéristiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accessible depuis l'intérieur de l'édifice ou situé à moins de 200 pieds d'une entrée ou d'un autre accès de l'immeuble;</li> <li>• Ouvert (en plein air, à ciel ouvert, avec des éléments naturels), accessible dans toutes les saisons;</li> <li>• Comprenant des zones d'ombrage ou de soleil indirect (par exemple, des structures d'ombrage comme les treillis) accessibles en fauteuil roulant;</li> <li>• Comprenant au minimum une place assise par 200 pieds carrés et une place pour fauteuil roulant pour cinq places assises;</li> <li>• Intégrant des espèces locales, résistantes.</li> </ul> <p>Indiquez « Sans objet » s'il agit d'un immeuble de bureaux à vocation médicale.</p>	
<b>Pointage</b>	Oui	2/2
	Non	0/2
	S.O.	0/0

<b>3.2.M.2</b>	<b>Y a-t-il des mesures en place afin de protéger et d'améliorer les aires naturelles existantes sur le site?</b>	
<b>Explication et évaluation</b>	<p>Protéger et réaménager les aires naturelles du site peut contribuer à augmenter la biodiversité, à réduire l'effet « îlot de chaleur » et à offrir aux occupants une place de repos en plein air. Une aire naturelle peut consister en de jardins de fleurs avec espèces locales, une forêt ou d'autres verdure contribuant à réduire la détérioration des sols et le ruissellement des eaux pluviales, à préserver des écosystèmes sains et des sols de qualité et à protéger la biodiversité. Afin d'être noté dans cette évaluation, le site doit présenter plus d'éléments qu'une simple pelouse. Si l'aménagement paysager extérieur représente moins de 5 % de la superficie du site, cochez « Sans objet ».</p>	
<b>Pointage</b>	Oui	2/2
	Non	0/2
	S.O.	0/0



<b>3.2.2.6</b>	Y a-t-il sur le site des systèmes l'amélioration de la gestion des eaux de ruissellement afin de les détourner au niveau des toits, stationnements et trottoirs avant qu'elles n'atteignent les égouts ou d'autres canaux naturels adjacents?	
<b>Explication et évaluation</b>	Des solutions pour détourner ou réduire les eaux de ruissellement comprennent la conception d'un toit vert, la direction des eaux pluviales vers des rigoles, l'aménagement d'un jardin pluvial, la conception d'un bassin de rétention, l'utilisation de revêtements perméables ou l'installation de citernes (pour la réutilisation de l'eau). Si l'aménagement paysager extérieur représente moins de 5 % du site, veuillez cocher « Sans objet ».	
<b>Pointage</b>	Oui	3/3
	Non	0/3
	S.O.	0/0

<b>3.2.2.7</b>	L'éclairage extérieur est-il conçu pour réduire au minimum la pollution lumineuse nocturne?	
<b>Explication et évaluation</b>	L'éclairage extérieur doit répondre aux normes de l'ordonnance sur l'éclairage moderne (« Model Lighting Ordinance » – MLO), élaborée par International Dark Sky and Illuminating Engineering Society. Le document MLO précise les densités d'éclairage admissibles pour les différentes zones (LZ0-4) et définit le système de notation Backlight-Uplight Glare (BUG) pour les luminaires, ce qui facilite le contrôle plus efficace de la lumière indésirable.	
<b>Pointage</b>	Oui	3/3
	Non	0/3

<b>3.2.2.8</b>	Des mesures de protection des oiseaux sont-elles en place, y compris des mesures visant à minimiser les collisions entre oiseaux et fenêtres pendant le jour ET pendant la nuit?	
<b>Explication et évaluation</b>	Les mesures permettant de minimiser les <b>collisions diurnes</b> comprennent (au minimum) l'application de traitements primaires à toutes les façades en verre des immeubles, jusqu'à une hauteur de 16 mètres. Les traitements primaires (extérieurs) doivent couvrir 85 % de la surface des fenêtres s'ils représentent une surface contiguë supérieure à 2 m <sup>2</sup> de verre. Autant que possible, les 15 % restants doivent faire l'objet de traitements (intérieurs ou extérieurs) secondaires s'ils représentent une surface contiguë supérieure à 2 m <sup>2</sup> de verre. Parmi les mesures de minimisation des <b>collisions nocturnes</b> , on peut citer les programmes d'extinction de l'éclairage ET le blindage ou la projection de lumière vers le bas sur l'extérieur de l'immeuble. Pour obtenir de plus amples renseignements sur ces exigences, consultez les <a href="#">Lignes directrices BOMA BEST sur la protection des oiseaux – détails (Q3.2.2.8)</a> .	
<b>Pointage</b>	Oui	3/3
	Non	0/3

<b>3.2.2.9.1</b>	Y a-t-il des mesures de réduction de l'effet d'îlot de chaleur incluant des arbres ou un pavage à albédo élevé ou une combinaison d'arbres et d'un pavage albédo élevé sur au moins 20 % de l'aménagement non perméable?	
<b>Explication et évaluation</b>	L'effet « îlot de chaleur » peut être diminué en augmentant la réflectance solaire des zones asphaltées par l'utilisation de matériaux dont l'indice de réflectance solaire (IRS) est d'au moins 29 et en maximisation les zones ombragées par la plantation d'arbres ou la conception de structures de protection solaire.	
<b>Pointage</b>	Oui	5/5
	Non	0/5



3.2.2.10	Quel est le pourcentage du toit couvert d'un revêtement à albédo élevé?	
<b>Explication et évaluation</b>	L'effet « îlot de chaleur » peut être diminué en augmentant la réflectance solaire des zones asphaltées par l'utilisation de matériaux dont l'indice de réflectance solaire (IRS) est d'au moins 29 et en maximisation les zones ombragées par la plantation d'arbres ou la conception de structures de protection solaire. Si le toit est recouvert à 100% d'un toit vert, indiquez « Sans objet ».	
<b>Pointage</b>	70%-100%	3/3
	40%-69%	2/3
	Moins de 40%	1/3
	Aucun	0/3
	S.O.	0/0

3.2.M.3	Y a-t-il un programme d'entretien qui veille à ce que les surfaces à albédo élevé (toit et pavage, le cas échéant) soient nettoyées au moins une fois tous les 2 ans?	
<b>Explication et évaluation</b>	Y a-t-il un programme d'entretien qui veille à ce que les surfaces à albédo élevé (toit et pavage, le cas échéant) soient nettoyées au moins une fois tous les 2 ans?	
<b>Pointage</b>	Oui	5/5
	Non	0/5
	N/A	0/0

3.2.2.11	Quel pourcentage de la superficie du toit constitue une toiture verte?	
<b>Explication et évaluation</b>	<p>L'effet d'îlot de chaleur peut être réduit par l'introduction des toitures végétalisées.</p> <p>Un toit vert est une extension d'un toit au-dessus du niveau du sol ; il est construit sur le dessus d'une structure humaine qui permet à la végétation de pousser dans un milieu de croissance. Les toits verts peuvent être extensifs (milieu de croissance peu profond, typiquement alpin, plantes basses et rustiques provenant des zones arides ou indigène) ou intensifs (milieu de croissance plus profond pouvant accommoder des arbres et des arbustes).</p> <p>Les composants d'un toit vert peuvent inclure : la végétation, les milieux de croissance, un tapis de rétention de l'humidité, un panneau de drainage et le filtre en tissu, une barrière anti-racines, une membrane d'imperméabilisation et un panneau de protection.</p> <p>Les candidats doivent être en mesure de produire des dessins de construction ou de conception pour le toit vert et permettre au vérificateur d'inspecter visuellement le toit vert.</p> <p>Si le toit est recouvert à 100% d'une surface à réflectance solaire, indiquez « Sans objet ».</p>	
<b>Pointage</b>	70%-100%	3/3
	40%-69%	2/3
	Moins de 40%	1/3
	Aucun	0/3
	S.O.	0/0



## 4. ÉMISSIONS ET EFFLUENTS

### 4.1. ÉMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES

#### 4.1.1 Émissions de chaudière

4.1.1	Quel est le pourcentage des chaudières du bâtiment possédant de faibles taux d'émission de NO <sub>x</sub> ?	
<b>Explication et évaluation</b>	<p>Une chaudière à faible taux d'émission de NO<sub>x</sub> et qui utilise un combustible gazeux produit les émissions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 26 g/GJ pour chaudière à capacité de 10,5 à 105 GJ/h;</li> <li>• 40 g/GJ pour chaudière à capacité supérieure à 105 GJ/h.</li> </ul> <p>Les chaudières électriques et à condensation sont considérées comme des chaudières à faible taux d'émission de NO<sub>x</sub>. En l'absence de chaudière, indiquez « sans objet ».</p> <p>Habituellement, les chaudières sont configurées pour atteindre les taux requis d'émission de NO<sub>x</sub> durant la mise en service initiale. Il faut vérifier de nouveau les taux d'émission de NO<sub>x</sub> dans le cadre de la configuration / mise au point annuelle et apporter des ajustements nécessaires pour respecter les niveaux permis.</p> <p>Le programme BOMA BEST exige une copie du rapport de test d'analyse de combustion initial (si la chaudière est en service depuis moins d'un an) ou du rapport annuel le plus récent. Ce rapport doit inclure le taux d'émissions de NO<sub>x</sub>. Le test d'analyse de combustion doit être effectué tous les ans. Pour obtenir des lignes directrices supplémentaires, veuillez-vous rapporter au document intitulé Ligne directrice nationale sur les émissions des chaudières et des fours commerciaux et industrielles, publié en 1998 par le Conseil canadien des ministres de l'Environnement.</p>	
<b>Pointage</b>	75%-100%	11.5/11.5
	50%-74%	10/11.5
	25%-49%	8.5/11.5
	Moins de 25%	0/11.5
	Aucun	0/11.5
	S.O.	0/0

4.1.2	Les dossiers de nettoyage et d'étalonnage des brûleurs, de surveillance des commandes et d'analyse des gaz de combustion sont-ils conservés?	
<b>Explication et évaluation</b>	<p>Pour maintenir une efficacité de combustion appropriée, effectuez des essais d'efficacité au moins une fois par an, de préférence plus souvent, et étalonnez les brûleurs de sorte que l'efficacité fournie réponde aux spécifications du fabricant. En l'absence de chaudière, indiquez « Sans objet ».</p>	
<b>Pointage</b>	Oui	2/2
	Non	0/2
	S.O.	0/0

4.1.4	Est-ce que les commandes ou les contrats d'approvisionnement en mazout indiquent une faible teneur en soufre?	
<b>Explication et évaluation</b>	<p>Le mazout à faible teneur en soufre ne doit pas posséder une teneur en soufre supérieure à 0,05 %. Si le mazout n'est pas utilisé, indiquez « Sans objet ».</p>	
<b>Pointage</b>	Oui	1/1
	Non	0/1
	S.O.	0/0





<b>4.1.M.1</b>	<b>Y a-t-il des systèmes de contrôle de la pollution des incinérateurs des déchets médicaux?</b>	
<b>Explication et évaluation</b>	Les incinérateurs de déchets médicaux doivent répondre aux standards pancanadiens (SP) pour les émissions de dioxines et de furannes (80 pg ETI/m <sup>3</sup> à 11 % O <sub>2</sub> ) et de mercure. Des essais à la sortie de la cheminée doivent être réalisés tels que requis par les règlements en vigueur, afin de vérifier le respect des standards. S'il n'y a pas d'incinérateurs de déchets médicaux, veuillez cocher « Sans objet ».	
<b>Pointage</b>	Oui	2/2
	Non	0/2
	S.O.	0/0

## 4.2. ÉMISSIONS - APPAUVRISSEMENT DE LA COUCHE D'OZONE

### 4.2.1 Réfrigérants

<b>Veuillez indiquer le pourcentage de chaque type de réfrigérant utilisé pour les systèmes de refroidissement du bâtiment :</b>		
<b>Explication et évaluation</b>	LE POTENTIEL D'APPAUVRISSMENT DE LA COUCHE D'OZONE (PACO) d'une substance est la mesure de sa contribution à l'appauvrissement de la couche d'ozone par rapport à celle des CFC11 : plus la valeur est élevée, plus elle appauvrit la couche d'ozone. L'autre enjeu posé par les réfrigérants est le potentiel de réchauffement planétaire (PRP). Pour obtenir le résumé des réfrigérants les plus couramment utilisés dans les équipements CVC, voir « Récapitulatif des réfrigérants ». Incluez les réfrigérants à partir d'appareils de climatisation monoblocs ou de type fenêtre (si applicable), si le propriétaire en possède. Dans les cas où plusieurs réfrigérants sont utilisés dans les systèmes de réfrigération de l'immeuble, indiquez le pourcentage d'utilisation de réfrigérants basé sur la capacité totale de refroidissement des refroidisseurs pour chaque type de réfrigérant. En l'absence de SACO (substances appauvrissant la couche d'ozone), indiquez « Sans objet ».	
<b>Pointage</b>	Moins de 10%	0/5
	10%	0.5/5
	20%	1/5
	30%	1.5/5
	40%	2/5
	50%	2.5/5
	60%	3/5
	70%	3.5/5
	80%	4/5
	90%	4.5/5
	100%	5/5
	S.O.	5/5



<b>4.2.M.1</b>	<b>Quel est le pourcentage des salles mécaniques comprenant des équipements de refroidissement équipés de détecteurs de fuite?</b>	
<b>Explication et évaluation</b>	Il devrait y avoir de détecteurs de frigorigène dans les salles mécanique où pourrait se concentrer de la vapeur provenant d'une fuite de frigorigène. Dans les zones bien ventilées, la détection des fuites devrait consister en l'installation de dispositifs d'échantillonnage d'air reliés à des parties spécifiques du système de réfrigération (par exemple, le carter du compresseur). S'il n'y a pas de SACO, veuillez cocher « Sans objet ».	
<b>Pointage</b>	70%-100%	2/2
	40%-69%	1/2
	Moins de 40%	0/2
	S.O.	0/0

## 4.2.2 Gestion des réfrigérants qui appauvrissent la couche d'ozone

<b>4.2.2.6</b>	<b>Un contrat d'entretien du système de refroidissement a-t-il été conclu avec une société certifiée?</b>	
<b>Explication et évaluation</b>	UNE SOCIÉTÉ CERTIFIÉE est une entité qui est reconnue par l'Institut de la climatisation et de la réfrigération du Canada (HRAI) comme étant qualifiée pour manipuler les SACO. Le contrat doit être conclu pour effectuer un entretien et une surveillance périodiques du système de réfrigération, de la tuyauterie de distribution et du système de détection des fuites. En l'absence de SACO (substances appauvrissant la couche d'ozone), indiquez « Sans objet ».	
<b>Pointage</b>	Oui	2/2
	Non	0/2
	S.O.	2/2

## 4.3. ÉMISSIONS - EFFLUENTS D'EAU

### 4.3.1 Effluents d'eaux usées

<b>4.3.1</b>	<b>Les produits chimiques, les déchets chimiques et les déchets pharmaceutiques liquides sont-ils entreposés de façon à minimiser les déversements?</b>	
<b>Explication et évaluation</b>	Une exigence minimale est le confinement des produits chimiques et pharmaceutiques utilisés pour l'exploitation de l'établissement, notamment des huiles, des solvants, des inhibiteurs de rouille, des biocides, des pesticides et des déchets pharmaceutiques liquides (comme les désinfectants à base de glutaraldehyde). Ceci peut consister à les entreposer dans des plateaux en matières plastiques. S'il n'y a pas de produits chimiques ou pharmaceutiques dans l'immeuble, cochez « Sans objet ».	
<b>Pointage</b>	Oui	2/2
	Non	0/2
	S.O.	2/2



<b>4.3.M.1</b>	<b>Y a-t-il une politique établie qui décourage spécifiquement le rejet des produits chimiques à l'égout sanitaire, tout en interdisant explicitement les rejets qui dépassent les limites légales?</b>	
<b>Explication et évaluation</b>	Cette politique doit identifier explicitement tous les départements qui devraient s'y conformer (par exemple, la pathologie, la recherche, l'impression, l'entretien ménager, la dentisterie, etc.). Les départements sont tenus de rapporter leur activité d'évacuation des produits dangereux au personnel responsable de la mise en œuvre de cette réglementation.	
<b>Pointage</b>	Oui	2/2
	Non	0/2

<b>4.3.2</b>	<b>Les drains de toit sont-ils reliés aux égouts sanitaires ou unitaires?</b>	
<b>Explication et évaluation</b>	Le débranchement des drains de toit des égouts sanitaires ou unitaires permet d'éviter le chargement inutile des équipements de traitement des eaux usées.	
<b>Pointage</b>	Oui	0/2
	Non	2/2

<b>4.3.M.2</b>	<b>Le système d'eau potable est-il protégé grâce à l'installation de dispositifs antirefoulement?</b>	
<b>Explication et évaluation</b>	Les dispositifs antirefoulement protègent le système d'eau potable contre la contamination en cas de chute de pression dans les tuyaux causée par le siphonnement à rebours ou la contre-pression.	
<b>Pointage</b>	Oui	1/1
	Non	0/1

<b>4.3.3.1</b>	<b>Y a-t-il des mesures en place pour réduire le ruissellement des eaux pluviales contaminées provenant des endroits de stockage en plein air des déchets dangereux ou des déchets biomédicaux?</b>	
<b>Explication et évaluation</b>	Si des mesures appropriées ne sont pas prises pour protéger correctement les endroits extérieurs d'entreposage des déchets dangereux et des déchets biomédicaux, afin d'empêcher leurs écoulement, renversement et déversement durant un orage, les eaux pluviales peuvent être contaminées par des effluents provenant de ces endroits. Les bonnes pratiques de gestion en la matière peuvent être de nature structurelle et opérationnelle. Les mesures structurelles comprennent l'installation d'un couvercle étanche à l'eau sur le bac d'entreposage, tout en plaçant un récipient collecteur sous le bac. Les mesures opérationnelles comprennent l'inspection régulière de ces endroits, afin de s'assurer qu'ils sont en bon état (qu'il n'y a pas de trous) et l'emplacement des bacs d'entreposage à l'extérieur seulement les jours de collecte.	
<b>Pointage</b>	Oui	2/2
	Non	0/2

<b>4.3.6</b>	<b>Y a-t-il des procédures et des contrôles documentés visant à veiller à ce que les décharges de glycol provenant du rinçage des serpentins de refroidissement soient minimisées ou éliminées?</b>	
<b>Explication et évaluation</b>	Le glycol et les eaux usées provenant des tours de refroidissement doivent être examinés pour s'assurer qu'ils respectent les règlements locaux concernant l'utilisation des réseaux d'égout, avant d'être déchargés dans le système de drainage. L'éthylène glycol, utilisé comme agent anticorrosif, et comme dépresseur du point de congélation dans les systèmes de climatisation, est toxique pour les humains et les animaux. En l'absence d'utilisation de glycol, indiquez « Sans objet ».	
<b>Pointage</b>	Oui	2/2
	Non	0/2
	S.O.	0/0



<b>4.3.7.1</b>	<b>Y a-t-il des politiques documentées pour la gestion de la neige et de la glace, visant à réduire au minimum les dommages causés à l'environnement en limitant les eaux de ruissellement contaminées?</b>	
<b>Explication et évaluation</b>	La neige doit être retirée manuellement des entrées du bâtiment et des passages extérieurs où la circulation est dense, à l'aide de pelles et de balais à neige. Cela doit être effectué à l'aide de brosses et souffleuses à neige mécaniques uniquement lorsque d'importantes chutes de neige excèdent les capacités de dégagement manuel de la neige et de la glace. Retirer la neige rapidement doit permettre de réduire le besoin en dégivrant. Des dégivrants certifiés respectueux de l'environnement doivent être spécifiés. Pendant les périodes de froid extrême, le sable doit être utilisé comme substance abrasive, et l'application d'un agent de dégivrage doit être abandonnée. Tout agent de dégivrage inutilisé doit être soigneusement stocké afin d'éliminer la possibilité d'un écoulement chimique.	
<b>Pointage</b>	Oui	2/2
	Non	0/2

## 4.4. ÉMISSIONS - MATIÈRES DANGEREUSES

### 4.4.2 Amiante

<b>4.4.2.1</b>	<b>S'il y a de l'amiante, y a-t-il un inventaire à jour basé sur une étude sur l'amiante comprenant des notes sur l'emplacement et l'état de tout l'amiante?</b>	
<b>Explication et évaluation</b>	Les bâtiments construits avant 1981 sont plus susceptibles de contenir de l'amiante. En l'absence d'amiante dans le bâtiment, indiquez « Sans objet ».	
<b>Pointage</b>	Oui	2/2
	Non	0/2
	S.O.	2/2

<b>4.4.2.2</b>	<b>Tout l'amiante friable est-il contenu afin d'empêcher les fibres d'être transportées dans l'atmosphère?</b>	
<b>Explication et évaluation</b>	La présence des matériaux contenant de l'amiante ne constitue pas, en soi, un danger pour la santé, à partir du moment où l'amiante est intact. L'amiante friable peut s'effriter. Le fait de l'enrober permet de se protéger contre les risques pour la santé qui peuvent se produire lorsque les fibres d'amiante sont transportées dans l'atmosphère. Si la construction du bâtiment s'est terminée après 1981, indiquez « Sans objet ».	
<b>Pointage</b>	Oui	3/3
	Non	0/3
	S.O.	3/3



<b>4.4.2.3</b>	<b>Y a-t-il un plan de gestion d'amiante documenté qui comprend la formation et les précautions à suivre durant les réparations et rénovations?</b>	
<b>Explication et évaluation</b>	Le plan de gestion doit comprendre les dispositions d'inspections régulières de tout l'amiante friable dans le bâtiment et la formation de quiconque pouvant avoir une certaine responsabilité ou être en contact avec l'amiante. Durant les réparations ou rénovations, il est possible que l'amiante, qui était au départ stable, soit perturbé et devienne dangereux. Lorsque l'amiante est enlevé, les occupants du bâtiment doivent en être informés; la zone de travail doit être isolée et clairement identifiée et, dans certaines circonstances, rendue étanche à la pression et équipée d'un système de filtration de l'air. Les ouvriers (y compris le personnel du bâtiment et les entrepreneurs) doivent être parfaitement formés pour utiliser des vêtements et du matériel de protection spécialement conçus, afin de pouvoir traiter l'amiante de la manière prescrite. Une fois retiré, l'amiante doit être emballé dans un récipient rigide, imperméable, fermé hermétiquement et suffisamment résistant pour contenir le poids des déchets d'amiante friable; ou bien il doit être contenu dans un sac doublé constitué de deux sacs de six millimètres en polyéthylène. La mise au rebut finale des déchets d'amiante doit se faire sur un site d'enfouissement sanitaire ou industriel désigné. Si le bâtiment a été construit durant une période où une loi interdisant l'utilisation d'amiante était en place (par ex. après 1981) ou s'il n'y a pas d'amiante, indiquez « Sans objet ».	
<b>Pointage</b>	Oui	2/2
	Non	0/2
	S.O.	2/2

### 4.4.3 Radon

<b>4.4.3.1.1</b>	<b>Le bâtiment est-il situé en dehors d'une zone à haut risque pour le radon, OU si le bâtiment est situé dans une zone à haut risque pour le radon, une étude sur le radon qui indique les niveaux en-dessous de 200 Bq/m<sup>3</sup> a-t-elle été effectuée?</b>	
<b>Explication et évaluation</b>	Le radon est un gaz radioactif incolore, inodore, qui se produit naturellement, produit par la désintégration du radium. Il a la réputation de causer le cancer du poumon. La source la plus courante de radon à l'intérieur est l'uranium présent dans le sol ou la roche sur lesquels le complexe est construit. Les zones considérées à haut risque au Canada sont Winnipeg, Calgary, Vancouver, Sherbrooke, Saint John et Sudbury. Une évaluation environnementale du site de phase 1 fera généralement référence aux niveaux de radon.	
<b>Pointage</b>	Oui	3/3
	Non	0/3



#### 4.4.4 BPC

4.4.M.1	Avez-vous élaboré un plan de gestion des PCB, qui comprend des consignes de manutention, de déplacement et d'élimination des équipements contenant des PCB?	
<b>Explication et évaluation</b>	Le plan et les procédures devraient identifier clairement l'emplacement des PCB, désigner les responsabilités pour leur prise en charge, définir les consignes d'entreposage, ainsi que la stratégie d'élimination graduelle et de destruction des équipements contenant des PCB. Jusqu'au début des années 1980, les polychlorobiphényles (PCB) ou les biphényles polychlorés (BPC) étaient utilisés dans les ballasts des lampes fluorescentes pour l'éclairage intérieur et dans certains ballasts de lampes à décharge à haute intensité pour l'éclairage extérieur. Il y a également des transformateurs électriques et des condensateurs qui sont toujours exploités et qui contiennent des PCB. Si l'immeuble a été construit après 1980, la présence des PCB est peu probable. S'il y a des PCB, des procédures claires doivent être mises en place pour leur déplacement, entreposage et élimination. S'il n'y a pas de PCB, cochez « Sans objet ».	
<b>Pointage</b>	Oui	4/4
	Non	0/4
	S.O.	4/4

#### 4.4.5 Réservoirs de stockage

4.4.5.1	Y a-t-il des réservoirs de stockage hors-sol (AST) ou souterrains (UST)?	
<b>Explication et évaluation</b>	La plupart des systèmes de réservoir sont utilisés pour stocker le combustible de chauffage, mais certains sont également utilisés pour stocker le carburant pour les générateurs et véhicules électriques; les solvants, lubrifiants et substances dangereuses, telles que les produits chimiques corrosifs ou nocifs.	
<b>Pointage</b>	Oui	Voir la question suivante
	Non	14/14



**Y a-t-il un plan de gestion des réservoirs de stockage qui comprend les procédures suivantes d'exploitation et d'entretien?**

<b>Explication et évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Contrôle des stocks (conciliation)</i>: L'établissement d'un inventaire des systèmes de réservoir est la première étape de la préparation d'un plan de gestion du réservoir. En l'absence de réservoirs de stockage, indiquez « Sans objet ».</li> <li>• <i>Programme de mise à niveau et de remplacement du réservoir</i>: Les composants qui sont soumis à une mise à niveau sont : la détection de fuite, le confinement secondaire, la protection contre la corrosion, la protection contre le débordement et le confinement de déversement accidentel. Indiquez « Sans objet » en l'absence de réservoirs de stockage. Inscrivez « oui » si les réservoirs ont déjà été remplacés ou mis à niveau.</li> <li>• <i>Essais du système</i>: Les essais du système comprennent des essais d'étanchéité et d'écoulement de gazole dans l'eau et d'eau dans le gazole. En l'absence de réservoirs de stockage, indiquez « Sans objet ».</li> <li>• <i>Opérations de remplissage, de transfert et protection contre le déversement accidentel</i>: Les directives techniques et les codes de bonne pratique peuvent exiger que les directeurs de propriété installent des systèmes pour le confinement de déversement accidentel, la protection contre le débordement, le confinement secondaire, la cuve de distribution et la détection de fuite. Plusieurs systèmes sont disponibles pour les systèmes de réservoir de stockage en surface et souterrains. En l'absence de réservoirs de stockage, indiquez « Sans objet ».</li> <li>• <i>Préparation aux urgences</i>: Un plan de préparation d'urgence doit identifier les interventions, le personnel devant être formé, et ses responsabilités en cas de fuite ou déversement accidentel. En l'absence de réservoirs de stockage, indiquez « Sans objet ».</li> <li>• <i>Tenue de registres</i> : Toutes les inspections et tous les entretiens, changements et mises à niveau doivent être documentés. En l'absence de réservoirs de stockage, indiquez « Sans objet ».</li> <li>• <i>Fermeture, abandon ou déplacement du réservoir</i> : Un système de réservoir de stockage doit être correctement démantelé lors d'un remplacement ou lorsqu'il est déplacé pour une réparation. Un processus de clôture adéquat doit être documenté dans le manuel d'exploitation du bâtiment. En l'absence de réservoirs de stockage, indiquez « Sans objet ».</li> </ul>
----------------------------------	--

<b>Pointage</b>		Oui	Non
	4.4.5.3 Contrôle des stocks (conciliation)	2/2	0/2
	4.4.5.4 Programme de mise à niveau et de remplacement du réservoir	2/2	0/2
	4.4.5.5 Essais du système	2/2	0/2
	4.4.5.6 Opérations de remplissage, de transfert et protection contre le déversement accidentel	2/2	0/2
	4.4.5.7 Préparation aux urgences	2/2	0/2
	4.4.5.8 Tenue de registres	2/2	0/2
	4.4.5.9 Fermeture, abandon ou déplacement du réservoir	2/2	0/2



#### 4.4.6 Gaz d'anesthésie

4.4.M.2	L'établissement capture-t-il les déchets des agents anesthésiques fluorés au lieu de les évacuer vers l'extérieur?	
<b>Explication et évaluation</b>	Les déchets des agents anesthésiques fluorés (comme le desflurane, le sevoflurane et l'isoflurane) sont généralement évacués vers l'extérieur par l'entremise d'un système de récupération spécialisé. Cette pratique présente des risques importants pour l'environnement et la santé publique. Les gaz d'anesthésie doivent être filtrés et les gaz toxiques capturés avant l'évacuation des gaz restants dans l'atmosphère. Une fois capturés, les gaz peuvent être traités pour en faire des matières brutes qui serviront à la fabrication de nouveaux anesthésiques. Le processus de capture doit être surveillé régulièrement et des rapports doivent être produits une fois par mois. S'il n'y a pas de gaz d'anesthésie dans l'établissement, inscrivez « sans objet ».	
<b>Pointage</b>	Oui	3/3
	Non	0/3
	S.O.	0/0

### 4.5. ÉMISSIONS - PRODUITS DANGEREUX ET SIMDUT

#### 4.5.1 Programme SIMDUT

4.5.1.1	Les fiches SIMDUT, les trousse de nettoyage pour les déversements accidentels, et le matériel de sécurité comme des postes pour le lavage des yeux sont-ils situés dans un endroit accessible près des aires de stockage de produits chimiques?	
<b>Explication et évaluation</b>	Les fiches SIMDUT contiennent des informations sur les propriétés et la manutention sécuritaire de chaque produit dangereux.	
<b>Pointage</b>	Oui	2/2
	Non	0/2

4.5.1.2	Les fiches SIMDUT ont-elles moins de 3 ans?	
<b>Pointage</b>	Oui	2/2
	Non	0/2

4.5.1.3	Les étiquettes SIMDUT figurent-elles sur les produits réglementés?	
<b>Explication et évaluation</b>	La mise en application du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) est une obligation juridique dans tout le Canada, conçue pour s'assurer que les produits chimiques et autres substances dangereuses sont manipulés en toute sécurité et que des informations à leur sujet, comprenant les mesures de protection appropriées, sont communiquées aux travailleurs et aux employeurs. Les produits chimiques courants nécessitant l'étiquette SIMDUT incluent l'ammoniaque, le brome, le chlore, l'éthylène glycol, le peroxyde d'hydrogène, le mercure et divers acides. Référez-vous à <a href="http://www.hc-sc.gc.ca/ewh-semt/occup-travail/whmis-simdut/substance-eng.php#a1">http://www.hc-sc.gc.ca/ewh-semt/occup-travail/whmis-simdut/substance-eng.php#a1</a> pour des détails sur les types de substances couvertes par SIMDUT.	
<b>Pointage</b>	Oui	2/2
	Non	0/2





## 4.5.2 Santé & sécurité et gestion des produits dangereux

<b>4.5.2.1</b>	<b>Les produits chimiques et les matières dangereuses sont-ils stockés dans des conditions appropriées et des endroits protégés?</b>	
<b>Explication et évaluation</b>	Les produits chimiques utilisés dans les bâtiments qui sont considérés comme dangereux comprennent le pétrole, les biocides, les solvants, les insecticides, les pesticides et les herbicides. Ils doivent être stockés dans des pièces ventilées correctement, aux températures contrôlées, disposant d'une protection anti-fuite et d'un espace d'étagage adéquat. Les récipients doivent être couverts afin d'éviter les déversements accidentels et les vapeurs possibles; ils doivent être correctement étiquetés et maintenus dans des aires verrouillées	
<b>Pointage</b>	Oui	2/2
	Non	0/2

<b>4.5.2.3</b>	<b>La personne chargée de la gestion des produits chimiques et le personnel pouvant travailler avec eux ont-ils été formés et sensibilisés?</b>	
<b>Explication et évaluation</b>	« La sensibilisation » consiste à fournir des informations générales au sujet du programme SIMDUT et des risques que représentent les produits contrôlés. « La formation » se rapporte aux instructions spécifiques au site concernant l'utilisation appropriée des produits et les procédures d'urgence.	
<b>Pointage</b>	Oui	2/2
	Non	0/2

<b>4.5.2.4</b>	<b>Y a-t-il une personne désignée chargée de la gestion des produits dangereux?</b>	
<b>Explication et évaluation</b>	La personne désignée doit être chargée de : (1) conseiller les employés des risques potentiels et réels (2) s'assurer que les employés utilisent de l'équipement de protection prescrit, et (3) prendre toutes les précautions raisonnables relatives à la protection des employés. Les personnes responsables peuvent travailler hors site tandis qu'elles supervisent plusieurs bâtiments.	
<b>Pointage</b>	Oui	2/2
	Non	0/2

<b>4.5.2.5</b>	<b>Tenez-vous un inventaire des produits et des déchets dangereux et biomédicaux, ainsi qu'un registre des opérations d'enlèvement et d'élimination?</b>	
<b>Explication et évaluation</b>	L'inventaire doit comporter des renseignements sur les flux des déchets dangereux, les opérations dans l'immeuble qui les produisent, la façon dont ils sont manipulés et entreposés, ainsi que la personne responsable. Les dossiers doivent montrer que l'établissement fait le suivi des déchets dangereux depuis leur sortie de l'immeuble, par l'entremise d'un transporteur détenteur d'un permis ou d'un certificat provincial, jusqu'à une installation d'élimination qui est également détentrice d'un tel permis ou certificat. Des procédures spécifiques doivent être décrites pour l'élimination des déchets pharmaceutiques et médicaux, tels que l'argent, des agents fixateurs utilisés dans les technologies aux rayons X et le plomb des tabliers de radiologie.	
<b>Pointage</b>	Oui	2/2
	Non	0/2



<b>4.5.M.1</b>	A-t-on mis en œuvre une stratégie pour la prévention de la pollution, qui encourage, lorsque possible, le choix d'alternatives plus sécuritaires au détriment des produits dangereux?	
<b>Explication et évaluation</b>	Une politique de prévention de la pollution oblige les départements à réduire l'utilisation des produits dangereux, en les remplaçant par des produits alternatifs plus sécuritaires, par exemple le remplacement des produits de stérilisation à oxyde d'éthylène. La liste des substituts sécuritaires doit être mise à jour régulièrement, afin de garantir sa pertinence.	
<b>Pointage</b>	Oui	2/2
	Non	0/2

### 4.5.3 Pesticides

<b>4.5.3.1</b>	Y a-t-il des mesures adéquates afin de veiller à ce que la nourriture ou les déchets de cuisine soient bien contenus et qu'il n'y ait aucune ouverture non protégée, afin de minimiser l'accès aux rongeurs?	
<b>Explication et évaluation</b>	Un moyen de minimiser l'utilisation de pesticides à l'intérieur est l'élimination prévue des sources de nourriture et des habitats des parasites.	
<b>Pointage</b>	Oui	1/1
	Non	0/1

<b>4.5.3.2.1</b>	Les pratiques d'aménagement paysager minimisent-elles l'utilisation des pesticides, des herbicides, de l'engrais et des produits à base de pétrole?	
<b>Explication et évaluation</b>	PESTICIDE se rapporte aux insecticides, herbicides, fongicides, rodenticides, désinfectants, agents antiallergiques et aux régulateurs de croissance des plantes. Les alternatives aux pesticides comprennent l'utilisation de plantes locales et résistantes dans l'aménagement paysager, des plantes-pièges, l'introduction d'insectes utiles, le compagnonnage de plantes et les pesticides à faible toxicité. En l'absence d'aménagement paysager, indiquez « Sans objet ».	
<b>Pointage</b>	Oui	1/1
	Non	0/1
	S.O.	0/0

<b>4.5.M.2</b>	Y a-t-il un programme de gestion intégrée des ravageurs?	
<b>Explication et évaluation</b>	Un système intégré de gestion des ravageurs devrait : mettre l'accent sur la réduction de l'utilisation des produits chimiques, identifier des produits alternatifs aux pesticides dangereux, décrire les procédures pour l'utilisation en toute sécurité des pesticides, établir un calendrier d'inspection régulière des pièges et des points d'accès potentiels pour les ravageurs, etc. Il devrait y avoir un registre des inspections visuelles.	
<b>Pointage</b>	Oui	2/2
	Non	0/2



<b>4.5.3.4</b>	<b>Les contrats de contrôles antiparasitaires exigent-ils que le personnel soit autorisé et utilise des méthodes de gestion des pesticides intégrées?</b>	
<b>Explication et évaluation</b>	Le contrat doit exiger que des comptes rendus soient tenus sur le type et la fréquence des applications de pesticides, les approches alternatives de gestion parasitaire, la conformité à la législation, et sur la communication aux locataires pour les informer des applications de pesticide dans les endroits qu'ils utilisent. En l'absence d'aménagement paysager (par ex. là où l'empreinte du bâtiment et le stationnement couvrent plus de 100% de la surface du site) ou si la gestion parasitaire n'est pas nécessaire, indiquez « Sans objet »	
<b>Pointage</b>	Oui	2/2
	Non	0/2
	S.O.	0/0



## 5. ENVIRONNEMENT INTÉRIEUR

### 5.1. QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR

#### 5.1.1 Qualité de l'air intérieur – ventilation

5.1.1.2	Les prises d'air sont-elles situées loin des sources de pollution comme les aires de stationnement, arrêts d'autobus, tours de refroidissement ou l'eau stagnante?	
<b>Explication et évaluation</b>	Si des prises d'air sont sur le toit, vérifiez s'il y a des flaques d'eau stagnantes, des insectes et fientes de pigeon. Si les prises d'air se situent près de la hauteur du sol, vérifiez s'il y a des sources d'émissions de véhicules (stationnement et marche au ralenti), et de la pollution industrielle ou commerciale. Vérifiez que rien ne se trouve à proximité des sources de contaminants comme les tours de refroidissement (qui vaporisent un jet) et vérifiez les pénétrations dans l'enveloppe du bâtiment telles que les pertes de gaz ou tuyaux d'alimentation de mazout. Notez la direction du vent par rapport à ces sources potentielles de contaminants. Si les prises d'air se situent près de la hauteur du sol, vérifiez également s'il y a des sources d'émissions de véhicules (stationnement et marche au ralenti), et de la pollution industrielle ou commerciale.	
<b>Pointage</b>	Oui	3/3
	Non	0/3

5.1.1.3	Toutes les prises d'air sont-elles situées à au moins 10 mètres des sorties d'échappement du bâtiment?	
<b>Explication et évaluation</b>	La séparation des entrées d'air et des échappements empêche le « réentraînement » (court-circuit) de l'air d'échappement. Référez-vous au code du bâtiment en vigueur. Par exemple, l'article 4 de la section 9.32.3.12 « Entrée de l'air extérieur et ouvertures des gaz d'échappements » du code de bâtiment de l'Ontario exige une distance d'au moins 900 mm séparant les entrées d'air des pénétrations de l'enveloppe de bâtiment qui sont des sources potentielles de contamination. Tenez compte également de la direction dominante du vent par rapport aux prises d'air et gaz d'échappement.	
<b>Pointage</b>	Oui	2/2
	Non	0/2

5.1.1.4	Toutes les prises d'air sont-elles vérifiées régulièrement pour s'assurer que les ouvertures sont protégées et exemptes de toute obstruction?	
<b>Explication et évaluation</b>	Vérifiez que les grilles sur les entrées d'alimentation d'air frais sont exemptes de feuilles, neige, insectes et fientes de pigeon. Des contrôles doivent être effectués régulièrement dans le cadre du programme d'entretien de CVC. La fréquence dépendra des conditions environnantes. Augmentez la fréquence des inspections au printemps après que la neige a fondu, et durant l'automne lorsqu'il y a plus de feuilles et déchets dans l'air.	
<b>Pointage</b>	Oui	2/2
	Non	0/2



<b>5.1.1.9</b>	<b>Y a-t-il de l'eau stagnante qui ne peut pas s'écouler dans les bacs de condensat d'égouttement?</b>	
<b>Explication et évaluation</b>	Vérifiez qu'il n'y a aucune eau stagnante dans les conduits de climatisation, en particulier dans les bacs à condensats d'égouttement des serpentins de refroidissement, en aval des humidificateurs, qui pourrait entraîner la contamination des conduits par les bactéries et moisissures. En l'absence de système de climatisation, indiquez « Sans objet ».	
<b>Pointage</b>	Oui	0/2
	Non	2/2
	S.O.	2/2

<b>5.1.1.10</b>	<b>Y a-t-il des signes de corrosion, du matériel en vrac (tels que des sachets filtre endommagés) ou du matériel d'isolation acoustique dans l'unité de traitement de l'air (UTA)?</b>	
<b>Explication et évaluation</b>	Inspectez les unités de traitement de l'air (chambres de mélange d'air, serpentins et pales de ventilateur) et les intérieurs des conduits y compris les vides sanitaires, tunnels ou autres zones utilisées comme conduits ou pouvant être en contact avec le jet d'air de la ventilation. Déterminez si une mise au point a eu lieu. En l'absence d'unité de traitement de l'air, indiquez « Sans objet ».	
<b>Pointage</b>	Oui	0/2
	Non	2/2
	S.O.	2/2

<b>5.1.1.14.1</b>	<b>Le personnel peut-il régler le débit de ventilation dans la majorité des locaux grâce à un système hybride (fenêtres mobiles) ou à des commandes individualisées pour les équipements de CVC?</b>	
<b>Explication et évaluation</b>	Les « contrôles locaux » se rapportent au zonage qui couvrirait 8 postes de travail ou moins.	
<b>Pointage</b>	Oui	0/2
	Non	2/2

## 5.1.M Qualité de l'air intérieur – laboratoires

<b>5.1.M.1</b>	<b>La circulation de l'air est-elle optimisée, afin d'empêcher la contamination et de protéger le personnel?</b>	
<b>Pointage</b>	Oui	1/1
	Non	0/1
	S.O.	0/0

<b>5.1.M.2</b>	<b>Y a-t-il des mesures en place pour s'assurer que l'ouverture des portes extérieures ne compromet pas la sécurité en laboratoire?</b>	
<b>Explication et évaluation</b>	Les portes du laboratoire devraient être équipées de dispositif d'arrêt de porte et de loquets qui fonctionnent bien.	
<b>Pointage</b>	Oui	1/1
	Non	0/1
	S.O.	0/0



<b>5.1.M.3</b>	<b>Y a-t-il des systèmes d'alarme fiables, à identification individuelle lorsque nécessaire?</b>	
<b>Pointage</b>	Oui	1/1
	Non	0/1
	S.O.	0/0

<b>5.1.M.4</b>	<b>Fait-on mention pour chaque hotte de la date de certification et de l'emplacement (chambre)?</b>	
<b>Pointage</b>	Oui	1/1
	Non	0/1
	S.O.	0/0

<b>5.1.M.6</b>	<b>Lorsque des substances corrosives sont utilisées, a-t-on accès immédiat à des collyres d'urgence et/ou des douches oculaires libres de toute obstruction?</b>	
<b>Pointage</b>	Oui	1/1
	Non	0/1
	S.O.	0/0

<b>5.1.M.7</b>	<b>Le système d'alimentation en air est-il correctement protégé afin de prévenir des chutes de pression à l'intérieur des salles (par exemple, ventilateurs, amortisseurs, systèmes électriques) qui pourraient être provoquées par l'évacuation de l'air, les portes ou les fenêtres?</b>	
<b>Explication et évaluation</b>	Les doubles portes consistent en une combinaison de portes qui sont conçues de telle manière qu'elles ne peuvent pas s'ouvrir simultanément, ce qui empêche les chutes de pression de l'air et ce qui réduit la consommation énergétique des centrales de traitement de l'air (CTA), tout en prolongeant la durée de vie des filtres.	
<b>Pointage</b>	Oui	1/1
	Non	0/1
	S.O.	0/0

<b>5.1.M.8</b>	<b>Les locaux sont-ils maintenus à pression positive ou négative (comme requis), afin d'empêcher l'entrée des polluants?</b>	
<b>Pointage</b>	Oui	1/1
	Non	0/1
	S.O.	0/0

<b>5.1.M.9</b>	<b>Surveille-t-on la pression différentielle dans les zones adjacentes aux laboratoires?</b>	
<b>Pointage</b>	Oui	1/1
	Non	0/1
	S.O.	0/0



## 5.1.2 Qualité de l'air intérieur – système de filtration

<b>5.1.2.2</b>	<b>Les manomètres ou sondes de pression sont-ils équipés de moyens permettant d'indiquer quand les filtres doivent être nettoyés ou changés?</b>	
<b>Explication et évaluation</b>	Un manomètre, qui mesure la chute de pression à travers les filtres, indique quand ces derniers ont besoin d'être nettoyés ou remplacés. Les manomètres reliés à BAS offrent un avertissement encore meilleur. Indiquez « Sans objet » s'il n'y a pas de manomètre mais qu'il y a une inspection de filtre et un programme de remplacement réguliers.	
<b>Pointage</b>	Oui	4/4
	Non	0/4
	S.O.	4/4

<b>5.1.2.3</b>	<b>Peut-on facilement accéder aux filtres pour les nettoyer et les inspecter?</b>	
<b>Explication et évaluation</b>	Fournir un bon accès permet de vérifier plus facilement si l'air contourne les filtres et si les filtres sont installés correctement. Remplacez les objets qui empêchent l'accès au matériel de CVC. Maintenez l'éclairage de service.	
<b>Pointage</b>	Oui	2/2
	Non	0/2

<b>5.1.2.4</b>	<b>Les filtres sont-ils bien ajustés dans les supports de filtres?</b>	
<b>Explication et évaluation</b>	Vérifiez que les filtres sont bien ajustés, qu'ils sont de la bonne taille et installés dans le bon sens.	
<b>Pointage</b>	Oui	3/3
	Non	0/3

<b>5.1.M.11</b>	<b>Vérifiez-vous régulièrement l'état des conduits?</b>	
<b>Explication et évaluation</b>	Le nettoyage régulier des conduits prévient la propagation des infections intra-hospitalières.	
<b>Pointage</b>	Oui	2/2
	Non	0/2

## 5.1.3 Qualité de l'air intérieur – système d'humidification

<b>5.1.3.1</b>	<b>Le bâtiment dispose-t-il d'un système d'humidification (précisez le type)?</b>	
<b>Explication et évaluation</b>	Si plus d'un système est utilisé, indiquez le système principal. La charge d'humidification est basée sur la quantité d'air extérieur pénétrant l'espace par le système de ventilation ou par infiltration à travers l'enveloppe du bâtiment, incluant les portes et les fenêtres. Les systèmes d'humidification sont nécessaires pour corriger les problèmes de faible humidité relative qui peuvent avoir un impact sur le confort des occupants, le fonctionnement de l'équipement électronique et la préservation du contenu du bâtiment.	
<b>Pointage</b>	Oui – Vapeur	3/3
	Oui - Jet	3/3
	Oui - Autre (incluant la déshumidification)	3/3
	Non	0/3



<b>5.1.3.2</b>	Si un système d'humidification à vapeur est utilisé, de l'eau de vapeur propre est-elle utilisée, plutôt que de l'eau de chaudière traitée?	
<b>Explication et évaluation</b>	<p>La vapeur ne doit pas provenir d'une source qui traite l'eau par produits chimiques, comme une installation de chauffage central, en raison de la contamination potentielle de l'air à partir des additifs de chaudière utilisés pour contrôler le tartre et la corrosion. Pour produire la vapeur, de l'équipement indépendant qui utilise de l'eau potable est requis, comme des rebouilleurs ou des chaudières à vapeur électriques instantanées ou alimentées au gaz.</p> <p>Le traitement de l'eau dans l'équipement CVC doit, en tout temps, satisfaire aux directives et aux règlements locaux, provinciaux et fédéraux.</p> <p>En l'absence d'humidification de vapeur, indiquez « Sans objet ».</p>	
<b>Pointage</b>	Oui	4/4
	Non	0/4

<b>5.1.3.3</b>	Si un système d'humidification par jet est utilisé, le système est-il entretenu rigoureusement et exempt de rouille, algues, ou contaminants de quelque forme que ce soit?	
<b>Explication et évaluation</b>	<p>Reconnaissant que l'entretien inadéquat des systèmes d'humidification par jet peut augmenter la probabilité de prolifération microbienne et de légionnelle, le bâtiment doit (au minimum) disposer d'un plan de gestion des risques qui inclut des dossiers documentés de l'inspection des éléments qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• préviennent l'eau stagnante dans les bacs de récupération;</li> <li>• limitent le transfert de gouttelettes d'eau;</li> <li>• minimisent l'eau stagnante dans les puisards de l'humidificateur ou du système de jet d'eau.</li> </ul> <p>Pour plus de précisions sur la création de ce plan de gestion des risques, veuillez consulter le plan de gestion des risques Analyse des risques aux points critiques (HACCP) de la norme ASHRAE 188, <i>La prévention des cas de légionellose associés aux systèmes d'eau du bâtiment</i>.</p> <p>Le traitement de l'eau dans l'équipement CVC doit, en tout temps, satisfaire aux directives et aux règlements locaux, provinciaux et fédéraux.</p> <p>En l'absence d'humidification par jet, indiquez « Sans objet ».</p>	
<b>Pointage</b>	Oui	4/4
	Non	0/4

## 5.1.4 Qualité de l'air intérieur – tours de refroidissement

<b>5.1.4.1</b>	Les tours de refroidissement sont-elles situées loin des entrées d'air frais et des sorties de conduits de cheminée?	
<b>Explication et évaluation</b>	Vérifiez les positions des prises de ventilation par rapport aux dérives des tours de refroidissement, et la direction dominante du vent. En l'absence de tours de refroidissement, indiquez « Sans objet ».	
<b>Pointage</b>	Oui	2/2
	Non	0/2
	S.O.	2/2





5.1.4.2 Les tours de refroidissement sont-elles équipées de supprimeurs de dérive?		
<b>Explication et évaluation</b>	Les supprimeurs de dérive suppriment les gouttelettes d'eau produites par la tour de refroidissement. Cela économise de l'eau et réduit le risque de courant descendant d'un jet qui pourrait contenir des légionelles. Les supprimeurs peuvent être internes ou externes à la tour de refroidissement. En l'absence de tours de refroidissement, indiquez « Sans objet ».	
<b>Pointage</b>	Oui	4/4
	Non	0/4
	S.O.	4/4

Y a-t-il un programme d'entretien pour les tours de refroidissement comprenant les tâches suivantes?				
<b>Explication et évaluation</b>	Des inspections des tours de refroidissement doivent être effectuées au moins une fois par mois et comprendre des vérifications visant à repérer toute trace de dépôt visqueux ou moisissure (qui pourrait indiquer un niveau élevé de bactéries). De plus, un traitement régulier de l'eau de la tour de refroidissement ainsi qu'un nettoyage et une désinfection complète de chaque tour de refroidissement doivent être effectués au moins tous les six mois. En l'absence de tours de refroidissement, indiquez « Sans objet ».			
<b>Pointage</b>		Oui	Non	S.O.
	5.1.4.3 Une inspection au moins mensuelle des tours de refroidissement afin de détecter la moisissure ou les dépôts visqueux, qui pourraient indiquer des niveaux élevés de bactéries	1/1	0/1	1/1
	5.1.4.4 Traitement régulier de l'eau des tours, en utilisant des substances chimiques non toxiques ou des systèmes non chimiques	1/1	0/1	1/1
	5.1.4.5 Nettoyage complet de chaque tour une fois tous les six mois, en utilisant des substances chimiques non toxiques ou des systèmes non chimiques	1/1	0/1	1/1
	5.1.M.13.1 Inspections régulières du compteur de conductivité et des commandes automatiques, pour s'assurer qu'ils fonctionnent correctement, y compris de l'ajustement correct du taux de purge et du maintien des concentrations appropriées en tout temps	1/1	0/1	1/1
	5.1.M.13.2 Tenue d'un registre officiel des inspections, comprenant les résultats des tests	1/1	0/1	1/1
	5.1.M.13.3 Une référence explicite à respecter les directives de prévention de la légionellose mentionnées soit dans le guide sur les meilleures pratiques du contrôle de la légionellose du Cooling Technology Institute, ou soit dans la norme ASHRAE 12-2000 sur la minimisation des risques de légionellose liés aux systèmes d'eau?	1/1	0/1	1/1

## 5.1.5 Qualité de l'air intérieur - stationnement et réception

5.1.5.1 Les aires de stationnement fermées sont-elles ventilées mécaniquement?		
<b>Explication et évaluation</b>	Les garages fermés sont généralement souterrains et nécessitent une ventilation mécanique afin d'empêcher le monoxyde de carbone, les vapeurs de gaz et de mazout de se concentrer dans le garage et de pénétrer dans le bâtiment. Les garages ouverts ou partiellement ouverts, qui sont généralement en surface, ne nécessitent pas forcément de ventilation mécanique. En l'absence d'aires de stationnement fermées, indiquez « Sans objet ».	
<b>Pointage</b>	Oui	3/3
	Non	0/3
	S.O.	0/3



5.1.5.3.1		Y a-t-il des mesures permettant d'empêcher l'entrée de vapeurs d'échappement à l'intérieur du bâtiment depuis les aires de chargement ou stationnement?	
<b>Explication et évaluation</b>	Les mesures incluent l'affichage d'avis pour que les véhicules soient arrêtés; la présence de portes correctement fermées entre l'aire de stationnement et les zones occupées; la vérification des quais de chargement et des bureaux à proximité des garages de stationnement afin de s'assurer qu'ils sont sous pression positive; et l'augmentation de la ventilation d'échappement dans le garage et les quais de chargement. En l'absence de quais de chargement et d'aires de stationnement, indiquez « Sans objet ».		
<b>Pointage</b>	Oui	3/3	
	Non	0/3	
	S.O.	0/3	

Y a-t-il un système de détection et surveillance du monoxyde de carbone dans les aires suivantes?				
<b>Explication et évaluation</b>	<p><b>5.1.5.5 Dans les garages de stationnement fermés</b> - La commande des ventilateurs de garage à l'aide d'un système de détection de monoxyde de carbone réduit l'utilisation d'énergie en faisant fonctionner les ventilateurs uniquement dans la mesure nécessaire pour se débarrasser de l'accumulation de CO. En l'absence d'aires de stationnement fermées, indiquez « Sans objet ».</p> <p><b>5.1.5.6 Près de chaudières au gaz ou à combustible</b> - En l'absence de chaudières à gaz ou à combustion, indiquez « Sans objet ».</p>			
<b>Pointage</b>		Oui	Non	S.O.
	5.1.5.5 Dans les garages de stationnement fermés	2/2	0/2	0/0
	5.1.5.6 Près de chaudières au gaz ou à combustible	2/2	0/2	0/0

## 5.1.6 Qualité de l'air intérieur - contrôle des polluants à la source

Y a-t-il eu des observations ou plaintes constantes de symptômes de moisissure ou d'excès d'humidité :			
<b>Explication et évaluation</b>	Tentez d'identifier des indices visuels ou d'odeurs dans les zones suivantes : les vides sanitaires, les cavités des faux plafonds et les tunnels de service, les surfaces froides comme sous les fenêtres et les coins formés par les murs extérieurs, la tuyauterie d'eau froide non isolée, les salles de bains, Aircraft=Boeing 737-400 EasyJet.com à proximité de fuites déclarées provenant du plafond ou du mur, les plafonds et les plafonds sous la tuyauterie, les intérieurs de conduit près des humidificateurs, les serpentins de refroidissement, les prises d'air extérieures et sous les tapis.		
<b>Pointage</b>		Oui	Non
	5.1.6.1 Plafonds ou murs tachés?	0/1	1/1
	5.1.6.2 Odeurs de moisi?	0/1	1/1
	5.1.6.3 Tapis humides ou qui sentent le renfermé?	0/1	1/1

Y a-t-il un système efficace d'évacuation de l'air dans les espaces suivants?				
<b>Explication et évaluation</b>	Une ventilation locale supplémentaire peut être nécessaire dans certaines zones à utilisation spéciale afin d'empêcher les polluants d'air de s'accumuler ou se propager au-delà d'une zone locale. Les ventilateurs doivent fonctionner sans interruption lorsque la source est présente, pas uniquement lorsque la pièce est occupée. Testez l'efficacité de la ventilation par extraction à l'aide de fumée chimique ou de papier de soie léger.			
<b>Pointage</b>		Oui	Non	S.O.
	5.1.M.14.1 Cuisines et aires de restauration	1/1	0/1	0/0
	5.1.M.14.2 Salles ou autres endroits de stockage du matériel de nettoyage	1/1	0/1	0/0
	5.1.M.14.3 Toilettes pour les patients et les visiteurs	1/1	0/1	0/0



	5.1.M.14.4 Laboratoires, animalerie et morgue	1/1	0/1	0/0
	5.1.M.14.5 Pharmacie	1/1	0/1	0/0
	5.1.M.14.6 Salle de copies et d'impression	1/1	0/1	0/0
	5.1.M.14.7.1 Autres	1/1	0/1	0/0

<b>5.1.6.6</b>	<b>Y a-t-il des grilles gratte-pieds ou nattes dans le bâtiment, à toutes les portes d'entrées où il y a beaucoup d'occupants, tout au long de l'année?</b>			
<b>Explication et évaluation</b>	Les grilles gratte-pieds et paillassons permettent d'enlever la saleté des chaussures des gens à l'entrée des bâtiments. Cela aide à protéger les planchers contre l'usure naturelle. Les paillassons doivent être maintenus tout au long de l'année. S'ils ne sont utilisés qu'en hiver, ces paillassons ne pourront pas recueillir la poussière et les fines particules propres à l'été.			
<b>Pointage</b>	Oui	2/2		
	Non	0/2		

<b>5.1.6.7.1</b>	<b>Y a-t-il des mesures documentées et comptes rendus répertoriés (le cas échéant) prouvant que les polluants sont surveillés à la source dans les aires telles que les toilettes, cuisines, aires de reprographie et salles d'entreposage général et de produits chimiques?</b>			
<b>Explication et évaluation</b>	Des preuves démontrant qu'au moins cinq des mesures suivantes sont mises en place : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Dans les toilettes qui ne sont pas utilisées fréquemment, la chasse d'eau est tirée et l'eau s'écoule dans les lavabos afin qu'elle ne stagne pas dans les canalisations d'alimentation. Ces mesures sont consignées lorsqu'elles surviennent.</li> <li>2. Les appareils à gaz doivent être évacués et des vérifications programmées (registres conservés) de fuites, accompagnées d'un compte-rendu, doivent être en place.</li> <li>3. Des bennes à ordures sont situées à des endroits permettant d'éviter que des odeurs pénètrent dans le bâtiment et des vérifications programmées (dont les comptes rendus sont conservés) de la propreté, accompagnées d'un registre, doivent être en place.</li> <li>4. Des panneaux interdisant les propriétaires de véhicules de faire tourner leur moteur au ralenti sont affichés.</li> <li>5. Un inventaire annuel des fournitures et approvisionnements est effectué pour éviter l'accumulation de rebuts, fournitures, boîtes ou d'autres objets divers. Les registres sont conservés.</li> <li>6. Les locaux d'entreposage sont correctement organisés et les planchers sont facilement accessibles pour leur nettoyage complet. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les mesures ci-dessus visant à réduire la pollution à la source doivent être documentées et les registres d'entretien conservés, sinon ces mesures pourraient être effectuées de manière peu méthodique.</li> </ul> </li> </ol>			
<b>Pointage</b>	Oui	4/4		
	Non	0/4		



5.1.6.9	Y a-t-il un programme de nettoyage écologique en vigueur, et donnez-vous des instructions au personnel de nettoyage et aux entrepreneurs sur l'utilisation de produits ou de dispositifs de nettoyages préférables pour l'environnement?	
<b>Explication et évaluation</b>	Les meilleures pratiques en gestion comprennent la mise en place d'un programme de nettoyage écologique, qui favorise les produits, le matériel et les procédures minimisant l'utilisation des produits chimiques nocifs, ainsi que la consommation d'eau et d'énergie. Le personnel doit recevoir une formation en matière de procédures relatives au nettoyage écologique. Les produits ou les dispositifs de nettoyage doivent répondre à des normes pour le nettoyage industriel et institutionnel tel que les normes Green Seal GS-37 ou GS-57 pour les produits d'entretien général, de salle de bains, de vitres et de moquettes; les normes Ecologo CCD-110, pour les produits de nettoyage et de dégraissage; les normes CCD-146, pour les nettoyeurs de surfaces dures; et les normes CCD-113, pour les purgeurs à égouts ou graisses.	
<b>Pointage</b>	Oui	5/5
	Non	0/5

5.1.6.12.1	Y a-t-il une liste de vérification normalisée comprenant des points au sujet de la qualité de l'air intérieur dont il faut discuter avec les architectes, ingénieurs, entrepreneurs, et autres professionnels, avant les rénovations et les réparations?	
<b>Explication et évaluation</b>	<p>Il est important de discuter afin de prévenir toute caractéristique de design pouvant interférer avec la ventilation ou le confort thermique, ou pouvant entraîner le choix de matériaux ou systèmes inadéquats.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Des procédures doivent être en place pour empêcher de dégager de la poussière et des produits dangereux utilisés dans la construction, dans tout le bâtiment. Il faut également discuter au sujet des procédures de rénovation afin d'éviter de dégager la poussière et les vapeurs provenant des produits d'étanchéité, des apprêts, des tapis et du mobilier qui émettent des composés organiques volatils (COV).</li> <li>Les adhésifs, les produits d'étanchéité et la peinture doivent avoir une teneur en COV qui correspond à ou excède les exigences locales en matière de limite de COV ou les exigences de Green Seal. Les peintures doivent satisfaire aux limites COV GS-11 de 50 grammes/litre pour les couches plates, 100 grammes/litre pour les couches non-plates, 100 grammes/litre pour les apprêts ou sous-couches, 100 grammes/litre pour la peinture de plancher, 250 grammes/litre pour les revêtements anticorrosifs, 50 grammes/litre pour les revêtements muraux réfléchissants et 100 grammes/litre pour les revêtements réfléchissants de toit. Les produits d'étanchéité extérieurs doivent respecter le règlement 1168 du South Coast Air Quality Management de 150 grammes/litre pour les adhésifs extérieurs de tapis, 100 grammes/litre pour les adhésifs de planchers en bois, 65 grammes/litre pour les adhésifs de carreaux en céramique, 50 grammes/litre pour les adhésifs de VCT et tuiles d'asphalte, 50 grammes/litre pour les adhésifs de panneau, 50 grammes/litre pour les adhésifs de plinthes, 70 grammes/litre pour les adhésifs de construction multi-usage, 100 grammes/litre pour les adhésifs de vitrage structurel et 250 grammes/litre pour les adhésifs de membranes de toit uni-couche.</li> <li>Les planchers non tapissés doivent être certifiés au plan environnemental. Les tapis et sous-tapis doivent répondre aux exigences d'un programme d'essai environnemental de tapis.</li> <li>Les panneaux composites et produits en agri-fibre ne doivent contenir aucune résine ajoutée d'urée-formol. Les meilleures procédures de gestion sont nécessaires pour l'utilisation de peintures et de produits d'étanchéité ayant la moindre incidence sur l'environnement par rapport à la pollution atmosphérique et aux effluents chimiques.</li> </ul>	
<b>Pointage</b>	Oui	8/8
	Non	0/8



<b>5.1.6.13</b>	Le programme d'entretien du système d'eau du bâtiment comprend-il des mesures permettant d'éliminer la survenance de <i>légionelles</i> ??	
<b>Explication et évaluation</b>	La Norme d'ASHRAE (SPC188) <i>de prévention de légionellose associée aux systèmes d'eau des bâtiments</i> établit des exigences absolues pour la prévention de légionellose associée aux systèmes d'eau des bâtiments. La norme requiert l'utilisation de la gestion des risques du Système d'analyse des risques et de maîtrise des points critiques ( <i>Hazard Analysis and Critical Control Point, HACCP</i> ) afin de réduire le potentiel de légionellose associée aux bâtiments. Disposer de chauffe-eau au point d'utilisation OU maintenir des températures de l'eau entre 50° et 55° C et empêcher la stratification et les volumes morts dans les systèmes de circulation de l'eau peut être la manière la plus simple de respecter la norme.	
<b>Pointage</b>	Oui	2/2
	Non	0/2

## 5.1.8 Gestion de la qualité de l'air intérieur

<b>5.1.M.15</b>	Y a-t-il un plan de gestion en matière d'analyse des risques et maîtrise des points critiques (HACCP) en vigueur afin de prévenir la légionellose liée aux systèmes du bâtiment?	
<b>Explication et évaluation</b>	La nouvelle norme 188 élaborée par ASHRAE pour combattre la légionellose dans les systèmes de l'eau recommande l'élaboration d'un plan de gestion en matière d'analyse des risques et maîtrise des points critiques (HACCP).	
<b>Pointage</b>	Oui	4/4
	Non	0/4

<b>5.1.8.2</b>	Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'un audit de la qualité de l'air intérieur au cours de l'année écoulée?	
<b>Explication et évaluation</b>	L'audit doit être suffisamment détaillé pour que la direction comprenne parfaitement tous les facteurs qui pourraient influencer la qualité de l'air intérieur du bâtiment. L'audit doit se composer d'une inspection sur place du bâtiment et comprendre des comptes rendus d'évaluation des éléments suivants : une liste du personnel et/ou des entrepreneurs en charge, preuves de formation et descriptions des postes, données de conception de CVC, manuels et consignes d'utilisation comprenant les arrangements pour les contrôles et programmes d'exploitation, comptes rendus de l'entretien CVC et de l'étalonnage, rapports d'essais et équilibrages, inventaire des endroits où l'occupation, l'équipement, ou l'utilisation du bâtiment a été modifié, identification des zones où des pressions positives ou négatives doivent être maintenues, un compte-rendu des endroits nécessitant une surveillance ou une correction, et un inventaire des composants de système CVC nécessitant des réparations, ajustements ou remplacements.	
<b>Pointage</b>	Oui	5/5
	Non	0/5



Y a-t-il des procédures documentées visant à maintenir une bonne qualité de l'air intérieur, comprenant les items suivants?

<p><b>Explication et évaluation</b></p>	<p>Y a-t-il des procédures documentées visant à maintenir une bonne qualité de l'air intérieur, comprenant les items suivants?</p> <p><b>5.1.8.3 Un entretien CVC prévu</b> - Des programmes quotidiens, hebdomadaires et mensuels comprenant un programme de nettoyage des serpentins doivent être en place</p> <p><b>5.1.8.4 Un entretien préventif</b> - Cela doit comprendre un programme planifié pour la surveillance, le nettoyage et/ou le remplacement des composants de CVC tels que les prises d'air extérieures, volets extérieurs d'air, filtres à air, bacs à condensat, serpentins de chauffage et de refroidissement, l'intérieur des unités de traitement de l'air, les moteurs et courroies de ventilateurs, l'humidification de l'air, les contrôles et tours de refroidissement.</p> <p><b>5.1.8.5 Des procédures d'entretien ménager comprenant le soin et l'entretien des planchers</b> – Le programme doit comprendre les éléments suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Identifier toutes les zones qui doivent être nettoyées.</li> <li>2) Spécifier les produits devant être utilisés ainsi que leur application appropriée.</li> <li>3) Fournir un programme de nettoyage.</li> </ol> <p>Un programme de soin de plancher inclut généralement l'utilisation de finitions, décapants et nettoyeurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les finis à planchers offrent une couche protectrice qui augmente la résistance aux taches et à l'eau, et facilite le nettoyage. Beaucoup de finis à planchers contiennent du zinc, qui est hautement toxique pour les organismes aquatiques. Les revêtements de plancher doivent être exempts de zinc ou d'autres métaux et leur concentration en COV ne doit pas être supérieure à 7 % en poids</li> <li>• <b>Les décapants</b> ne doivent pas contenir plus de 7 % de COV une fois dilués pour l'emploi conformément aux consignes d'utilisation. Il est important d'éviter les produits contenant de l'ammoniac, de l'hydroxyde d'ammonium, des sels d'ammonium, du phtalate de dibutyle ou des alkylphénoléthoxylates. Les produits doivent avoir une concentration en phosphore de 0,5 % ou moins en poids, un pH n'excédant pas 11,5 et un point d'inflammabilité supérieur à 150° F. Choisissez des produits vendus dans des récipients recyclables ou réutilisables.</li> </ul> <p>Une formation dans le soin des planchers est importante. Même un produit respectueux de l'environnement peut représenter un danger pour la santé ou un risque environnemental. La formation en entretien et nettoyage adéquats des planchers des gardiens et concierges peut réduire la quantité de produits d'entretien pour planchers utilisés à long terme. Des techniques existent permettant d'utiliser de plus petites quantités de produit. Par exemple, passer le balai-éponge l'aspirateur, et épousseter contribue à préserver le revêtement et éviter l'utilisation trop fréquente de décapants. Les programmes d'entretien des planchers doivent être déterminés en fonction de l'usure plutôt qu'en suivant un simple programme planifié. Respectez les consignes sur les étiquettes pour les quantités et les procédures de dilution adéquates. Un plancher décapé doit être complètement rincé afin de neutraliser la surface avant d'y appliquer le nouveau fini à plancher.</p> <p><b>5.1.8.6 Une gestion de la moisissure</b> - The program must include the following: Le programme doit comprendre les éléments suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Procédures de prévention de formation des conditions d'humidité/d'eau ou de moisissure;</li> <li>2) Une routine d'inspection régulière qui permet de détecter rapidement l'humidité et la formation de moisissures pour minimiser toute responsabilité et dégâts matériels; et</li> <li>3) Des procédures pour agir contre la formation de conditions d'humidité/d'eau ou de moisissure.</li> </ol> <p><b>5.1.8.7.1 Des procédures relatives à un entretien imprévu</b> - Les procédures pour l'entretien non planifié doivent être documentées en cas de défaillances de l'équipement qui peuvent exiger une désactivation ou modification prolongée de l'équipement de CVC du bâtiment.</p>									
<p><b>Pointage</b></p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Oui</th> <th>Non</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>5.1.8.3 Un entretien CVC prévu</td> <td>1/1</td> <td>0/1</td> </tr> <tr> <td>5.1.8.4 Un entretien préventif</td> <td>1/1</td> <td>0/1</td> </tr> </tbody> </table>		Oui	Non	5.1.8.3 Un entretien CVC prévu	1/1	0/1	5.1.8.4 Un entretien préventif	1/1	0/1
	Oui	Non								
5.1.8.3 Un entretien CVC prévu	1/1	0/1								
5.1.8.4 Un entretien préventif	1/1	0/1								



	5.1.8.5 Des procédures d'entretien ménager comprenant le soin et l'entretien des planchers	1/1	0/1
	5.1.8.6 Une gestion de la moisissure	1/1	0/1
	5.1.8.7.1 Des procédures relatives à un entretien imprévu	1/1	0/1

<b>5.1.8.10</b>	<b>Le personnel d'exploitation est-il formé suffisamment pour mettre en place un programme de qualité de l'air intérieur afin de répondre aux préoccupations des locataires?</b>		
<b>Explication et évaluation</b>	La formation doit être adéquate pour permettre au personnel d'identifier, d'empêcher et de résoudre les problèmes de qualité de l'air intérieur. Les problèmes de la qualité de l'air intérieur peuvent être complexes. Il est également important pour le personnel de bien comprendre quand il est recommandé de faire appel à un professionnel et de disposer de l'autorisation nécessaire pour le faire.		
<b>Pointage</b>	Oui	2/2	
	Non	0/2	

## 5.2. CONFORT THERMIQUE

<b>Les éléments suivants sont-ils contrôlés régulièrement?</b>			
<b>Explication et évaluation</b>	Le bâtiment doit être conforme à la norme ASHRAE 55-2004 pour le confort thermique. Une partie de l'entretien régulier des systèmes de CVC doit être l'inspection des thermostats et autres appareils de terrain pour veiller à ce que les paramètres soient tel que souhaités et que les appareils n'aient pas été modifiés ou ajustés. Des inspections doivent également être effectuées immédiatement après d'importantes modifications apportées à l'aménagement de l'espace.		
<b>Pointage</b>		Oui	Non
	5.2.1 Températures aux plages déterminées pour l'été et l'hiver	2/2	0/2
	5.2.2 Humidité	2/2	0/2

<b>5.2.3</b>	<b>Une enquête sur le confort thermique des occupants a-t-elle été effectuée au cours des 12 derniers mois?</b>		
<b>Explication et évaluation</b>	L'enquête auprès des occupants sur le confort thermique peut faire partie d'une enquête globale de satisfaction des occupants. Étant donné que les occupants mécontents sont plus susceptibles de répondre que les occupants satisfaits, un taux de réponse de 40% des occupants du bâtiment est suffisant. Les questions à chaque occupant doivent comprendre les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• « Quels sont les contrôles et réglages à votre disposition? » (cochez toutes les options qui s'appliquent : par ex. les stores de fenêtre, le thermostat, le ventilateur de plafond, les bouches d'aération réglables etc.),</li> <li>• « Êtes-vous satisfait de la température dans votre espace de travail? »,</li> <li>• « De façon générale, le confort thermique dans votre espace de travail optimise-t-il votre capacité à mener à bien vos tâches ou interfère-t-il avec cette dernière? ».</li> </ul> Toute réponse de « mécontentement » doit entraîner des questions secondaires qui examinent les possibles sources de ce mécontentement. Par exemple, ces questions portent sur les jours/heures auxquels l'inconfort se fait ressentir, sur les problèmes concernant les contrôles de l'environnement, et comprennent également des questions ouvertes visant à mieux pouvoir diagnostiquer les problèmes.		
<b>Pointage</b>	Oui	5/5	
	Non	0/5	





<b>5.2.4</b>	L'enquête de satisfaction des occupants au sujet du confort thermique indique-t-elle qu'il ne semble y avoir aucun problème général lié au CVC et à l'enveloppe du bâtiment?	
<b>Explication et évaluation</b>	L'enquête doit comprendre une question qui permet aux occupants d'identifier les problèmes thermiques pouvant être liés à une mauvaise conception et/ou performance du CVC ou de l'enveloppe du bâtiment, par exemple un taux d'humidité trop élevé/bas, une circulation de l'air trop élevée/basse, du soleil entrant, des surfaces environnantes chaudes/froides, des courants d'air provenant des fenêtres ou bouches d'aération, des températures inégales dans la zone, un système de chauffage/refroidissement qui ne répond pas au thermostat.	
<b>Pointage</b>	Oui	5/5
	Non	0/5

## 5.3. ÉCLAIRAGE

### 5.3.1 Caractéristiques d'éclairage

<b>5.3.1.1</b>	Les luminaires sont-ils équipés de ballasts (électroniques) à haute fréquence?	
<b>Explication et évaluation</b>	Les ballasts électroniques aident à empêcher la fatigue visuelle et les maux de tête qui sont souvent associés au clignotement produit par les ballasts magnétiques standard. En outre, ils peuvent entraîner une réduction d'énergie de 10 à 15 % comparé aux ballasts traditionnels.	
<b>Pointage</b>	Oui	3/3
	Non	0/3

<b>5.3.1.2</b>	Y a-t-il des stores internes ou externes contrôlables et les appareils d'éclairage empêchent-ils les reflets sur les écrans d'ordinateur (terminaux à écran de visualisation ou TEV)?	
<b>Explication et évaluation</b>	Les éblouissements et les reflets sont gênants, même lorsqu'ils ne cachent pas le travail, et le stress supplémentaire qu'ils provoquent entraîne souvent un besoin pour des pauses plus longues. L'angle de coupure de la lumière vers le bas doit être approprié afin de réduire le reflet sur les écrans TEV. Des stores de contrôle solaire doivent être présents sur toutes les fenêtres qui sont orientées plus vers le sud que vers le nord-est ou le nord-ouest. Ils doivent être réglables pour permettre aux occupants d'ajuster la quantité de lumière directe pénétrant dans leur espace.	
<b>Pointage</b>	Oui	4/4
	Non	0/4

<b>5.3.M.1</b>	Quel est le pourcentage des patients qui ont une vue à l'extérieur à partir de leurs lits?	
<b>Explication et évaluation</b>	Il a été montré que l'accès des patients au paysage et à la lumière naturels peut réduire la durée du séjour à l'hôpital et a un impact bénéfique sur la douleur. Les atriiums, qui ont beaucoup de lumière naturelle et des éléments naturels (comme les plantes), ont également un impact positif sur le séjour à l'hôpital.	
<b>Pointage</b>	Plus de 75%	3/3
	Plus de 50%	2/3
	Moins de 50%	0/3





<b>5.3.1.8</b>	<b>Est-ce qu'au moins 50% des espaces de bureaux ouverts disposent de commandes d'éclairage avec un minimum de trois niveaux d'éclairage réglables pour répondre aux préférences des occupants ET les commandes manuelles sont-elles situées là où la personne qui les utilise peut voir les luminaires qui sont contrôlés?</b>	
<b>Explication et évaluation</b>	Pour les espaces à occupants multiples partagés, un système de commande multizone doit être en place pour permettre aux occupants de régler l'éclairage afin de satisfaire aux besoins et aux préférences de groupe. Cela peut constituer en une double commutation de rangs alternés ou en une commutation de lampes individuelles indépendamment des lampes adjacentes dans un luminaire. Les commutateurs ou les commandes manuelles doivent être situés de façon à ce qu'une personne utilisant les commandes ait une ligne de vue directe des luminaires commandés. Indiquez « Sans objet » lorsque l'éclairage est atténué en continu ou progressivement par commande de cellules photo-électriques ou s'il n'y a aucun espace de bureaux ouverts.	
<b>Pointage</b>	Oui	4/4
	Non	0/4
	S.O.	0/0

<b>5.3.1.9</b>	<b>Les bureaux privés disposent-ils de commandes d'éclairage avec au moins trois niveaux d'éclairage réglables pour répondre aux préférences des occupants?</b>	
<b>Explication et évaluation</b>	Les trois niveaux sont « marche », « arrêt » et « niveau moyen ». Dans un bureau ou un poste de travail privé, il est possible de satisfaire à cette exigence lorsqu'il y a une commande pour l'éclairage ambiant avec également un éclairage des aires de travail, permettant une commande de « niveau moyen ».	
<b>Pointage</b>	Oui	3/3
	Non	0/3

<b>5.3.1.10</b>	<b>Y a-t-il des commandes d'éclairage séparées pour les salles destinées aux présentations, comme les salles de conférence ou salles de formation?</b>	
<b>Explication et évaluation</b>	Dans les « salles de présentation » comme les salles de conférence ou de formation, l'éclairage doit être commandé séparément du reste de l'éclairage dans l'espace. Indiquez « Sans objet » s'il n'y a pas de salles de conférence ou salles de formation.	
<b>Pointage</b>	Oui	4/4
	Non	0/4
	S.O.	0/0

<b>5.3.M.2</b>	<b>Tous les niveaux d'éclairage correspondent-ils aux pratiques recommandées pour les établissements de santé?</b>	
<b>Explication et évaluation</b>	Les niveaux d'éclairage dans toutes les aires doivent satisfaire les normes recommandées, publiées par ANSI/IESNA RP-29-06: Lighting for Hospitals and Health Care Facilities. Par exemple, les niveaux recommandés sont de 300 lux pour l'éclairage général; de 500 lux pour les aires d'examen simple; et 1 000 lux pour les aires d'examen et de traitement. Les mesures devraient être prises à une hauteur de travail de 0,8 m.	
<b>Pointage</b>	Oui	4/4
	Non	0/4
	Inconnu	0/0



## 5.3.2 Gestion de l'éclairage

5.3.2.2		Un programme de nettoyage planifié des installations d'éclairage est-il en place?	
<b>Explication et évaluation</b>	<p>Au fur et à mesure que la poussière s'accumule sur les lampes, réflecteurs, et matériaux de blindage, l'intensité lumineuse diminue. Cela peut conduire à une intensité lumineuse inférieure aux valeurs IESNA recommandées, ce qui représente un problème de qualité d'éclairage. Cela peut également représenter un problème d'énergie si l'exploitation de la lumière sur le site passe par l'utilisation d'un gradateur, le gradateur ne pouvant pas descendre si bas dans le maintien de l'éclairage recommandé. Même dans des conditions très propres, où l'environnement contient peu de poussière et où le système d'air est filtré, l'intensité lumineuse peut chuter de 5 pour cent par an. Dans des environnements plus sales, le nettoyage de l'installation, particulièrement de la surface et de l'objectif du réflecteur, peut augmenter les niveaux d'intensité lumineuse existants de 25 à 50 pour cent. Le nettoyage n'est habituellement pas nécessaire plus d'une fois par an, mais ne doit pas être effectué moins d'une fois tous les trois ans. Puisque le remplacement de toutes les lampes tous les trois ans est souvent la fréquence la plus économique pour un immeuble à bureaux, le remplacement des lampes peut coïncider avec le nettoyage et ainsi réduire les coûts de main-d'œuvre. Lorsque l'éclairage ne justifie pas cette approche, comme quand les installations sont facilement accessibles, ou que le type d'installations ne nécessite pas une attention supplémentaire, indiquez « Sans objet ».</p>		
	<b>Pointage</b>	Oui	2/2
		Non	0/2
	S.O.	0/0	

5.3.2.3		Un programme de remplacement de toutes les lampes basé sur la densité de puissance lumineuse est-il en place?	
<b>Explication et évaluation</b>	<p>Les lampes remplacées avant qu'elles ne grillent produisent une plus grande intensité lumineuse, permettant une lumière de meilleure qualité. Le remplacement groupé à des intervalles prévus peut également réduire les coûts de main-d'œuvre de un cinquième à un dixième du coût par lampe par rapport au remplacement de chaque lampe individuellement. (C'est-à-dire, remplacer chaque lampe individuellement au fur et à mesure qu'elle grille.) Le temps qu'il faut à une personne pour remplacer une lampe individuelle inclut le temps qu'un employé d'entretien passe à déterminer quelle lampe particulière doit être remplacée, à obtenir la nouvelle lampe, placer l'échelle, ouvrir l'installation, remplacer la lampe (et si tout va bien nettoyer l'installation), ranger l'échelle, et se débarrasser de l'ancienne lampe. Cette durée de travail est beaucoup plus importante que celle qui est nécessaire pour remplacer chaque lampe au moyen d'un remplacement organisé de toutes les lampes en même temps. Le remplacement des lampes étant souvent effectué le soir et le week-end, lorsque le travail est rémunéré selon une base horaire plus élevée, la capacité de réduire le nombre de fois où chaque installation doit être réparée doit être considérée comme une partie de l'équation d'économies. Dans un remplacement de lampes groupé, toutes les lampes sont remplacées à un moment pré-planifié pendant la durée de vie du groupe de lampes. Le moment le plus avantageux financièrement pour le remplacement peut être prévu en fonction du taux connu de grillages. D'habitude, la période de remplacement groupé la plus avantageuse financièrement est à environ 70 à 80 pour cent de la durée de vie nominale, lorsque la dépréciation de la qualité de lampe est sensible et que la visibilité demeure à des niveaux exigés pour diverses tâches. Le responsable de la gestion d'énergie doit créer un programme de remplacement des lampes fondé sur les intervalles prévus auxquels l'intensité lumineuse descend au-dessous d'un certain niveau. Lorsque les installations sont facilement accessibles et qu'un remplacement groupé des lampes n'est pas nécessaire, indiquez « Sans objet ».</p>		
	<b>Pointage</b>	Oui	3/3
		Non	0/3
	S.O.	0/0	



<b>5.3.2.4</b>	<b>Une vérification régulière programmée de l'utilisation appropriée des commandes d'éclairage est-elle en place?</b>	
<b>Explication et évaluation</b>	Un inventaire de toutes les commandes et vérifications d'éclairage doit être effectué pour s'assurer que leur emplacement, leur programmation et leur fonctionnement sont corrects. Des essais fonctionnels doivent être réalisés sur les gradateurs, les commandes multi-scène, les détecteurs de présence, les photodétecteurs de commutateurs horaires, les détecteurs de sorties, les détecteurs de mouvement ou les capteurs de lumière du jour.	
<b>Pointage</b>	Oui	3/3
	Non	0/3
	S.O.	0/0

## 5.4. BRUIT

<b>5.4.2</b>	<b>Au cours des douze derniers mois, a-t-on réalisé une évaluation de la satisfaction du personnel et des patients au sujet de l'intimité acoustique, des nuisances sonores et de la facilité d'interaction verbale?</b>	
<b>Explication et évaluation</b>	L'évaluation de la satisfaction des occupants en matière d'acoustique peut faire partie de l'évaluation portant sur la satisfaction générale. Puisque le stress peut réduire le processus de guérison, la satisfaction des patients doit être évaluée régulièrement. L'évaluation doit distinguer entre les problèmes acoustiques liés au respect de l'intimité (qui peuvent ne pas tenir de la gestion de l'immeuble) et le bruit généré par les équipements de CVC ou le bruit provenant de sources extérieures (qui sont généralement liées à l'immeuble). Comme les occupants insatisfaits sont plus enclins à y répondre que ceux qui sont satisfaits, un taux de répondants de 40 % est suffisant pour obtenir des données concluantes. L'évaluation devrait également identifier les conditions quotidiennes ou saisonnières qui peuvent avoir un impact négatif sur les performances acoustiques, telles que : les conditions de fonctionnement des équipements de CVC ou les niveaux des bruits de fond. Parmi les questions posées, on devrait retrouver : « Êtes-vous satisfait du niveau de bruit dans votre espace de travail? »; « Êtes-vous satisfait de l'intimité acoustique dans votre espace de travail (notamment la possibilité d'avoir une conversation sans que les voisins l'entendent et vice versa)? »; et « Dans l'ensemble, la qualité acoustique dans votre espace de travail améliore-t-elle ou interfère-t-elle avec votre capacité d'accomplir vos tâches? ». En ce qui concerne les patients, les questions pourraient inclure : « Êtes-vous satisfait du niveau de bruit dans votre chambre? »; « Dans l'ensemble, la qualité acoustique dans votre chambre améliore-t-elle ou perturbe-t-elle votre sommeil ou votre repos? ». Pour toute réponse d'insatisfaction, veuillez prévoir un menu déroulant avec des causes possibles pour les problèmes acoustiques (par exemple, gens qui parlent au téléphone; bruit du trafic à l'extérieur; bruit provenant du système d'éclairage; etc.).	
<b>Pointage</b>	Oui	3/3
	Non	0/3

<b>5.4.3</b>	<b>Les résultats de l'enquête montrent-ils une satisfaction des occupants en ce qui concerne les niveaux de bruit liés aux conditions et activités d'exploitation du bâtiment de base?</b>	
<b>Explication et évaluation</b>	Les résultats doivent indiquer qu'il n'y a aucun problème acoustique lié aux conditions et opérations d'exploitation du bâtiment de base, telles que les bruits mécaniques (CVC), de plomberie ou électriques, le bruit provenant des toilettes, le bruit/l'impact des zones telles que les studios de danse, cafétérias, salles d'installations mécaniques, salles d'entraînement, le bruit et les vibrations des cages d'escalier, l'écho et le bruit excessifs etc.	
<b>Pointage</b>	Oui	3/3
	Non	0/3



Est-il facile de tenir une conversation sur une voix normale, d'avoir une conversation téléphonique et d'entamer une conversation privée, à voix basse, dans les aires suivantes?

<b>Explication et évaluation</b>	Il faut avoir un historique documenté démontrant qu'il n'existe aucun problème acoustique lié aux conditions ou activités d'exploitation du bâtiment (c.-à-d. s'il y a eu des problèmes par le passé, ces derniers ont-ils été corrigés et des mesures de suivi ont-elles été prises). Indiquez « Sans objet » lorsque ces types d'espaces n'existent pas.			
<b>Pointage</b>		Oui	Non	S.O.
	5.4.M.1.1 Salles d'attente	2/2	0/2	0/0
	5.4.M.1.2 Postes de travail des infirmier(e)s	2/2	0/2	0/0
	5.4.M.1.3 Bureaux ouverts	2/2	0/2	0/0
	5.4.M.1.4 Salles d'urgence	2/2	0/2	0/0
	5.4.M.1.5 Chambres des patients	2/2	0/2	0/0

## 6. SYSTÈME DE GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

### 6.1. DOCUMENTATION DU SYSTÈME DE GESTION DE L'ENVIRONNEMENT (ENVIRONMENTAL MANAGEMENT SYSTEM, EMS)

<b>6.1.1</b>	La direction de l'immeuble dispose-t-elle d'une politique environnementale écrite?		
<b>Explication et évaluation</b>	L'intégration des aspects environnementaux dans les activités d'exploitation du bâtiment suppose une approche transversale, englobant les différents départements. La politique environnementale de l'établissement définit le rôle et la responsabilité de chaque département à atteindre des objectifs énoncés. Elle doit énoncer un engagement à l'égard de ce qui suit : conformité aux lois ou autres exigences en la matière; amélioration continue; et prévention de la pollution. Cette politique doit être un document public, facilement accessible par le personnel et les occupants des lieux. Elle devrait être signée par la haute direction. Note : les politiques spécifiques mentionnées ci-après devraient faire partie de la politique environnementale globale de l'établissement.		
<b>Pointage</b>	Oui	10/10	
	Non	0/10	

<b>6.1.M.1</b>	L'établissement prépare-t-il un rapport public sur le développement durable, dans lequel on définit les objectifs et l'on décrit les réalisations en la matière?		
<b>Explication et évaluation</b>	Le rapport sur le développement durable est un outil précieux pour rendre public l'engagement de l'établissement à atteindre ses objectifs en la matière. Ce rapport ne doit pas dater de plus de 3 ans et doit fournir aux lecteurs une meilleure compréhension des objectifs, des réussites et des domaines à améliorer dans le futur. Ce rapport doit être disponible au public.		
<b>Pointage</b>	Oui	6/6	
	Non	0/6	



<b>6.1.M.2</b>	<b>Y a-t-il un comité environnemental (une équipe « verte ») au niveau de l'établissement, qui bénéficie de l'appui de la haute direction?</b>	
<b>Explication et évaluation</b>	Puisque l'intégration des aspects environnementaux à travers tous les départements d'un établissement exige une approche holistique, le comité environnemental doit être représentatif pour l'établissement et non seulement pour un département donné. Un comité environnemental dédié, formé de personnes engagées et passionnées, peut avoir un très grand impact sur le développement et la mise en œuvre d'initiatives environnementales efficaces. L'appui de la haute direction est un facteur clé pour le taux de réussite de la mise en œuvre d'un programme environnemental.	
<b>Pointage</b>	Oui	8/8
	Non	0/8

<b>6.1.M.3</b>	<b>Y a-t-il un membre de la haute direction dans le comité de l'environnement?</b>	
<b>Explication et évaluation</b>	L'engagement de la haute direction est un facteur essentiel de réussite des projets de développement durables. Cela peut également aider à la création d'une culture de développement durable au sein de l'établissement. S'il n'y a aucun comité de l'environnement, indiquez « Sans objet ».	
<b>Pointage</b>	Oui	6/6
	Non	0/6
	S.O.	0/0

<b>6.1.M.4</b>	<b>Y a-t-il un plan d'action pour améliorer les performances environnementales de l'immeuble?</b>	
<b>Explication et évaluation</b>	L'intégration d'un plan d'action dans la politique environnementale va faciliter la définition d'objectifs clairs. Les plans d'action énumérés dans le présent questionnaire (en ce qui concerne l'énergie, l'eau, les matières résiduelles, les matières dangereuses, la satisfaction des occupants, etc.) devraient être inclus dans ce document. Le plan d'action doit formuler des stratégies de mise en œuvre, des échéanciers, des programmes de formation et les ressources requises pour atteindre les objectifs énoncés. Il devra être revu, corrigé et mis à jour régulièrement, selon un calendrier clairement défini.	
<b>Pointage</b>	Oui	8/8
	Non	0/8



## 6.2. APPROVISIONNEMENTS RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

6.2.1	A-t-on élaboré au sein de votre établissement (ou de la division des achats) une politique d'achats écologiques?	
<b>Explication et évaluation</b>	<p>La mise en œuvre d'une politique d'achats écologiques démontre l'engagement de l'établissement à réduire les émissions des gaz à effet de serre, ainsi que la pollution des sols et de l'air, et à utiliser des ressources durables. Elle va définir les normes minimales de la formation des approvisionneurs, les caractéristiques spécifiques des produits à utiliser par le personnel et les exigences pour les entrepreneurs du nettoyage. Une politique efficace prévoit des engagements avec les fournisseurs, en leur offrant la possibilité d'adapter leurs processus aux objectifs environnementaux de l'établissement. Une politique d'achats écologiques devrait :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Comprendre l'engagement à évaluer régulièrement les nouvelles technologies, les procédures et les processus afin d'assurer la prise en compte des nouvelles alternatives à faible impact;</li> <li>• Encourager l'achat des produits non toxiques lorsque cela est possible;</li> <li>• Encourager l'utilisation de papier recyclé pour les produits ménagers et d'autres produits jetables;</li> <li>• Préférer l'utilisation des produits traités sans chlore;</li> <li>• Préférer les produits réutilisables, durables (par exemple, il faut privilégier la réutilisation de contenants rigides au lieu d'emballages stériles jetables);</li> <li>• Définir une cible de 10 % pour les matières résiduelles en plastique post-consommation (comme les sacs en plastique à usage unique);</li> <li>• S'assurer que les matières compostables sont compatibles avec le programme de compostage de l'établissement;</li> <li>• Inclure des spécifications pour les fournisseurs afin de minimiser l'emballage;</li> <li>• Viser l'achat en vrac afin de réduire l'emballage;</li> <li>• Éviter les dispositifs qui émettent du parfum comme les assainisseurs d'air ou les désodorisants d'urinoirs;</li> <li>• Employer des produits à faible irritants, tels que les produits de nettoyage et les savons sans parfum.</li> </ul>	
<b>Pointage</b>	Oui	10/10
	Non	0/10

6.2.2.1	Y a-t-il une liste de produits privilégiés utilisés pour les tâches ménagères et l'entretien du bâtiment?	
<b>Explication et évaluation</b>	Le personnel a besoin d'une liste de produits accessibles de substitution plus respectueux de l'environnement et de leurs fournisseurs. Des produits étant fréquemment supprimés du marché et l'apparition de nouveaux produits font en sorte que la liste doit être régulièrement revue et mise à jour.	
<b>Pointage</b>	Oui	7/7
	Non	0/7



<b>6.2.3.1</b>	La politique d'approvisionnement inclut-elle l'exigence d'achat d'équipement à faible consommation énergétique pour le bâtiment?	
<b>Explication et évaluation</b>	La politique doit inclure la condition que tout achat d'appareils et de CVC doit impliquer la consultation de l' EnerGuide et/ou l'achat de produits homologués Energy Star.	
<b>Pointage</b>	Oui	7/7
	Non	0/7

<b>6.2.4</b>	Les fiches SIMDUT sont-elles révisées par le personnel achetant des produits dangereux?	
<b>Explication et évaluation</b>	Les personnes responsables des approvisionnements doivent veiller à ce que des fiches SIMDUT récentes pour les produits contrôlés soient revues et mises à la disposition des employés. Elles ne doivent pas être datées de plus de 3 ans avant la date de réception.	
<b>Pointage</b>	Oui	5/5
	Non	0/5

<b>6.2.M.1</b>	L'établissement a-t-il adopté une démarche d'approvisionnement d'aliments écologiques pour les repas préparés sur place (par exemple, à la cafétéria ou les repas des patients)?	
<b>Explication et évaluation</b>	<p>L'achat d'aliments écologiques assure que l'établissement ne contribue pas à des pratiques agricoles nuisibles telles que l'utilisation excessive de pesticides et la surpêche. Des exemples d'aliments écologiques comprennent les aliments biologiques ou équitables, certifiés par un organisme de certification officiellement reconnu, les produits locaux, ainsi que ceux achetés auprès des fournisseurs qui se sont engagés à réduire l'impact négatif sur l'environnement de l'emballage et du transport. Une initiative d'approvisionnement alimentaire écologique doit inclure les éléments suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Des objectifs en matière d'achat clairement présentés (par exemple, acheter des fruits et des légumes de saison lorsque c'est possible, acheter auprès de distributeurs locaux et certifiés biologiques);</li> <li>2. Les exigences décrites dans l'initiative durable d'approvisionnement alimentaire doivent être intégrées aux procédures de sourcing existantes;</li> <li>3. Les exigences doivent être comprises par les personnes qui prennent les décisions en matière d'achat;</li> <li>4. Une feuille de route contenant des indicateurs de rendement clés spécifiques qui permettront d'atteindre ces objectifs dans les années à venir.</li> </ol> <p>Indiquez « Sans objet » s'il n'y a aucun repas préparé sur place ou si la nourriture est uniquement préparée par des détaillants privés.</p>	
<b>Pointage</b>	Oui	6/6
	Non	0/6
	S.O.	0/0



<b>6.2.M.2</b>	<b>L'établissement prend-il des mesures concrètes pour faire participer les détaillants alimentaires privés au développement et/ou au respect du programme d'approvisionnement durable?</b>	
<b>Explication et évaluation</b>	En participant au programme d'approvisionnement durable de l'établissement, les détaillants privés en alimentation auront l'occasion de coordonner leurs activités avec les objectifs environnementaux de l'établissement. Cela peut se faire à travers la mise en œuvre d'un programme encourageant l'emploi de tasses réutilisables, la participation au programme de compostage, la mise en place d'objectifs d'achats d'aliments durables, semblables à ceux de l'établissement, etc. Un programme efficace d'approvisionnement durable comprendra des indicateurs de performance clairs (qui indiquent les initiatives spécifiques et les délais de mise en œuvre) et devra être analysé régulièrement, afin d'évaluer le succès d'une initiative donnée et d'en suggérer les modifications à apporter le cas échéant. Indiquez « Sans objet » s'il n'y a pas de détaillants privés en alimentation dans l'établissement.	
<b>Pointage</b>	Oui	5/5
	Non	0/5
	S.O.	0/0

### 6.3. INTERVENTION D'URGENCE

<b>6.3.2</b>	<b>Y a-t-il un plan d'urgence qui décrit les procédures, le signalement et la tenue de registres en cas d'urgence?</b>	
<b>Explication et évaluation</b>	Le plan d'intervention doit veiller au respect des réglementations en vigueur. Un premier pas consisterait à définir la responsabilité concernant les autorisations, la tenue de registres et le signalement. Le plan d'intervention d'urgence doit également identifier les vulnérabilités du bâtiment par rapport aux situations d'urgence; indiquer comment empêcher ou atténuer les effets potentiels; décrire les interventions du personnel; et offrir un plan de réparation. Le plan doit être condensé en un manuel de plan d'urgence.	
<b>Pointage</b>	Oui	5/5
	Non	0/5

<b>6.3.4</b>	<b>Y a-t-il un accès facile à de l'équipement sur place afin de faire face à des urgences environnementales, comme les déversements?</b>	
<b>Explication et évaluation</b>	Le plan d'urgence environnementale doit exiger que du matériel spécial, comme les trousseaux de contrôle des déversements, des agents absorbants et du matériel de protection individuelle, se trouve sur place, pour y accéder rapidement et facilement.	
<b>Pointage</b>	Oui	6/6
	Non	0/6

<b>6.3.5</b>	<b>Y a-t-il des plans d'intervention pour les pannes de courant à court terme et long terme?</b>	
<b>Explication et évaluation</b>	La planification pour les pannes de courant doit comprendre les éléments suivants : communication au personnel et aux patients; sécurité; approvisionnement d'urgence en courant et en eau; et, si nécessaire, évacuation.	
<b>Pointage</b>	Oui	5/5
	Non	0/5





<b>6.3.6</b>	Y a-t-il une carte du site mise à jour, indiquant l'emplacement de dispositifs importants concernant l'environnement tels que des vannes à l'arrêt automatique, des réservoirs de stockage souterrains et de surface, etc.?	
<b>Explication et évaluation</b>	Ceci est utile pour les premiers intervenants. Les plans du site doivent identifier les dispositifs environnementaux importants tels que les salles d'entreposage de déchets dangereux, le matériel contenant des BPC, les systèmes d'égouts sanitaires et pluviaux, le matériel de CFC, les réservoirs de stockage ainsi que le matériel d'urgence. Lorsqu'un panneau d'alarme incendie est présent sur le site, le plan du site doit s'y trouver.	
<b>Pointage</b>	Oui	5/5
	Non	0/5

## 6.4. SENSIBILISATION DES LOCATAIRES

**Communique-t-on aux patients, aux visiteurs et au personnel les objectifs en matière d'environnement, notamment sur les sujets suivants?**

<b>6.4.2</b>	La conservation d'énergie et la réduction de la charge de branchement	
<b>Explication et évaluation</b>	Une manière peu coûteuse de réduire les coûts énergétiques est de développer des procédures et des habitudes personnelles qui réduisent la consommation énergétique. Fournissez des informations aux occupants sur l'utilisation d'énergie et les moyens de l'économiser (des informations comme par exemple : éteindre les lumières dans les espaces inoccupés, après les heures de bureau habituelles et utiliser les stores correctement).	
<b>Pointage</b>	Oui	4/4
	Non	0/4

<b>6.4.3</b>	La conservation de l'eau	
<b>Pointage</b>	Oui	4/4
	Non	0/4

<b>6.4.4</b>	La réduction et le recyclage des matières résiduelles	
<b>Explication et évaluation</b>	Cela peut comprendre des documents promotionnels comme des brochures et des bulletins pour informer les locataires des différents moyens à leur disposition pour réduire la quantité de matières résiduelles envoyées dans les sites d'enfouissement, comme le recyclage et le compostage.	
<b>Pointage</b>	Oui	4/4
	Non	0/4

<b>6.4.5</b>	Manipulation, entreposage et élimination correcte des déchets médicaux et des produits toxiques?	
<b>Explication et évaluation</b>	Les informations doivent avoir un caractère général et communiquer le fait que chaque produit toxique a ses propres caractéristiques qui nécessitent une manipulation, un stockage et une élimination appropriés.	
<b>Pointage</b>	Oui	3/3
	Non	0/3

<b>6.4.6.1</b>	Autres initiatives	
----------------	--------------------	--



<b>Explication et évaluation</b>	D'autres initiatives telles que les événements « Jour de la Terre/Heure pour la Terre », les activités écologiques pour les locataires, les journées pour l'environnement, et/ou des programmes éducatifs mettant l'emphase sur la relation qui existe entre un environnement sain et la santé humaine.	
<b>Pointage</b>	Oui	4/4
	Non	0/4

## 6.5. POINTS D'INNOVATION - AUTRES MESURES

<b>6.5.M.1.1</b>	Les dangers climatiques font-ils l'objet d'une discussion et d'un examen explicites lors de l'élaboration, de la révision ou de la mise à jour des évaluations du risque et des plans de gestion des urgences de l'établissement?	
<b>Explication et évaluation</b>	<p>Le développement de la résilience d'un établissement de santé aux répercussions du changement climatique est un processus itératif. La capacité d'un établissement à continuer à prodiguer des soins lorsque le climat change dépend en partie de l'infrastructure et des éléments du système en place qui fournissent un environnement de soins de santé sain et sécuritaire. Un établissement de santé résilient est un établissement dont la vulnérabilité au changement climatique a été évaluée et où cette information est utilisée constamment pour renseigner les évaluations du risque et les plans de gestion des urgences. Les demandeurs doivent démontrer qu'au moins deux des initiatives de la liste ci-dessous ont été mises en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les dirigeants de l'établissement de santé recherchent activement des occasions d'obtenir des renseignements sur les risques climatiques, qui pourraient servir à renseigner les activités de gestion du risque (p. ex., soutenir les congrès, renforcer des partenariats avec des experts bien informés).</li> <li>• Les évaluations du risque tiennent compte des dommages causés à l'établissement par la détérioration progressive et par les dangers climatiques tels que la chaleur extrême, le froid extrême, des quantités extrêmes de pluie et de neige, des conditions météorologiques extrêmes (pluie verglaçante, tempête de verglas) et une incidence accrue de smog et de mauvaise qualité de l'air extérieur.</li> <li>• Les plans futurs de modernisation et de construction tiennent compte des risques cernés dans l'évaluation du risque climatique (p. ex., déplacer l'équipement situé sur les étages inférieurs en cas d'inondation, repaver avec un revêtement perméable pour réduire les risques d'inondation).</li> <li>• Lorsqu'il procède à des évaluations du risque, l'établissement de santé reçoit et échange des renseignements relatifs aux risques présents dans la collectivité (p. ex., vulnérabilité de l'infrastructure, ressources critiques, vulnérabilité de la population) provenant de partenaires communautaires bien informés.</li> <li>• Les plans de gestion des urgences sont mis à jour en se fondant sur les résultats d'évaluations du risque qui tiennent compte du climat.</li> </ul>	
<b>Pointage</b>	Oui	6/6
	Non	0/6